AGENCE ROSSI
04 79 37 61 75
urbanisme@agence-rossi.fr
www.agence-rossi.fr
50 rue Suarez
73200 ALBERTVILLE

Réf. 21-168

COMMUNE DE VAL-CENIS

Département de la Savoie

PLAN LOCAL D'URBANISME

1. Rapport de présentation

Tome I – Diagnostic et analyse foncière

DOSSIER D'APPROBATION

Commune de Val-Cenis (73)



Projet arrêté par le conseil municipal le 12 novembre 2025	Projet approuvé par le conseil municipal le 22 octobre 2026

SOMMAIRE

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC..... 6

1 Une population en légère diminution depuis 2013 6
1.1 Un solde naturel qui résiste et un solde migratoire légèrement négatif 6
1.2 Une population qui vieillit 7

2 Un parc de logements en augmentation continue 10
2.1 Des résidences secondaires beaucoup plus nombreuses que les principales 10
2.2 Un parc de logements mixte et des résidences principales occupées majoritairement par le propriétaire..... 11
2.3 Une très légère baisse du nombre de personnes par ménage..... 11
2.4 Parc social, Programme Local de l'Habitat 12
2.4.1 Caractéristiques du parc social..... 12
2.4.2 Logement pour personnes âgées 13
2.4.3 Logements pour saisonniers 13

3 Quelles perspectives de population et de logements pour les 10 prochaines années ? 14
3.1 En termes qualitatifs..... 14
3.2 En termes quantitatifs 14

4 Agriculture 17
4.1 Une agriculture d'élevage qui développe des activités en lien avec le tourisme 17
4.1.1 Une agriculture dynamique..... 17
4.1.2 Une agriculture d'élevage, tournée essentiellement vers le lait 17
4.1.3 Des surfaces agricoles indispensables..... 18
4.2 Des surfaces stratégiques pour le fonctionnement des exploitations 18
4.2.1 Nourrissage des troupeaux 18
4.2.2 Epandage des effluents d'élevage..... 19
4.2.3 Se développer et se moderniser 19
4.2.4 Maintenir des engagements financiers..... 19
4.3 Caractérisation des espaces agricoles à enjeux..... 20
4.4 En conclusions 21

5 Population active et activités économiques..... 33
5.1 Les actifs de Val-Cenis..... 33
5.2 Les emplois 36
5.3 Services et entreprises présents sur la commune..... 38
5.3.1 Des services concentrés principalement à Lanslebourg 38
5.3.2 De très nombreux commerces..... 39
5.3.3 Les zones économiques..... 39
5.3.4 Les établissements présents sur la commune 41
5.4 Quelles perspectives de développement économique ? 42

6 Economie touristique 44
6.1 Offre touristique en matière d'hébergement et perspectives..... 44
6.1.1 Structure des lits à Val-Cenis..... 44
6.1.2 Evolution de la structure des lits à Val-Cenis 44
6.1.3 La performance des lits 44
6.1.4 Les retombées économiques (somme des dépenses des clients) 45
6.1.5 Le business plan hiver 2030 45

6.1.6 Les enjeux de la destination : ... 45
6.1.7 Des pistes de réflexion pour le futur ... 46
6.2 Les activités touristiques sur Val-Cenis ... 47
6.2.1 Le domaine skiable alpin ... 47
6.2.1.1 Données cadres ... 47
6.2.1.2 Le fonctionnement du domaine skiable ... 48
6.2.1.3 Les enjeux ... 50
6.2.2 Les domaines nordiques ... 50
6.2.3 Des activités complémentaires diversifiées ... 50

7 Enseignement ... 53
7.1 Enseignement primaire et services annexes ... 53
7.2 Enseignement secondaire ... 53

8 Mobilités ... 54
8.1 Les déplacements ... 54
8.1.1 Généralités ... 54
8.1.2 Infrastructures ... 55
8.1.2.1 Réseau viaire ... 55
8.1.2.2 Réseau ferroviaire ... 55
8.1.2.3 Réseau cyclable ... 56
8.1.2.4 « Marchabilité » de la commune ... 56
8.1.2.5 Arrêts de bus ... 60
8.1.2.6 Cas des remontées mécaniques ... 61
8.1.3 Les déplacements ... 61
8.1.3.1 Composition des déplacements ... 61
8.1.3.2 Origine / destination des déplacements ... 62
8.1.4 Offres de mobilité ... 63
8.1.4.1 Saisonnalité ... 63
8.1.4.2 Transports en commun ... 64
8.2 Stationnements ... 66
8.2.1 Généralités ... 66
8.2.2 Analyse détaillée du stationnement par commune déléguée ... 68
8.2.2.1 Bramans ... 68
8.2.2.2 Sollières-Sardières ... 70
8.2.2.3 Termignon ... 72
8.2.2.4 Lanslebourg ... 74
8.2.2.5 Lanslevillard ... 76

9 Infrastructures du territoire ... 79
9.1 Alimentation en Eau Potable ... 79
9.1.1 La distribution de l'eau ... 79
9.1.2 La qualité de l'eau ... 80
9.1.3 Les besoins et les perspectives d'évolutions ... 80
9.1.4 Elaboration du programme des travaux ... 82
9.1.5 Schéma de distribution eau potable ... 82
9.2 Assainissement ... 84
9.2.1 Assainissement collectif ... 84
9.2.1.1 Réseau de Lanslebourg ... 84
9.2.1.2 Réseau du Val d'Ambin ... 85
9.2.2 L'assainissement non collectif ... 86

9.2.3 Bilan hydraulique 86
9.2.4 Perspectives d'évolution 86
9.2.5 Adéquation des charges hydrauliques futures raccordées 87
9.2.6 Elaboration du programme de travaux 88
9.2.7 Zonage d'assainissement 89
9.3 Eaux pluviales 89
9.4 Desserte numérique du territoire 91

10 Volet énergie 93
10.1 Consommation de la commune de Val-Cenis 93
10.1.1 Consommation par secteur en GWh/an 93
10.1.2 Consommation par type d'énergie en Gwh/an en énergie finale 94
10.1.3 Consommation par type d'énergie en Gwh/an en énergie finale 95
10.2 Emission de CO2 de la commune de Val-Cenis 95
10.2.1 Emission de CO_2 par secteur 95
10.2.1.1 Emission de Co2 par secteur 95
10.2.2 Quel objectif sur les émissions de CO2 ? 97
10.3 Production d'énergie renouvelable sur la commune de Val-Cenis 98
10.3.1 Etat des lieux de la production de la commune 98
10.3.2 Réalisations, projets en réflexion et potentiel Enr 99
10.3.2.1 Le bois énergie 99
10.3.2.2 Le solaire photovoltaïque 99
10.3.2.3 Le solaire thermique 99
10.3.2.4 Développement de l'éolien 99
10.3.2.5 Méthanisation 99
10.3.2.6 Les micro-centrales 100
10.4 Conclusion et ouvertures : les enjeux pour la commune de Val-Cenis 100
10.4.1 Baisser les consommations 101
10.4.2 Développer les énergies renouvelables 101
10.4.3 Pour conclure, 101

11 Coopération intercommunale 103

PARTIE 2 : ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE, DES CAPACITES DE DENSIFICATION ET MUTATION DES ESPACES BATIS 105

1 Analyse de la consommation foncière 105
1.1 La consommation antérieure à 2021 108
1.2 La consommation postérieure à 2021 108

2 Estimation des capacités de mutation 113

3 Capacités de densification des espaces bâtis 119

PREAMBULE

1. Situation géographique et administratives

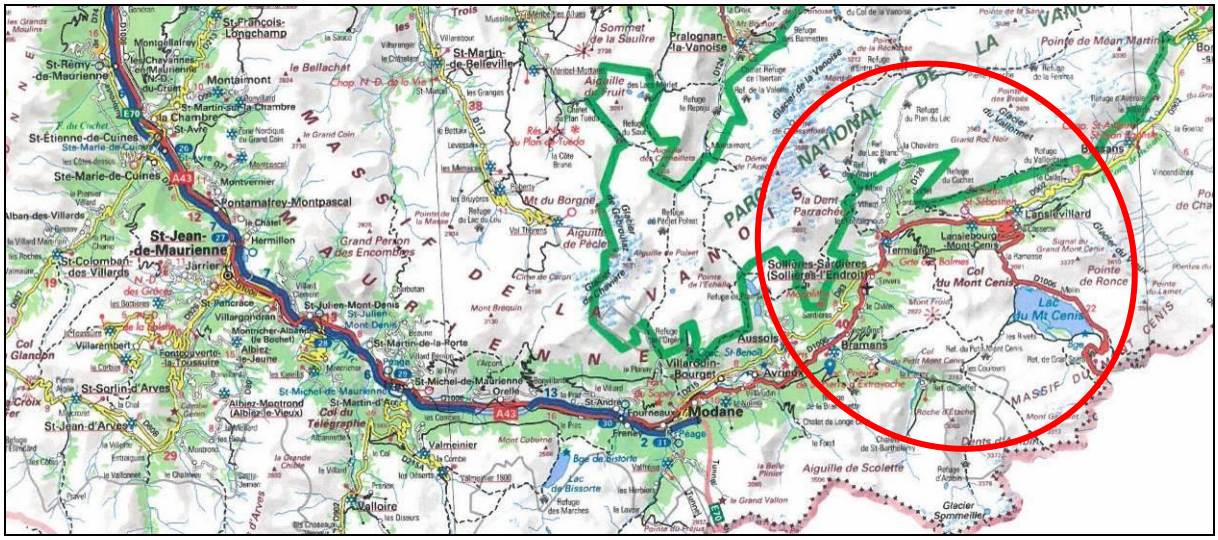
Située en Haute Maurienne, la commune de Val-Cenis est née de la fusion, au 1er janvier 2017, des communes de Bramans, Lanslebourg, Lanslevillard, Sollières-Sardières et Termignon. Avec ses 45 487 ha, il s'agit de la plus grande commune de Savoie. Son amplitude altitudinale s'étend entre 1 190 (limite de Bramans le long de l'Arc) et 3 855 mètres (sommet de la Grande Casse). Le territoire s'étend de part et d'autre de l'Arc, entre massif de la Vanoise et massif du Mont-Cenis.

Val-Cenis appartient au canton de Modane. Le Chef-lieu de Val-Cenis, soit Termignon, se situe à environ 17 km du chef-lieu de canton et 37 km de Saint-Michel-de-Maurienne.
La commune de Val-Cenis est membre à la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV) depuis 2017 issue de la fusion des communautés de communes de Terra Modana et Haute-Maurienne Vanoise. Les autres communes de la CCHMV sont : Aussois, Avrieux, Bessans, Bonneval-sur-Arc, Fourneaux, Freney, Modane, Saint-André et Villarodin-Bourget.

Les communes limitrophes de la commune de Val-Cenis sont :

- Aussois
- Avrieux
- Bardonnèche (Italie)
- Bessans
- Champagny-en-Vanoise
- Exilles (Italie)
- Jaillons (Italie)
- Moncenisio (Italie)
- Novalaise (Italie)
- Pralognan-la-Vanoise
- Tignes
- Val-d'Isère
- Vénaux (Italie)

Carte 1 : Situation de la commune de Val-Cenis


St-François-Longchamp
St-Rémy-de-Maurienne
Montaimont
St-Martin-la-Chambre
St-Étienne-de-Cuines
Ste-Marie-de-Cuines
Montvernier
Pontamafrey-Montpascal
St-Jean-de-Maurienne
Hermillon
St-Colomban-des-Villards
Jarrier
St-Julien-Mont-Denis
Villargondran
Villarembert
Fontcouverte-la-Toussuire
St-Sorlin-d'Arves
St-Jean-d'Arves
Albiez-le-Jeune
Albiez-Montrond (Albiez-le-Vieux)
St-Michel-de-Maurienne
St-Martin-de-la-Porte
Orelle
St-André
Fourneaux
Modane
Valmeinier
Valloire
Col du Télégraphe
Col Galibier
Col du Lautaret
Sommet de la Saulire
St-Martin-de-Belleville
Pralognan-la-Vanoise
Mont Bréquin
Mt du Borgne
Grand Perron des Encombres
Aiguille de Péclet
Aiguille de Polset
Aiguille du Fruit
Aiguille de Scolette
Glacier Sommeiller
Bonneval-sur-Arc
Lanslevillard
Lanslebourg-Mont-Cenis
Termignon
Solliéres-Sardières (Solliéres-l'Endroit)
Col du Mont Cenis
Lac du Mt Cenis
Aussois
Bramans
Villarodin-Bourget
Avrieux
Pointe de Méan Martin
Pointe de Ronce
Dent Parachée
Refuge du Plan du Lac
Refuge du Cuchet
Refuge du Vallonnet
Refuge du Mont Cenis
Refuge de Polset
Refuge de Péclet Polset
Refuge du Mont Froid
Refuge de la Dent Parachée
Refuge de la Vallée Étroite
Refuge de la Fournache
Refuge de la Turra
Refuge de la Vallée des Prés
Refuge de la Vallée des Glaciers
Refuge de la Vallée des Marches
Refuge de la Vallée des Merveilles
Refuge de la Vallée des Roches
Refuge de la Vallée des Sources
Refuge de la Vallée des Torrents
Refuge de la Vallée des Vallons
Refuge de la Vallée des Villages
Refuge de la Vallée des Villes

2. Présentation de la procédure du PLU

Jusqu'à l'approbation de ce PLU, chacune dispose d'un PLU approuvé respectivement

- Bramans : le 4 mai 2021,
- Lanslebourg : le 15 janvier 2014,
- Lanslevillard : le 26 septembre 2016,
- Sollières-Sardières : le 11 septembre 2008 et
- Termignon : le 04 novembre 2004.

Dans sa délibération du 10 août 2020, le conseil municipal engage l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, avec les objectifs suivants :

- trouver un équilibre entre le développement de la commune et la préservation des milieux naturels et agricoles ainsi que la protection du patrimoine bâti et des paysages,
- uniformiser les règles d'urbanisme à l'échelle de la commune nouvelle,
- mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme de Val-Cenis avec le Schéma de Cohérence Territoriale de Maurienne,
- modérer la consommation d'espace et l'étalement urbain et privilégier le renouvellement urbain.

Le dossier de PLU, conformément aux articles L.151-2 et suivants du Code de l'urbanisme, comprend :

- Le rapport de présentation
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Le règlement, accompagné de documents graphiques
- Les annexes.

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC

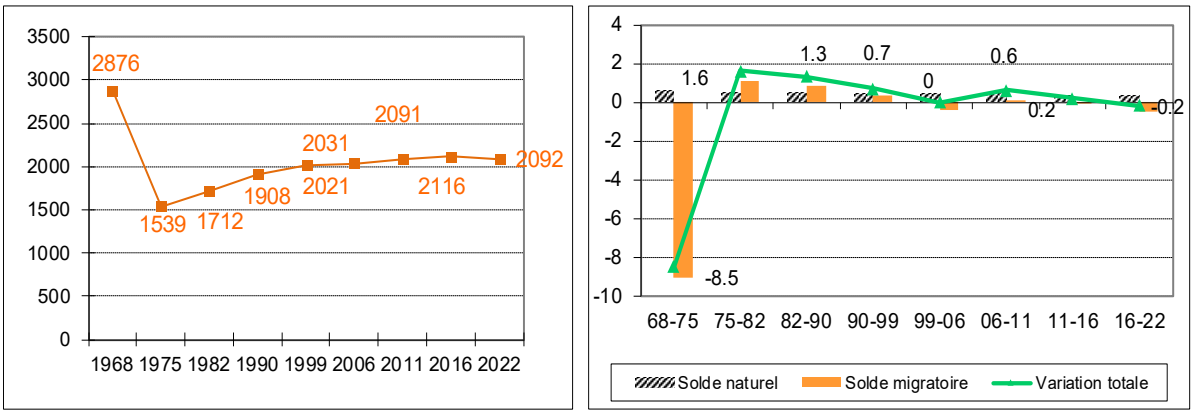
1 UNE POPULATION EN LEGERE DIMINUTION DEPUIS 2013

1.1 Un solde naturel qui résiste et un solde migratoire légèrement négatif

La commune de Val-Cenis compte 2 092 habitants en 2022, en très légère diminution par rapport à 2016 (2 116 habitants). Cette évolution est de -0.2%/an.

La construction du barrage du Mont-Cenis entre 1962 et 1968 a eu un impact fort sur la population : durant les six années du chantier, le nombre d'habitants dans la commune a été multiplié par près de 1,7 (passage de 1717 à 2876 habitants). En 1975, le recensement fait état d'une baisse significative de 8,5%/an de la population, en raison de l'exode qui a suivi les travaux. Entre 1975 et 2016, la population croît plus ou moins rapidement, grâce aux soldes naturels et migratoires positifs. L'origine de cette évolution est liée au développement du tourisme hivernal et des stations de ski. Sur la dernière période intercensitaire, le solde migratoire négatif (-0.5%/an) entraîne une légère diminution de la population. Les départs de population s'expliquent en partie par plusieurs éléments : le manque de logements abordables, mais aussi le manque d'emplois qualifiés pour les actifs ayant des niveaux d'études supérieures. A noter également que quelques familles quittent la commune une fois les enfants en âge d'être lycéen ou étudiant, pour éviter de devoir payer un internat ou un second logement dans les villes étudiantes.
Les lotissements communaux de Lenfrey (23 lots en 2007) sur Bramans, du Mollaret (34 lots en 2008) à Lanslevillard, L'Endroit (12 lots en 2013) à Sollières-Sardières et de Saint-Martin (21 lots en 2008) à Lanslebourg ont permis le maintien de la population. Les opérations portées par la collectivité semblent indispensables pour permettre aux jeunes du territoire de rester sur place, grâce à des coûts maîtrisés du foncier. On constate cependant que des acquéreurs de lots communaux vendent leur bien au bout de quelques années, à destination très souvent de résidences secondaires, ce qui est défavorable au maintien de la population permanente.

Graphique 1 : Evolution démographique et taux démographiques de Val-Cenis

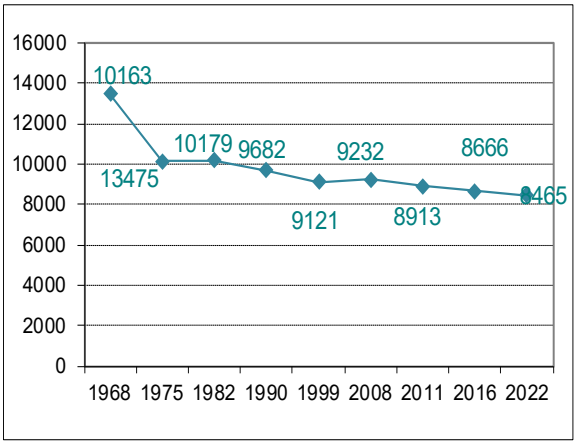


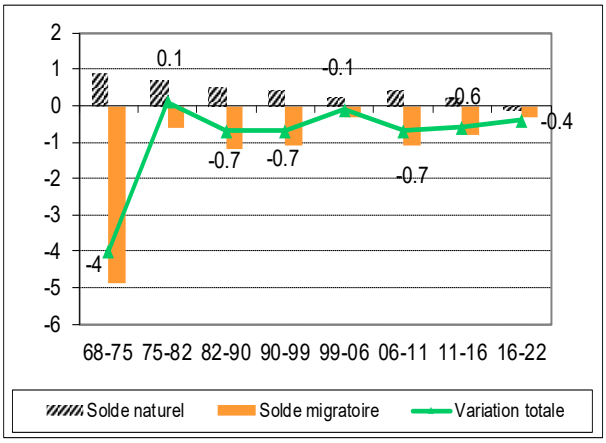
Source : chiffres de l'INSEE.

A l'échelle de la CCHMV (Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise), l'évolution démographique est négative depuis 1982, à l'exception de la période 1999-2008 qui a connu une légère augmentation de la population, grâce à un solde migratoire devenu presque positif.

La CCHMV compte 8 435 habitants en 2022.

Graphique 2 : Evolution et taux démographiques de l'ancienne CCHMV





Source : chiffres de l'INSEE.

Les communes qui perdent durablement de la population sont Modane dont le centre-ville se vide de ses habitants et Saint-André. Entre 2016 et 2022, Villarodin-Bourget et Val-Cenis se sont ajouté à la liste des communes perdant des habitants, quand Bessans et Fourneaux ont inversé la tendance en ayant une évolution positive.

Tableau 1 : Evolution comparée de la population de l'ensemble de la CCHMV

	Population 2011	Population 2016	Population 2022	Taux annuel moyen 11/16	Taux annuel moyen 16/22
Aussois	658	673	682	0.5%	0.2%
Avrieux	425	387	394	-1.9%	0.3%
Bessans	340	345	352	0.3%	0.3%
Bonneval-sur-Arc	238	258	270	1.6%	0.8%
Fourneaux	719	671	701	-1.4%	0.7%
Freney	115	104	107	-2.0%	0.5%
Modane	3 351	3 120	2 879	-1.4%	-1.3%
Saint-André	481	467	447	-0.6%	-0.7%
Val-Cenis	**2 091**	**2 116**	**2 092**	**0.2%**	**-0.2%**
Villarodin-Bourget	495	525	511	1.2%	-0.4%
TOTAL	**8 913**	**8 666**	**8 435**	**-0.60%**	**-0.4%**

Source : chiffres de l'INSEE.

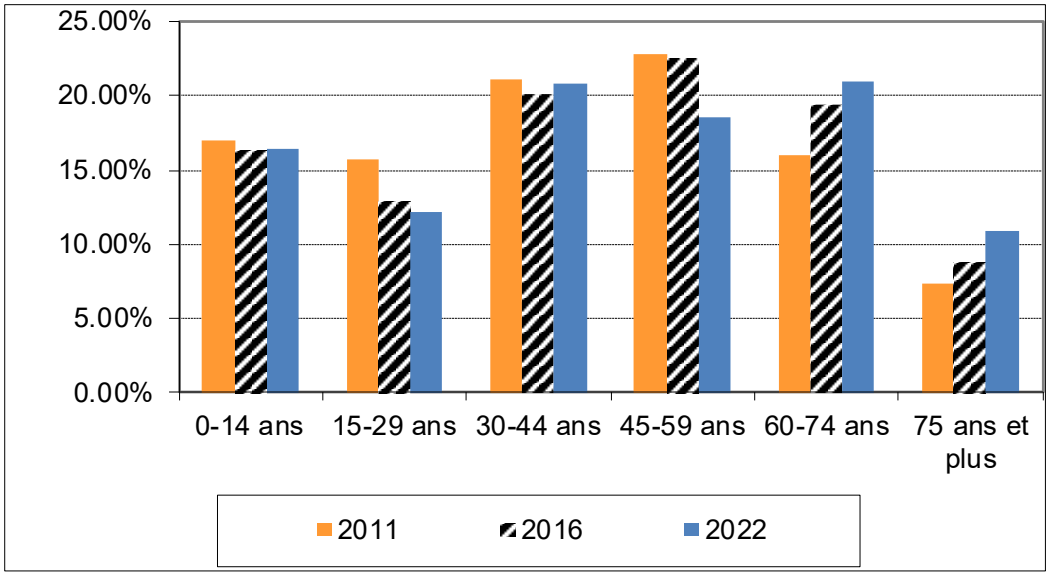
1.2 Une population qui vieillit

Les classes d'âges représentant les jeunes familles, c'est-à-dire les 30-44 ans et leurs enfants de 0-14 ans sont en légère augmentation (passage respectivement, entre 2016 et 2022, de 20,13 à 20,89% et de 16,26 à 16,44%), tandis que le taux des jeunes de 15-29 connaît une baisse de 0,69 points (passage de 12,90% à 12,19%).

Les catégories de personnes de plus de 60 ans connaissent une augmentation de leur taux, avec un passage de 19,47 à 20,98% pour les 60-74 ans et de 8,70 à 10,90% pour les 75 ans et plus.

Les migrations observées ci-dessus concernent donc d'abord les jeunes.

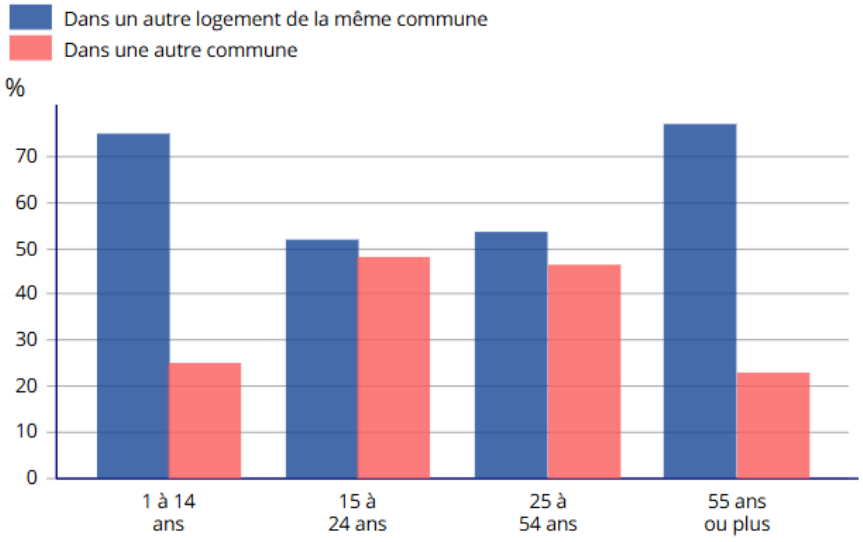
Graphique 3 : Evolution de la structure par âge de la population de Val-Cenis entre 2011 et 2022



Source : chiffres de l'INSEE.

Il semble que le vieillissement naturel de la population soit accentué par la venue de personnes de plus de 55 ans. Il s'agit en grande partie d'actifs partis travailler qui reviennent une fois à la retraite, mais aussi des résidents secondaires, qui s'installent à Val-Cenis pour leur retraite, ainsi que l'illustre le graphique ci-dessous.
Concernant les jeunes de 15-24 ans, une part de ceux qui habitaient une autre commune un an auparavant était vraisemblablement étudiante ; ils regagnent leur commune d'origine.

Graphique 4 : Lieu de résidence antérieure par âge des personnes habitant un autre logement un an auparavant

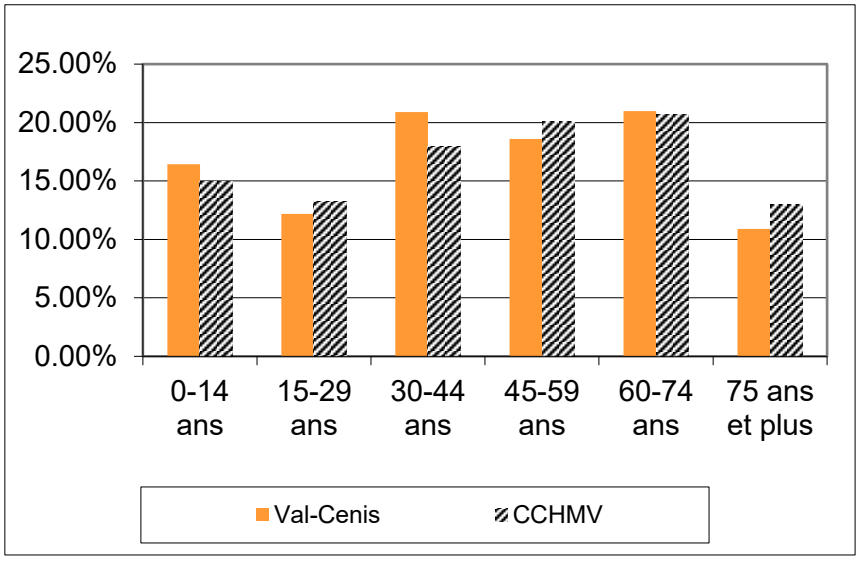


Source : INSEE.

Sur l'ensemble de la CCHMV, les populations les plus nombreuses sont les 60-74 ans, suivies par les 45-59 ans, puis les 30-44 ans (taux compris entre 20,7 et 17,9 %). Les jeunes de 0 à 29 ans sont légèrement mieux représentés à l'échelle intercommunale que communale. La proportion des plus de

75 ans est nettement plus importante sur la CCHMV que sur Val-Cenis (près de 13% contre 10,9%) ; elle reste tout de même faible par rapport à l'ensemble de la population.

Graphique 5 : Comparaison de la structure par âges des populations de Val-Cenis et de la CCHMV en 2022



Source : chiffres de l'INSEE.

En 2022, l'indice de vieillesse[1] de Val-Cenis s'élève à 1,58. Ce chiffre témoigne d'une population âgée (l'indice idéal est de 0,5). A l'échelle de la CCHMV, cet indice est supérieur : il s'élève à 1,72.

[1] Indice de vieillesse : rapport entre les plus de 60 ans et les moins de 20 ans.

2 UN PARC DE LOGEMENTS EN AUGMENTATION CONTINUE

2.1 Des résidences secondaires beaucoup plus nombreuses que les principales

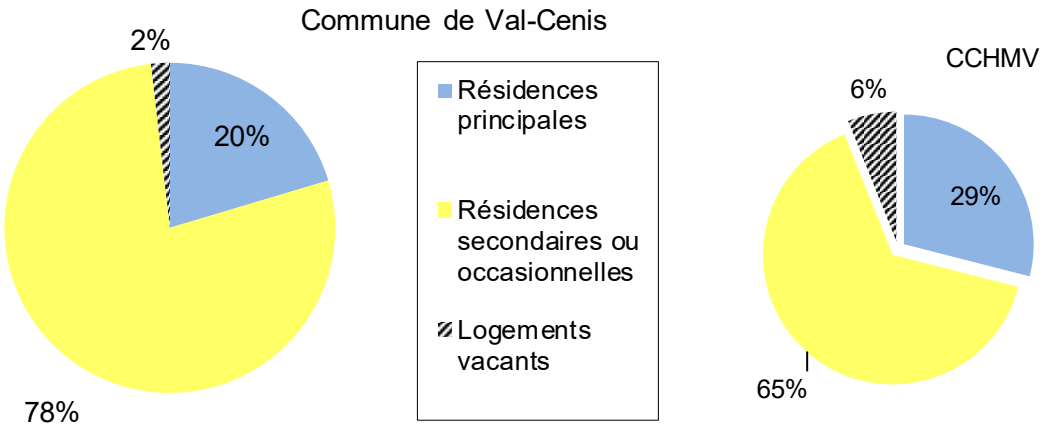
Le nombre total de logements connaît une progression de plus 50% entre 1999 et 2022, pour atteindre 4 919 en 2022. Les résidences secondaires représentent plus des trois quarts du parc, avec 3 827 unités. Ce taux élevé s'explique par la présence de la station de Val-Cenis, qui génère d'importants flux touristiques et donc de la construction.
Les résidences principales sont, selon l'INSEE, au nombre de 1 002 et comptent pour près de 20% du parc. Les logements vacants sont au nombre de 90 ; leur nombre a largement diminué depuis 2016, L'inventaire des logements vacants effectué avec les élus dans le cadre de l'analyse des capacités de mutation des espaces bâtis fait état de 38 unités, ce qui est bien inférieur aux données INSEE. Il est possible que les chiffres de l'INSEE comprennent des logements neufs achevés, mais pas encore occupés par leur propriétaire, notamment dans des hébergements touristiques.

Tableau 2 : Evolution du nombre de logements par catégorie entre 1999 et 2022

	1999		2006		2011		2016		2022	
Ensemble des logements	3130	100.00%	3873	100.00%	4415	100.00%	4652	100.00%	4919	100.00%
Résidences principales	845	27.00%	911	23.52%	979	22.17%	1009	21.69%	1002	20.37%
Résidences secondaires et logements occasionnels	2187	69.87%	2863	73.92%	3320	75.20%	3496	75.15%	3827	77.80%
Logements vacants	98	3.13%	99	2.56%	116	2.63%	147	3.16%	90	1.83%

Source : INSEE.

Graphique 6 : Logements par catégorie à Val-Cenis en 2022 et comparaison avec la CCHMV



Source : chiffres de l'INSEE.

A l'échelle de la CCHMV, les résidences secondaires dominent aussi, avec 65% du parc. Cette proportion est due à la présence des nombreux domaines alpins et nordiques de Valfréjus, La Norma, Aussois, Bessans et Bonneval-sur-Arc.
Le parc intercommunal s'élève à 14 039 logements en 2022 dont 9 117 résidences secondaires ou occasionnelles.

2.2 Un parc de logements mixte et des résidences principales occupées majoritairement par le propriétaire

En 2018, le parc des résidences principales se répartit de façon quasi équivalente entre la maison et l'appartement : respectivement 46 et 50% (les autres types de logements semblent être les bâtiments à usage autre que d'habitation et les constructions précaires ou de fortune comme les caravanes, mobiles homes,…). Cette forte proportion d'appartements peut s'expliquer par la configuration des villages qui se composent de grosses bâtisses comptant souvent plusieurs logements.
Les résidences principales sont en général de grands logements :

- 39,2% comptent 5 pièces ou plus
- 24,9% comptent 4 pièces.

Les résidences principales sont occupées très majoritairement (à 70,8%) par le propriétaire, comme le montre le tableau ci-dessous. Ce nombre tend à diminuer depuis 2016. Les locataires représentent 22% des foyers. Le nombre de foyers logés gratuitement reste faible.

Tableau 3 : Résidences principales selon le statut de l'occupation

	2022			2016	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Nombre	%
Ensemble	1002	99.9%	2086	1009	100.0%
Propriétaire	709	70.8%	1539	730	72.3%
Locataire	222	22.2%	413	222	22.0%
dont d'un logement HLM loué vide	50	5.0%	103	39	3.9%
Logé gratuitement	70	7.0%	134	57	5.6%

Source : chiffres de l'INSEE.

2.3 Une très légère baisse du nombre de personnes par ménage

Le nombre de personnes par ménage a fortement diminué entre 1990 et 2011, pour sembler vouloir se stabiliser autour de 2,08 en 2022. Il est légèrement supérieur à celui de la CCHMV qui s'élève à 2,04.
La diminution du nombre de personnes par foyer impacte directement le besoin en logements : ainsi, depuis 1990 et jusque 2016, 157 logements sur les 267 construits (soit 58,8%.) ont été nécessaires simplement pour maintenir la population. Ce phénomène est dû au desserrement des ménages (jeunes quittant le foyer parental, séparation des couples, décès d'un membre du foyer…)

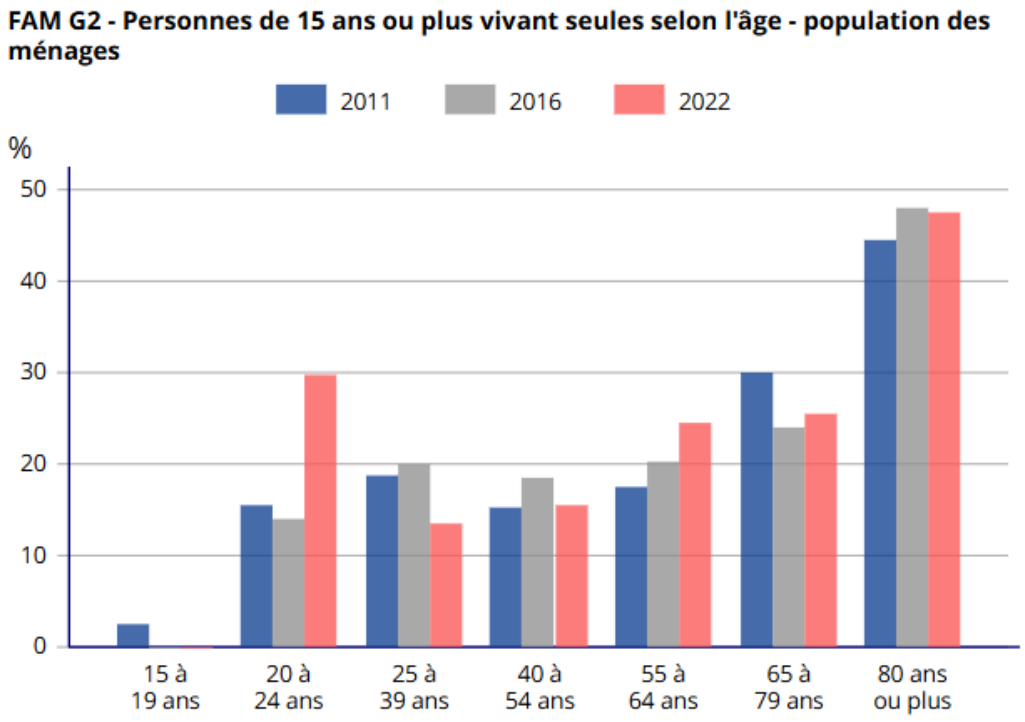
Tableau 4 : Evolution comparée de la population, du nombre de ménage et des logements principaux de Val-Cenis

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Population	1908	2021	2031	2091	2116	2092
Soit une évolution de	113	10	-60	-25	24	
	0.6%/an	0.2%/an	0.5%/an		-0.6%/an	
Nombre de résidences principales	742	845	911	979	1009	1002
Soit une évolution de	103	66	68	30	-7	
	unités	unités	unités		unités	
Nombre de personnes par foyer	2.57	2.39	2.23	2.14	2.10	2.09
Nombre de logements nouveaux nécessaires au maintien de la population	56	62	39.91	18.08	4.50	
Nombre de logements nouveaux ayant permis une croissance démographique	47	4	28	12	-11	

Source : à partir des chiffres de l'INSEE.

Les personnes de plus de 80 ans sont les plus concernées par la solitude : 47,5% ont déclaré vivre seules en 2018. Ce taux est en légère diminution par rapport à 2016 (48,1%)

Graphique 7 : Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge



Source : chiffres de l'INSEE.

2.4 Parc social, Programme Local de l'Habitat

La Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise dispose de la compétence PLH, mais n'en a pas réalisé.

2.4.1 Caractéristiques du parc social

Val-Cenis compte 62 logements locatifs sociaux, qui se répartissent de la façon suivante :

- 32 à Lanslebourg, dont 20 dans la résidence de Marie-Louise et 12 au Montaigne
- 20 à Lanslevillard, dont 8 dans la résidence L'Eterlou et 12 au Renardeau
- 10 à Termignon, dont 5 dans la résidence de l'Ancolie et 5 au Serpolet

Bramans et Sollières-Sardières ne compte aucun logement locatif social conventionné. Ces deux villages disposent respectivement de onze et un logements communaux loués à des loyers « raisonnables ».

Ces logements locatifs sociaux représentent ainsi 6,3% du parc des résidences principales. A titre comparatif, le taux de logements sociaux s'élève à 17,7% sur l'ensemble de la CCHMV. **Le SCOT** du Pays de Maurienne fixe l'objectif, pour Val-Cenis, d'atteindre **un taux de 10% minimum des résidences principales en 2030.**

Selon la commune, les logements restent peu de temps vacants et il y a souvent plusieurs candidatures lorsqu'un logement se libère.

2.4.2 Logement pour personnes âgées

Le vieillissement de la population induit un besoin de logements pour les personnes âgées non dépendantes. En effet, certaines d'entre elles ne peuvent plus entretenir une grande maison et un jardin ou habiter dans un logement à étage, mais sont aptes à rester seules dans un logement adapté. Elles préfèrent en général rester sur Val-Cenis que descendre à Modane, dans un foyer logement.

La commune de Modane dispose d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Cet établissement public compte 88 places, dont

- 28 places en unité de soin spécifique Alzheimer,
- 7 places d'hébergements temporaires,
- 10 places en accueil de jour

(*Source : Annuaire des établissements pour personnes âgées)

La ville de Modane dispose également d'une résidence autonomie, Le Pré Soleil, pouvant accueillir des personnes âgées dans 65 logements.

2.4.3 Logements pour saisonniers

Une convention pour le logement des saisonniers fait état d'un besoin de 55 logements.

Sur la commune, il existe huit logements réalisés en 2022 dans l'ancienne Poste de Lanslebourg par la SEM de Val Cenis, gestionnaire du domaine skiable, principalement pour ses employés. Des projets sont à l'étude :

- six logements envisagés à Sollières Endroit, inclus dans le projet de crèche, destinés prioritairement aux travailleurs saisonniers de la crèche, puis du personnel de la crèche et/ou des saisonniers selon les besoins recensés
- des logements privés acquis par des établissements présents pour loger leurs saisonniers (ex. la coopérative, avec la possibilité de loger 6 personnes), dont le nombre n'est pas clairement connu par la commune.

Pour répondre aux besoins, la commune étudie la mise en place d'une SEM (Société d'Economie Mixte) logements. Les études rendues fin 2024 font état d'un besoin minimal de 40 logements. Il devra s'agir principalement de petits logements, éventuellement en colocation, car les travailleurs saisonniers sont majoritairement des personnes individuelles, rarement des familles. Ces logements devront se situer en priorité à proximité des lieux de travail, car nombre de salariés n'ont pas de véhicules ou ne peuvent bénéficier des navettes vu les horaires décalés. L'étude identifie un potentiel de 37 logements pouvant être acquis puis gérés par la SEM répartis de la façon suivante :

- 3 à Lanslevillard
- 8 à Lanslebourg
- 12 à Termignon
- 1 à Sollières-Sardières
- 13 à Bramans

Environ 13 de ces logements sont inhabitables en l'état et méritent de gros travaux de réhabilitation pour pouvoir être loués. Les autres peuvent être déjà occupés ; leur acquisition par la SEM permettra, si nécessaire, d'améliorer leur performance énergétique, d'assurer leur entretien régulier pour

maintenir leur attractivité et par conséquent de les garder sur le marché à long terme. Ce mode de gestion permettra également d'harmoniser les loyers sur l'ensemble de la commune.
A noter qu'il est prévu que 60% de ces logements soient destinés à des travailleurs saisonniers (soit 22 unités) et 40% à des habitants permanents (soit 15 logements).

3 QUELLES PERSPECTIVES DE POPULATION ET DE LOGEMENTS POUR LES 10 PROCHAINES ANNEES ?

3.1 En termes qualitatifs

Prévoir des logements pour :

- Les jeunes familles qui souhaitent habiter à l'année sur la commune
- Les personnes âges non dépendantes, qui veulent rester sur Val-Cenis
- Les saisonniers si l'étude conduite par la commune identifie un besoin.

3.2 En termes quantitatifs

Val-Cenis connaît une légère diminution de sa population. Si cette tendance se poursuit (-0.2%/an), la commune pourrait ne compter que 2 038 habitants en 2035.
La croissance démographique peut faire son retour, grâce à des opérations ciblées et cadrées pour assurer la pérennité des résidences principales. En fonction des objectifs démographiques que se fixera la commune dans le PLU, un nombre minimal de résidences principales sera à produire, ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Evolutions possibles de la population de Val-Cenis en fonction de différentes projections

	Evolution actuelle -0.2	Maintien de la population	Evolution 0.2%/an	Evolutionn 0.46%
Population	-0.002		1.002	1.0046
2016	2116	2116	2116	2116
2022	2092	2092	2092	2092
2023	2088		2096	2102
2024	2084		2100	2111
2025	**2079**		**2105**	**2121**
2026	2075		2109	2131
2027	2071		2113	2141
2028	2067		2117	2150
2029	2063		2121	2160
2030	2059		2126	2170
2031	2055		2130	2180
2032	2051		2134	2190
2033	2046		2138	2200
2034	2042		2143	2210
2035	**2038**	**2092**	**2147**	**2221**
Échéance 2035: nb habitants supplémentaires	-41	2092	42	100
Nb d'habitants par logement en 2022	2.08		2.08	2.08
Nb résidences principales en 2022	1002		1002	1002
Nb logements nécessaires pour loger les habitants supplémentaires (si maintien à 2,08 hab / foyer)			20	48
Diminution à 2.04	2.04	2.04	2.04	2.04
Nb résidences principales en 2022	1002	1002	1002	1002
Nb total de logements nécessaires	999	1025	1052	1089
Nb logements nécessaires pour loger les habitants supplémentaires (si à 2.05 hab / foyer)	**-3**	**23**	**50**	**87**

Source : à partir des chiffres de l'INSEE.

POPULATION ET LOGEMENT : SYNTHESE ET ENJEUX

Synthèse	Enjeux généraux
<u>Démographie</u>	
2 092 habitants en 2022, en légère diminution par rapport à 2016 (-0,2%/an).	**↳ Mettre en place les outils pour favoriser le retour de la croissance démographique.**
Une structure familiale et une population qui vieillit très légèrement.	**↳ Prévoir une évolution démographique en adéquation avec les capacités des réseaux et tenant compte des enjeux agricoles, environnementaux et paysagers.**
Une baisse du nombre de personnes par foyer (1.10 hab. en 2016 et 2.08 en 2022).	
<u>Logement</u>	
4 918 logements, dont 20,8% de résidences principales (1002 unités) et 76% de résidences secondaires (3827 unités).	**↳ Diversifier la typologie des logements à partir du T2, pour correspondre aux caractéristiques des ménages et veiller à les rendre accessibles à tous.**
Un équilibre entre l'habitat principal sous forme de maison et d'appartement.	
62 logements locatifs sociaux conventionnés, soit 6,7% du parc des résidences principales. Aucun logement pour saisonniers dans une structure « spécialisée ».	**↳ Mettre en place les outils pour répondre aux objectifs du SCOT. Etudier l'intérêt des logements en accession aidée.**
Un besoin de 50 logements pour travailleurs saisonniers selon la convention, de 40 selon les études internes.	**↳ Etudier les possibilités de réalisation de logements pour les travailleurs saisonniers.**

4 AGRICULTURE

Une étude agricole intitulée « Intégrer l'agriculture dans votre PLU – Commune de Val-Cenis » a été menée par la Chambre d'Agriculture Savoie – Mont-Blanc entre octobre 2021 et avril 2022. Les données ci-dessous en sont issues. L'étude complète est jointe en annexe.

La commune appartient au périmètre de l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) Beaufort, mais aussi à l'IG (Indication Géographique) génépi des Alpes et aux IGP (Indication Géographique Protégée) suivantes :

- tomme de Savoie,
- raclette de Savoie,
- gruyère,
- pommes et poires de Savoie.

4.1 Une agriculture d'élevage qui développe des activités en lien avec le tourisme

4.1.1 Une agriculture dynamique

Val-Cenis compte 42 exploitations agricoles professionnelles, 5 exploitations non professionnelles et 3 transhumantes (exploitations dont le siège est sur Val-Cenis, mais qui ne détiennent pas d'animaux en hiver sur le territoire). Ces exploitations représentent 50 exploitations, 60 chefs d'exploitation et 77 équivalents temps plein.
Les exploitations de Val Cenis sont majoritairement des exploitations individuelles (32 exploitations). 14 sont sous forme sociétaire (GAEC et EARL). 50% des exploitations sont concernées par la double-activité et travaillent principalement en lien avec le tourisme : moniteur de ski ou employés de remontées mécaniques.
Sur les 42 exploitations professionnelles, 35 sont estimées pérennes, 4 ont un avenir incertain et 3 un avenir non assuré. Cette donnée est liée à une moyenne d'âge de 46,5 ans et à une bonne représentation des catégories de moins de 40 ans.
Durant la période 2011 – 2021, 10 projets de nouveaux bâtiments ou de modernisation ont vu le jour et 7 sont recensés pour la période 2021-2026 ; en 2025, 1 a vu le jour dans la zone de Termignon. Au vu de leur localisation dans les villages, 14 bâtiments sont voués à être délocalisés.

4.1.2 Une agriculture d'élevage, tournée essentiellement vers le lait

La production des exploitations professionnelles se répartit de la manière suivante :

- 23 en bovins lait
- 3 en bovins lait et chèvres ou ovins viande
- 4 en ovins lait ou chèvres lait et mixte
- 7 en ovins viande
- 3 en bovins viande
- 2 en maraîchage et apiculture. A noter que, en 2025, l'activité de maraîchage située à Bramans a cessé ; des discussions sont en cours pour une reprise.

La production est bien valorisée via les coopératives et les circuits courts. Ainsi, 25 exploitations sont membres de la coopérative située à Lanslebourg (AOP Beaufort et Bleu de Bonneval), dont 7 transforment également directement à la ferme (Bleu de Termignon et tomme fermière). Les 4 exploitations ovines-caprines transforment à la ferme. La production de viande est également

valorisée en circuits courts (marché sur la Maurienne, boucherie locale). L'abattoir de Saint-Etienne-de-Cuines constitue à cet effet un outil de proximité indispensable.
Les exploitations en maraîchage et en apiculture représentent une diversification de l'offre agricole locale et font de la vente directe.

4.1.3 Des surfaces agricoles indispensables

Les systèmes d'exploitation sont basés sur l'élevage extensif et le pâturage. La Surface Agricole Utile de Val-Cenis s'élève à 16 889 ha, dont

- 2 211 ha (soit 13%) de surfaces de vallée, utilisées pour la fauche et le pâturage des animaux. Ces surfaces sont essentielles pour conserver l'autonomie fourragère des exploitations
- 14 678 ha (soit 87%) sont des alpages utilisés pendant la période estivale.

Toutes les exploitations d'élevage de la commune pratiquent l'élevage extensif. L'alimentation de tous les animaux est quasi-exclusivement constituée d'herbe et de foin, même si un petit complément d'appoint est parfois donné en céréales comme appétant.
Les alpages jouent un rôle indispensable dans le fonctionnement technico-économique des exploitations de Val-Cenis : sans eux, les exploitations ne seraient pas en capacité d'assurer les besoins en pâturage des animaux l'été, surtout dans un contexte de diminution des surfaces au profit de l'urbanisation. De ce fait, la totalité des exploitations d'élevage montent leurs animaux en alpage. Ceux-ci sont partagés entre les exploitants de Val-Cenis et des transhumants (locaux et Italiens). Il convient de noter que l'usage des alpages présente des contraintes : nombreux trajets entre la vallée et l'alpage, double investissement (logement, équipements pour la traite et la transformation…).
De plus en plus souvent, ces surfaces d'alpage peuvent être utilisées pour d'autres activités, notamment liées au tourisme : sentiers de randonnée, circuits VTT… et pistes de ski. Ces pratiques, pour certaines récentes, doivent être organisées en associant le monde agricole pour anticiper les travaux et limiter les conflits d'usage.

Sur les près de 16 900 ha de surface agricole utile de Val-Cenis,

- 79% sont travaillées par des agriculteurs qui ont leur siège sur la commune
- 21% sont travaillées par des transhumants, soit des exploitations dont le siège social est sur Val-Cenis, mais qui n'hivernent pas d'animaux et des Italiens.

Les terres agricoles de Val-Cenis revêtent ainsi une importance vitale pour l'autonomie fourragère et la pérennité des exploitations de la commune.

4.2 Des surfaces stratégiques pour le fonctionnement des exploitations

Les surfaces agricoles sont indispensables à l'activité agricole pour les raisons suivantes :

4.2.1 Nourrissage des troupeaux

Les terres agricoles sont indispensables au nourrissage des troupeaux, notamment dans le cadre de l'AOP Beaufort, où le cahier des charges strict impose une certaine autonomie fourragère. Les surfaces de vallées jouent ainsi un rôle important pour la production de fourrage, mais aussi en tant que pâturage de proximité en intersaison, tandis que les alpages représentent un complément indispensable pour l'été. Ainsi, 13% des exploitations sont autonomes en fourrage, tandis que 15% achètent exceptionnellement du foin et 72% tous les ans. En conséquence, de nombreuses

exploitations mettent en pension une partie de leur cheptel en hiver ou n'élèvent pas leurs jeunes animaux car ils ne disposent pas de suffisamment de place et/ou de fourrages.
Le développement de l'irrigation sur la commune permet d'augmenter la productivité des surfaces. Mais il est important de noter que l'irrigation demande beaucoup de temps et ne remplace pas totalement les surfaces perdues. La préservation des zones de fauche est donc un enjeu particulièrement fort en raison de leur rareté sur le territoire.

4.2.2 Epandage des effluents d'élevage

Les exploitations ont besoin des surfaces pour épandre les effluents d'élevage pour

- Fertiliser les prairies afin de recycler naturellement ces effluents et augmenter les rendements en fourrage des surfaces
- Respecter les prescriptions réglementaires de distance d'épandage vis-à-vis des cours d'eau et des habitations
- Limiter les inconvénients olfactifs vis-à-vis du voisinage.

Dans le cadre de Val-Cenis, les surfaces d'alpage permettent aux exploitations de disposer de suffisamment de surfaces pour épandre, mais cela au prix de plusieurs kilomètres de déplacement.
Une réflexion sur le compostage est en cours, pour répondre à une partie des problématiques de gestion des effluents.

4.2.3 Se développer et se moderniser

Les activités d'élevage dépendent du Règlement Sanitaire Départemental et des règles des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE), selon leurs caractéristiques. Ces éléments impliquent des distances d'éloignement réciproque pour l'implantation puis le développement des structures. Ces distances sont réciproques pour les tiers.
A Val-Cenis, 78% des exploitations ont des tiers à moins de 50 m (37 sites d'élevage sur 47), ce qui contraint leurs modalités de fonctionnement et leurs possibilités de développement.

Sur les 47 bâtiments d'élevage, 23% ont une fonctionnalité qui pourrait être améliorée et 25% des bâtiments doivent à terme envisager une délocalisation. La fonctionnalité des bâtiments en élevage bovins lait se mesure par l'existence d'un système automatisé d'évacuation des effluents, une manipulation mécanisée du fourrage et un lactoduc. Pour les autres élevages, la fonctionnalité est évaluée en fonction de l'activité.
Le diagnostic conclut que 37 bâtiments (77%) ont une bonne fonctionnalité et que 11 (23%) une fonctionnalité mauvaise.

La maîtrise de la pérennité des bâtiments d'élevage dans le temps est un élément essentiel à la dynamique et au maintien de l'activité agricole sur Val-Cenis.

4.2.4 Maintenir des engagements financiers

Les aides agricoles sont principalement liées aux surfaces exploitées. La perte de foncier impacte donc directement le revenu des agriculteurs et donc la pérennité de l'activité. Il peut remettre en cause des engagements avec de fortes conséquences pour les exploitations.

4.3 Caractérisation des espaces agricoles à enjeux

La définition des enjeux des terres agricoles résulte du croisement de trois critères :

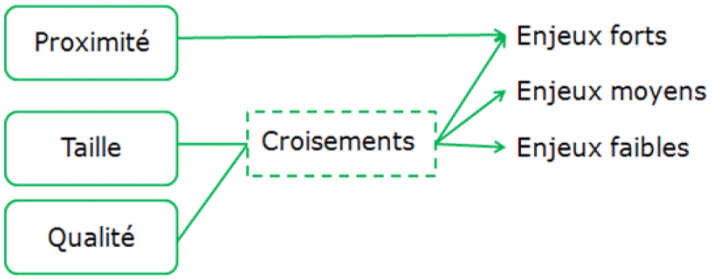
- Les surfaces de proximité immédiate des bâtiments d'élevage : 129 ha concernés
- La taille du tènement agricole
- La qualité des surfaces agricoles, avec notamment les critères d'irrigation, mécanisation et usages fauche / pâture

A noter que les alpages ne sont pas pris en compte dans la classification, mais ils présentent tout de même des enjeux pour l'activité agricole.
La cartographie précise également les éventuels points problématiques (circulations, accès…) et toute information utile au diagnostic et à la compréhension des enjeux agricoles.

- Critère 1 = surfaces de proximité immédiate
 - Sites d'élevage = 600 m en plaine, 300 m en montagne
 - Ajustements liés à :
 - ✓ Présence de cordons urbanisés,
 - ✓ Infrastructures infranchissables,
 - ✓ Cours d'eau/rivières infranchissables,
 - ✓ Topographie…

- Critère 2 = taille du tènement agricole
 - Ensemble de parcelles agricoles d'un seul tenant
 - Limité par des zones infranchissables (infrastructures, éléments naturels, urbanisation…)
 - Notion de fonctionnalité des espaces agricoles

- Critère 3 = qualité des surfaces agricoles
 - Irrigable
 - De la possibilité de mécaniser les travaux
 - Fauche-Pâture



Taille \ Qualité	Très Bonne	Bonne	Faible
Grands	*Enjeux forts*	*Enjeux forts*	*Enjeux moyens*
Moyens	*Enjeux forts*	*Enjeux moyens*	*Enjeux faibles*
Petits	*Enjeux moyens*	*Enjeux faibles*	*Enjeux faibles*

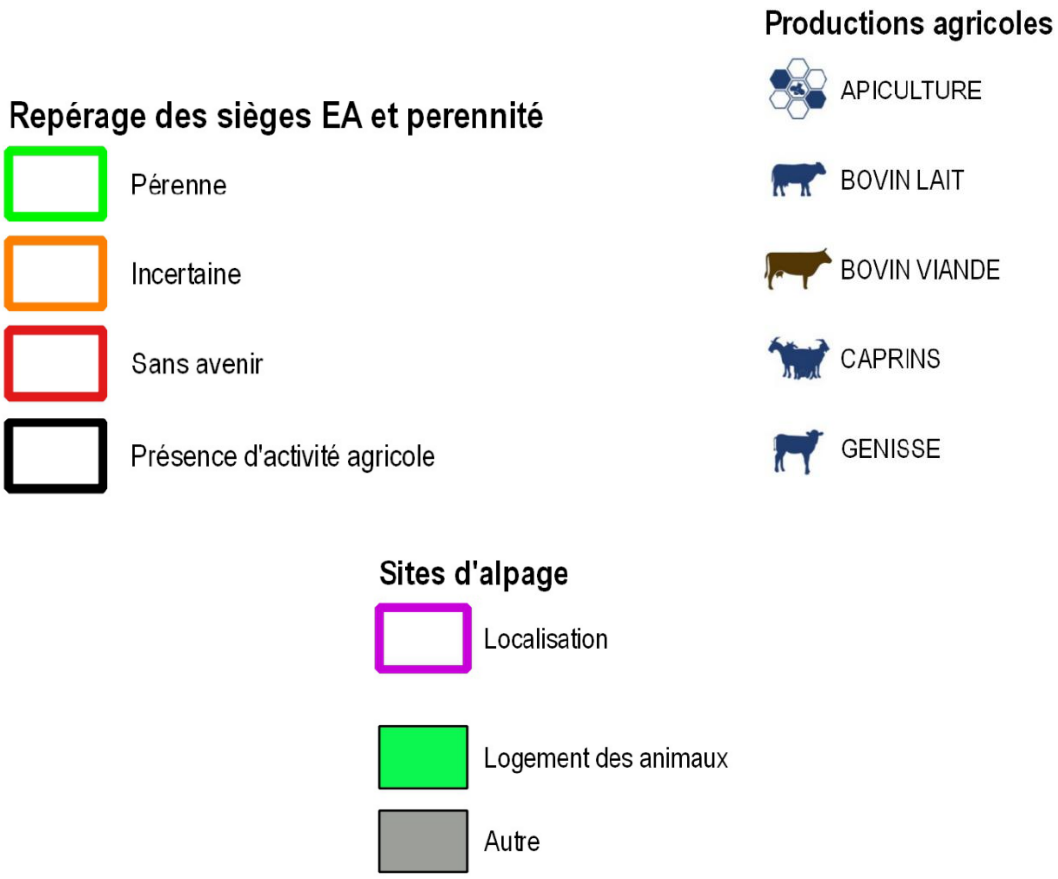
Selon les critères énumérés ci-dessus, 59% des espaces agricoles de Val-Cenis présentent des enjeux forts pour les exploitations et la pérennité de l'agriculture.
Voir cartes ci-après.

4.4 En conclusions

L'agriculture de Val-Cenis est dynamique et axée sur des produits de qualité. Cependant, l'équilibre reste fragile et il est nécessaire que les exploitations puissent respecter l'autonomie fourragère indispensable à l'AOP Beaufort, via les surfaces de prés de fauche à pérenniser.

Une agriculture qui comporte des atouts	Mais aussi une agriculture qui présente des fragilités
Des exploitations dynamiques et pérennes Une valorisation des produits : AOP Beaufort, Bleu de Bonneval, Bleu de Termignon et fromages de brebis et chèvres Un développement de l'irrigation collective	Une pression foncière importante (développement des villages stations et intra profession) Des îlots très morcelés Très peu de perspectives pour de nouveaux bâtiments

Légende des cartes ci-après



Fonction des bâtiments

habitation

Bâtiment d'élevage

Local technique : matériel, silo, salle de traite, salle de fabrication,atelier de transformation, gîte, restaurants,...)

Stockage foin/végétaux

Fumière, fosse à lisier

Serre (en verre, PVC, chauffées)

Magasin de vente

Projet de bâtiment

Importance des espaces agricoles

Enjeux forts

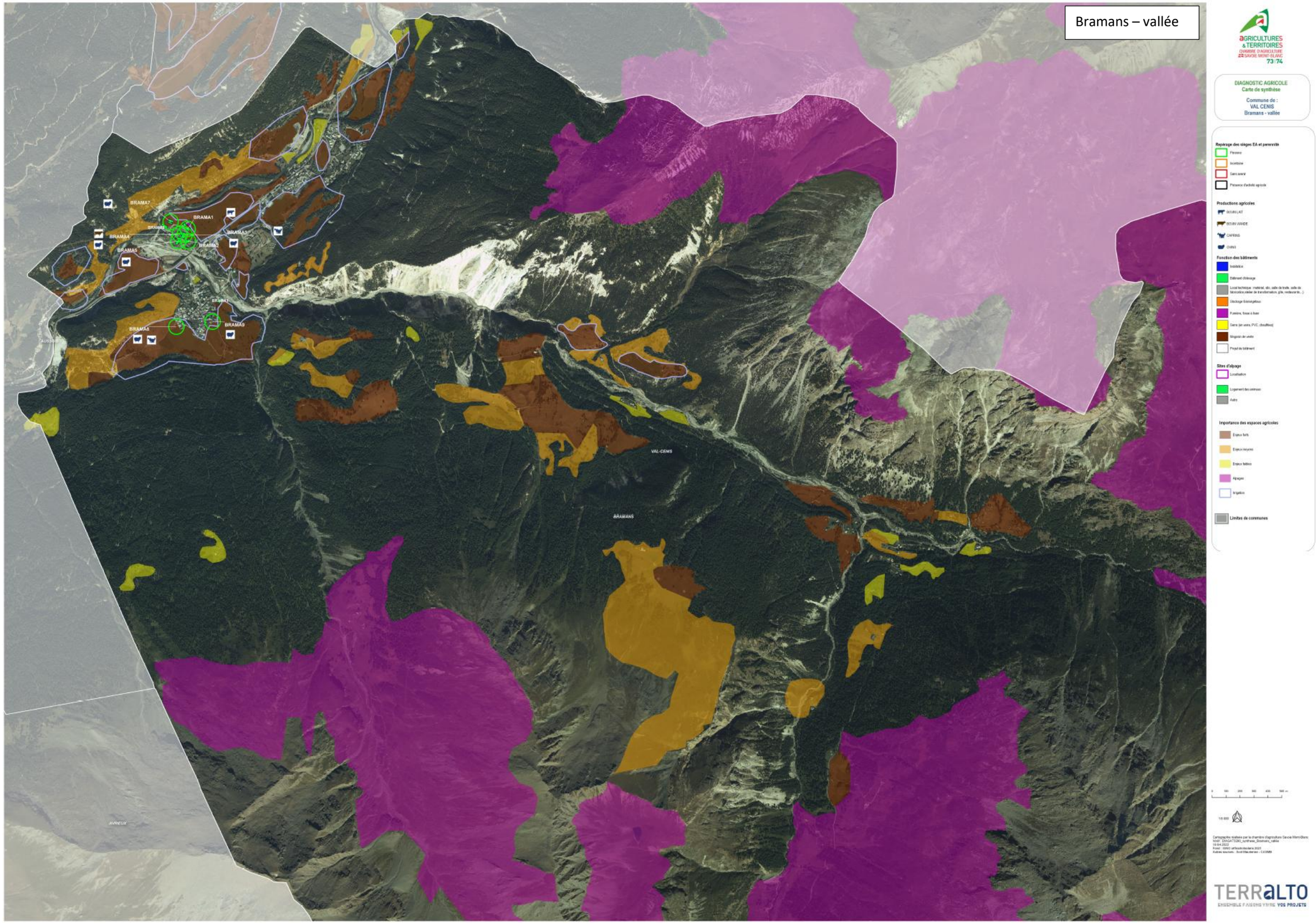
Enjeux moyens

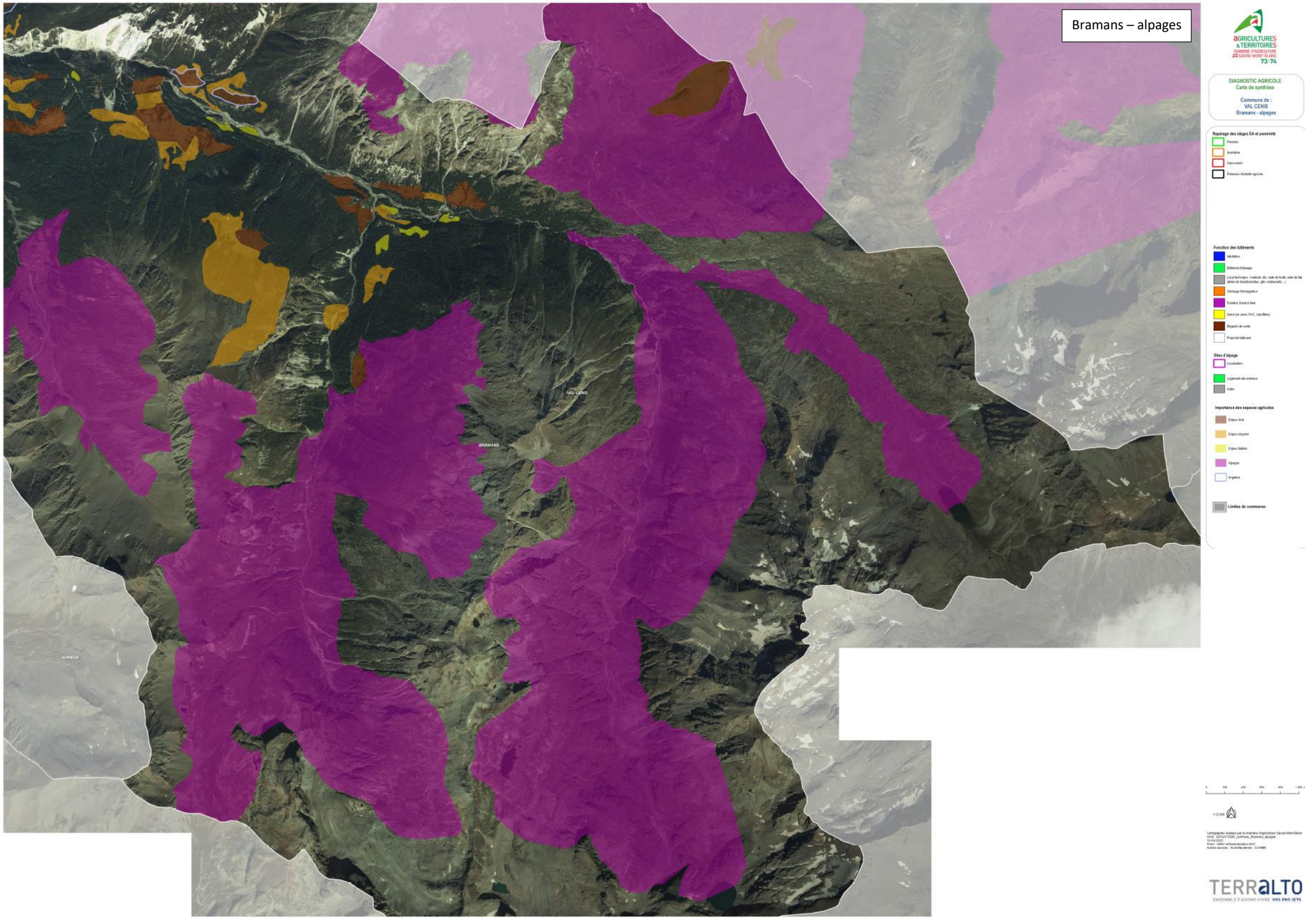
Enjeux faibles

Alpages

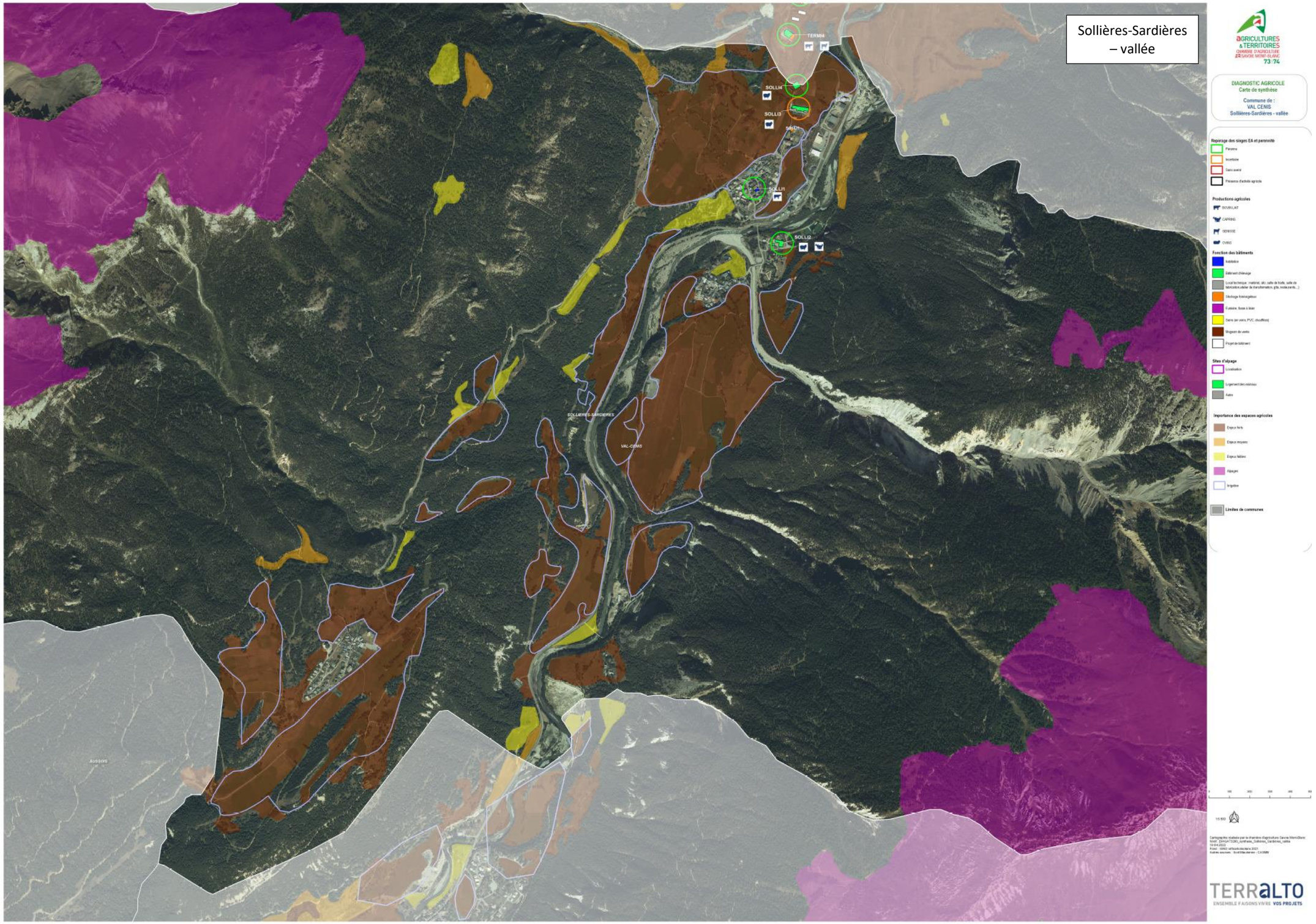
Irrigation

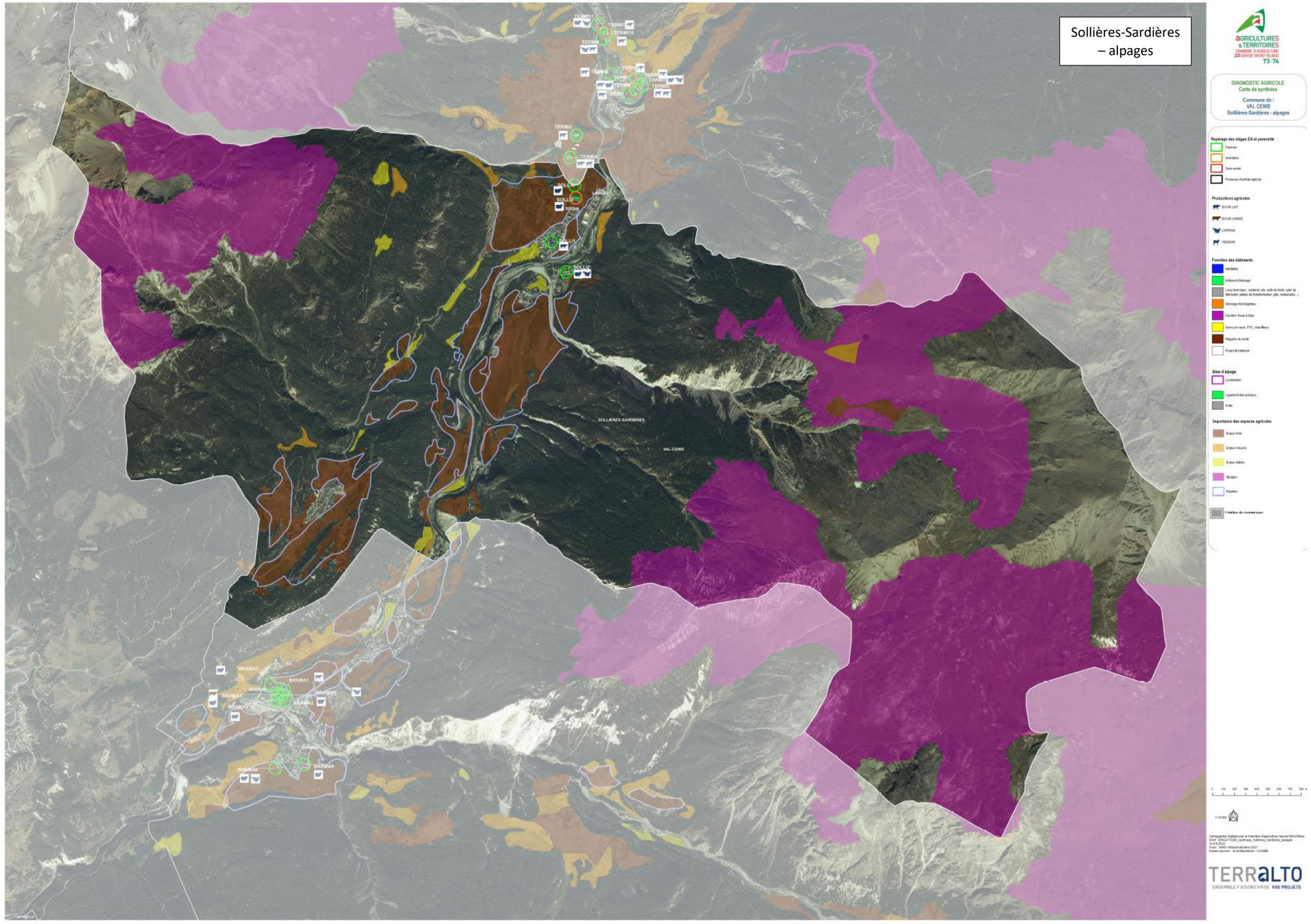
Limites de communes


Bramans – vallée
BRAMA7
BRAMA1
BRAMA2
BRAMA3
BRAMA5
BRAMA4
BRAMA6
BRAMA8
BRAMA9
VAL-CENIS
BRAMANS
AVRIEUX
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE 73 SAVOIE MONT-BLANC 74
DIAGNOSTIC AGRICOLE
Carte de synthèse
Commune de :
VAL CENIS
Bramans - vallée
Repérage des sièges EA et pennetik
Présence
Incertaine
Sans avenir
Présence d'activité agricole
Productions agricoles
BOVIN LAIT
BOVIN VIANDE
CAPRINS
OVINS
Fonction des bâtiments
Habitation
Bâtiment d'élevage
Stockage fourrages
Fumière, fosse à lisier
Serre (en verre, PVC, double)
Hangars de vente
Projet de bâtiment
Sites d'alpage
Logement des ouvriers
Autre
Importance des espaces agricoles
Enjeux forts
Enjeux moyens
Enjeux faibles
Alpages
Irrigation
Limites de communes
TERRALTO
ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

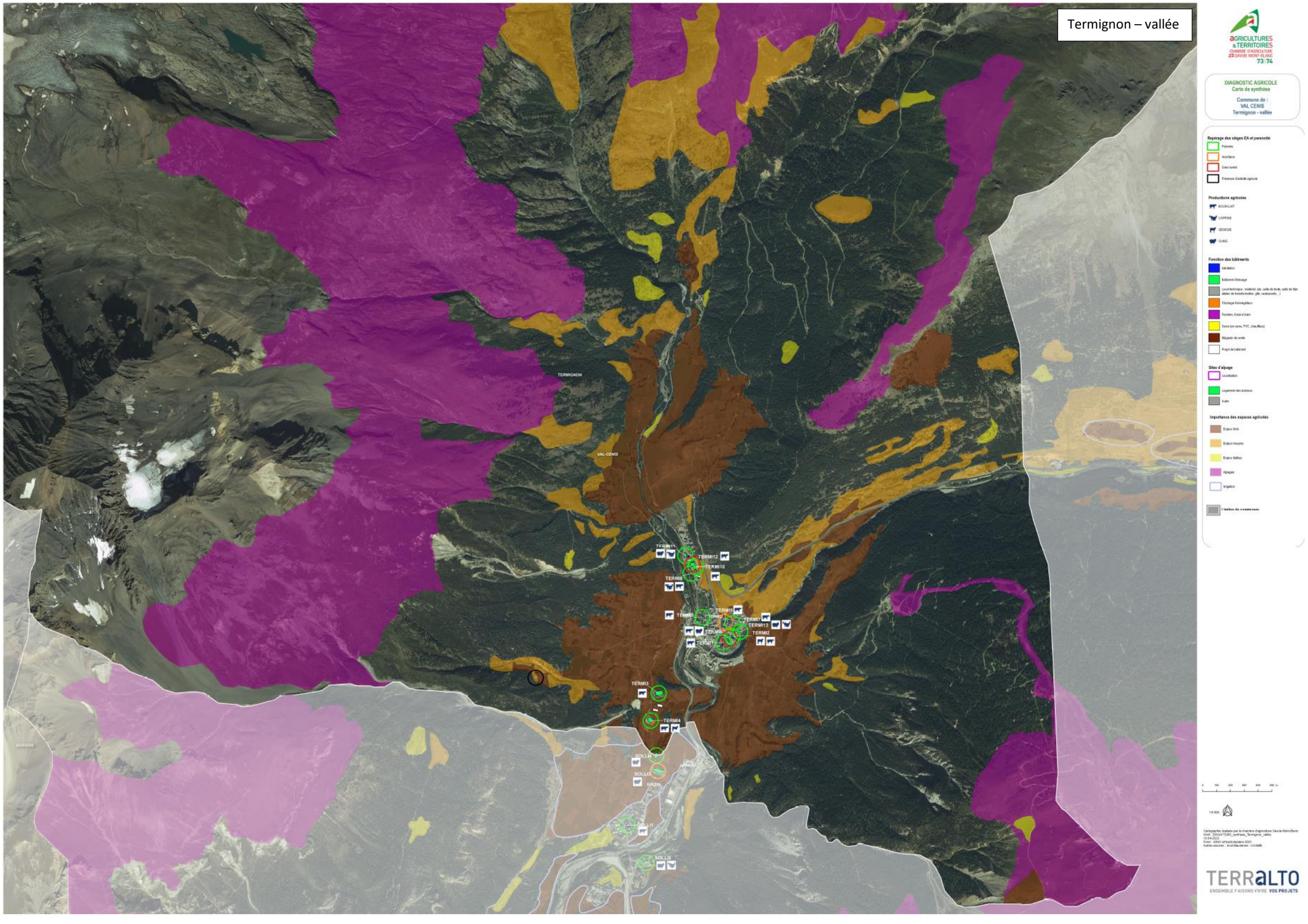

Bramans – alpages
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC
73 / 74
DIAGNOSTIC AGRICOLE
Carte de synthèse
Commune de :
VAL CENIS
Bramans - alpages
Repérage des sièges EA et pérennité
Fonction des bâtiments
Sites d'alpage
Importance des espaces agricoles
Limites de communes
VAL-CENIS
BRAMANS
AVRIEUX
TERRALTO
ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

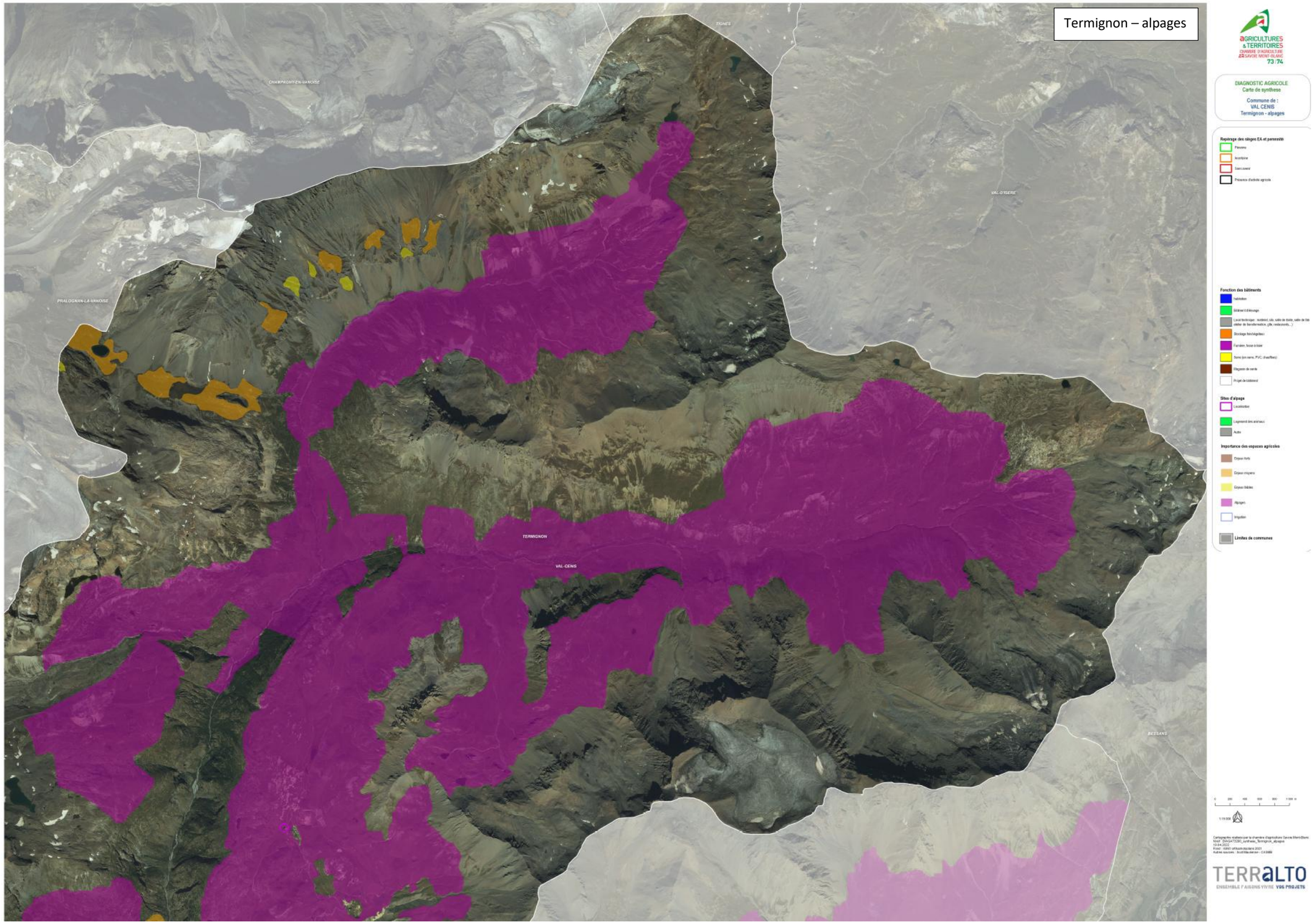
Sollières-Sardières – vallée



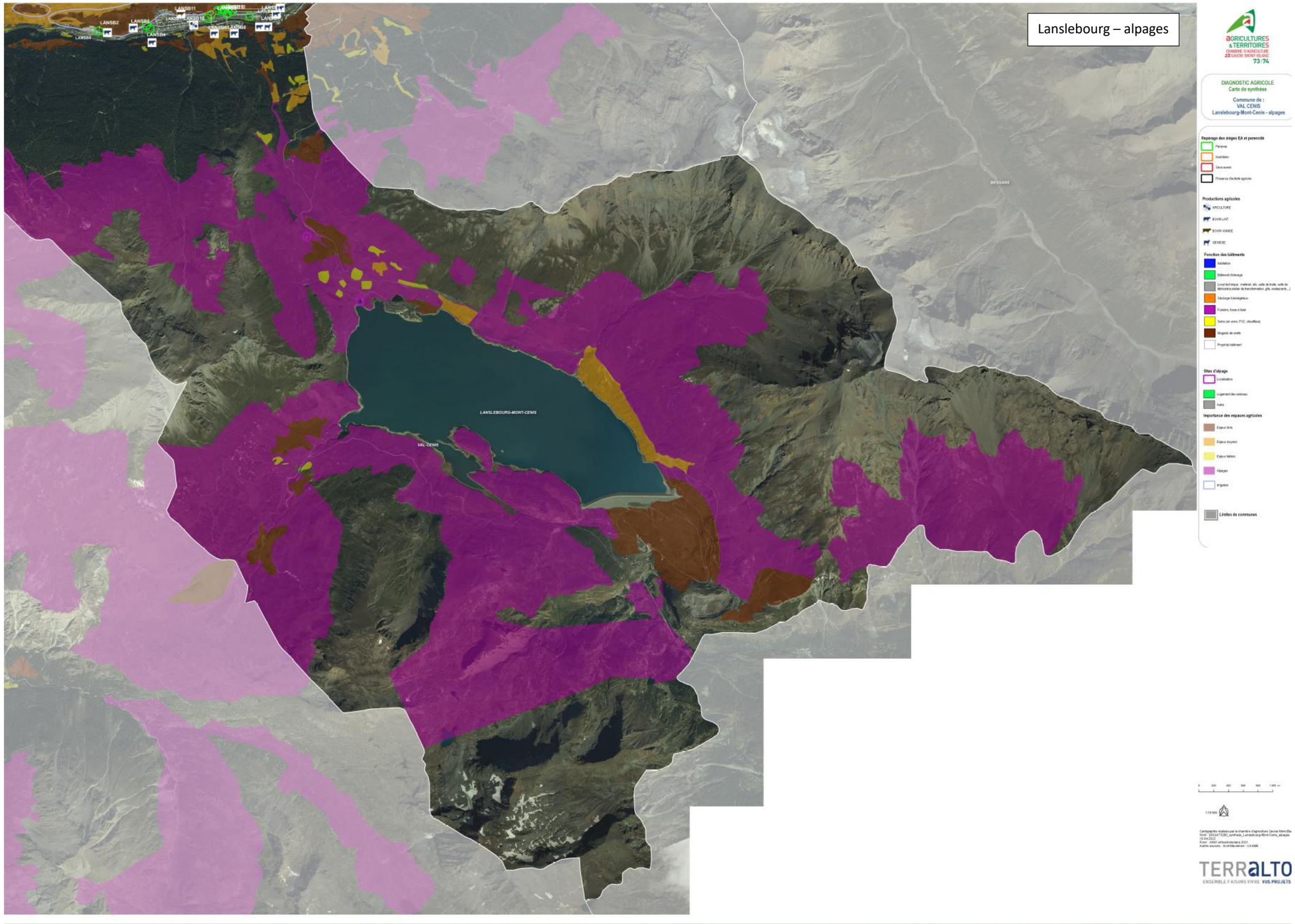

Sollières-Sardières – alpages
DIAGNOSTIC AGRICOLE
Carte de synthèse
Commune de :
VAL CENIS
Sollières-Sardières - alpages
SOLLIERES-SARDIERES
VAL-CENIS
AUSSOIS
TERRALTO

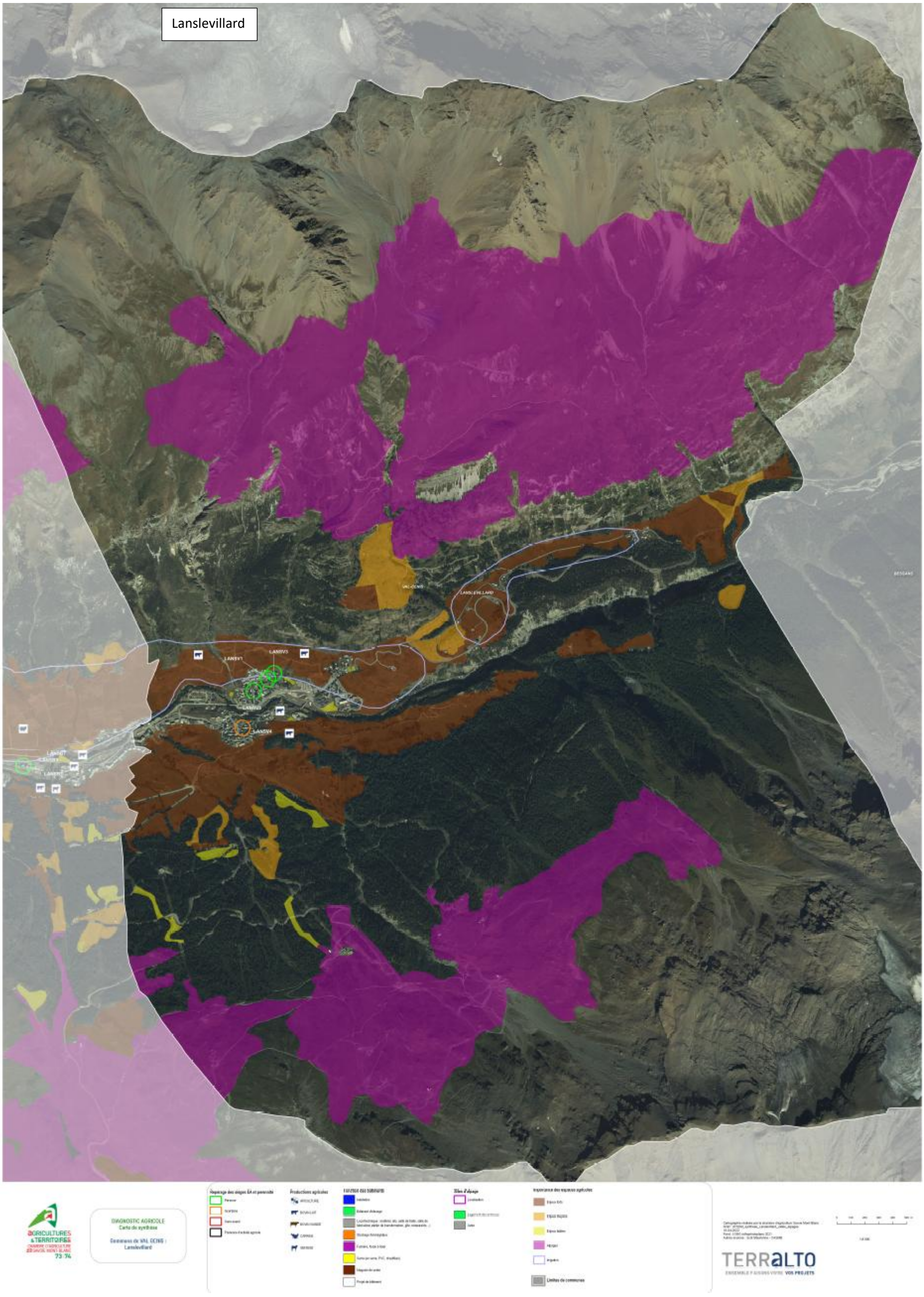
Termignon – vallée




Termignon – alpages
PRALOGNAN-LA-VANOISE
CHAMPAGNY-EN-VANOISE
PEISEY-NANCROIX
VAL-D'ISÈRE
TERMIGNON
VAL-CENIS
BESSANS
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC
73 / 74
DIAGNOSTIC AGRICOLE
Carte de synthèse
Commune de :
VAL CENIS
Termignon - alpages
Repérage des sièges EA et pérennité
Fonction des bâtiments
Sites d'alpage
Importance des espaces agricoles
Limites de communes
TERRALTO
ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS


Lanslebourg – vallée
DIAGNOSTIC AGRICOLE
Carte de synthèse
Commune de VAL CENIS :
Lanslebourg-Mont-Cenis - vallée
TERRALTO


Lanslebourg – alpages
LANSB11
LANSB2
LANSB3
LANSB4
LANSB5
LANSB6
LANSB7
LANSB8
LANSB9
LANSB10
LANSLEBOURG-MONT-CENIS
VAL-CENIS
BESSANS
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74
DIAGNOSTIC AGRICOLE
Carte de synthèse
Commune de :
VAL CENIS
Lanslebourg-Mont-Cenis - alpages
Repérage des sièges EA et pérennité
Pérenne
Incertain
Sans avenir
Présence d'activité agricole
Productions agricoles
APICULTURE
BOVIN LAIT
BOVIN VIANDE
CAPRIN
Fonction des bâtiments
Habitation
Bâtiment d'élevage
Local technique : matériel, etc. salle de traite, salle de fabrication,atelier de transformation, gîte, restauration...)
Séchage fromage/saloir
Fumière, fosse à lisier
Serre (en verre, PVC, chauffée)
Magasin de vente
Projet de bâtiment
Sites d'alpage
Localisation
Logement des ménages
Autre
Importance des espaces agricoles
Enjeux forts
Enjeux moyens
Enjeux faibles
Alpages
Irrigation
Limites de communes
1:15 000
TERRALTO
ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS


Lanslevillard
LANSV1
LANSV5
LANSV3
LANSV4
LANSLEVILLARD
DIAGNOSTIC AGRICOLE
Carte de synthèse
Communes de VAL CENIS - Lanslevillard
TERRALTO

AGRICULTURE : SYNTHESE ET ENJEUX

Synthèse	Enjeux
50 exploitations agricoles avec siège sur la commune de Val-Cenis, dont 42 professionnelles.	**Protéger le caractère rural du territoire et le dynamisme des activités agricoles.**
Pérennité estimée supérieure à 10 ans pour 35 exploitations.	**Garantir la pérennité des exploitations.**
Une activité principalement tournée vers l'élevage (bovins lait, chèvres ou ovins viande, chèvres lait, bovins viande) et une activité de maraîchage (reprise en discussion) et d'apiculture.	**Pérenniser l'élevage pour garantir l'entretien des terres agricoles et des alpages.** **Mettre en place les outils pour diversifier et développer des activités agricoles autres que l'élevage, ayant besoin de moins de foncier.**
Une bonne valorisation de la production via l'AOP Beaufort et des circuits courts. AOP impliquant l'autonomie fourragère des exploitations.	**Préserver les prés de fauche en fond de vallée, nécessaires au fonctionnement des exploitations. Protéger le caractère naturel et fonctionnel des alpages.**
Des espaces agricoles à préserver identifiés par le diagnostic agricole et le SCOT.	**Préserver les espaces agricoles disponibles à proximité des bâtiments d'élevage, pour le bon fonctionnement de ceux-ci.**
47 bâtiments d'élevage dont 78% à moins de 50 mètres des tiers.	**Préserver en priorité les terres agricoles déjà irriguées et facilement mécanisables.**
Réseau d'irrigation bien développé et mécanisation facile des terrains dans la vallée de l'Arc.	

5 *POPULATION ACTIVE ET ACTIVITES ECONOMIQUES*

5.1 Les actifs de Val-Cenis

Entre 2016 et 2022, le nombre d'actifs diminue, comme la population, et s'élève à 1 068 personnes, soit 84,3% des 15 à 64 ans. En 2022, le taux de chômage est en baisse par rapport à 2016.

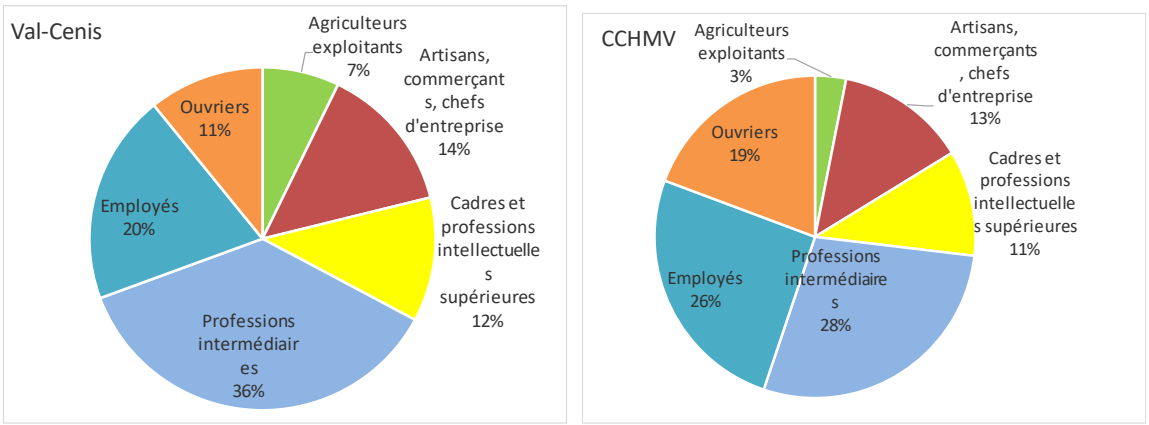
Tableau 6 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2022		2016	
Ensemble	1233	Nombre	1333	
Actifs en %	**86.6%**	**1068**	**84.3%**	**1124**
dont:				
actifs ayant un emploi en %	85.5%	1054	82.8%	1104
chômeurs en %	1.1%	14	1.5%	20
Inactifs en %, dont	**13.4%**	**165**	**15.7%**	**209**
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (en%)	5.5%	68	5.1%	68
Retraités ou pré-retraités (en%)	6.4%	79	7.4%	99
Autres inactifs (en %)	1.5%	18	3.2%	43

Source : chiffres de l'INSEE.

Les actifs de Val-Cenis (ayant un emploi ou en recherche d'emploi), se répartissent selon le graphique ci-dessous. Les professions intermédiaires (infirmières, professeurs des écoles, commerciaux,…) représentent plus de 35% de la population active, suivis par les employés (secrétaires, agents de bureau, vendeurs (20%) et les artisans, commerçant et chefs d'entreprise (14%). Les agriculteurs exploitants représentent une part importante des actifs en comparaison avec le territoire de la CCHMV.

Graphique 8 : Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socio-professionnelle, à Val-Cenis et sur la CCHMV



Source : chiffres de l'INSEE.

La population active de Val-Cenis est majoritairement salariée (63,5%), dont seulement 38,5% (du nombre total d'actifs) en CDI ou titulaire de la fonction publique. Les salariés en contrat à durée déterminée représentent 24,3% des actifs ; ce taux assez important s'explique par la saisonnalité d'un certain nombre d'emplois touristiques. Les non-salariés, au nombre de 400, représentent 36,5% des conditions d'emploi ; de nombreux indépendants sont liés aux activités touristiques (ex. moniteurs de

ski, commerçants), qu'ils complètent avec une activité artisanale, souvent dans le bâtiment, l'été. Les employeurs se trouvent principalement dans les commerces, restaurants et services à la personne.

En comparaison, la population active de la CCHMV est pour plus des trois-quarts salariés, avec plus de 50% en CDI ou dans la fonction publique et à l'échelle du Département de la Savoie, ces chiffres sont respectivement de 83% et 67%. Les salariés en CDD ou en intérim représentent 24,7% des actifs de la CCHMV et 13,1% de ceux de la Savoie.

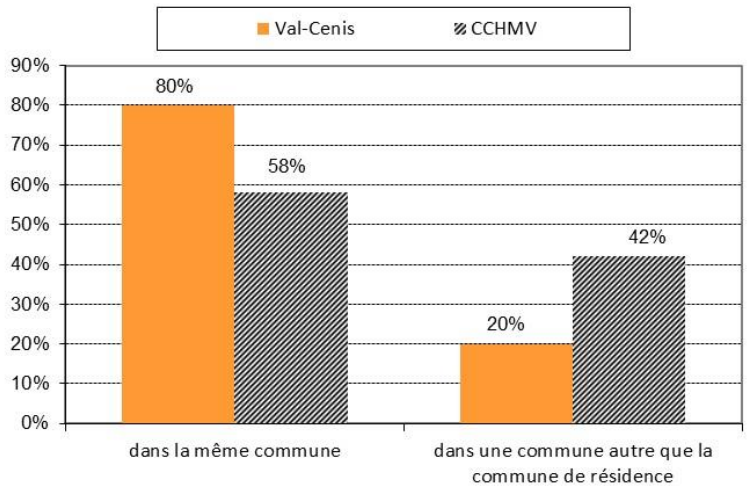
Tableau 7 : Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus de Val-Cenis

	Hommes	%	Femmes	%	Ensemble	%
Ensemble	**571**	**100.0%**	**525**	**100.0%**	**1096**	100.0%
Salariés	**338**	**59.2%**	**358**	**68.2%**	**696**	**63.5%**
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	206	36.1%	216	41.1%	422	38.5%
Contrat à durée déterminée	127	22.2%	139	26.5%	266	24.3%
Intérim	3	0.5%	2	0.4%	5	0.5%
Emplois aidés	1	0.2%	0	0.0%	1	0.1%
Apprentissage - stage	1	0.2%	1	0.2%	2	0.2%
Non-salariés	**233**	**40.8%**	**167**	**31.8%**	**400**	**36.5%**
Indépendants	123	21.5%	106	20.2%	229	20.9%
Employeurs	108	18.9%	59	11.2%	167	15.2%
Aides familiaux	2	0.4%	2	0.4%	4	0.4%

Source : INSEE.

En 2022, près de 80% des actifs ayant un emploi résidant sur la commune, soit 879 personnes, restent sur la commune de Val-Cenis pour travailler. Ce taux, plus élevé que sur l'ensemble de la CCHMV, s'explique notamment par les activités touristiques qui génèrent un nombre important d'emplois.
A l'échelle de la CCHMV, le taux des actifs ayant un emploi dans leur commune de résidence est plus faible (environ 60%).

Graphique 9 : Lieu de travail des actifs de Val-Cenis et de la CCHMV en 2022

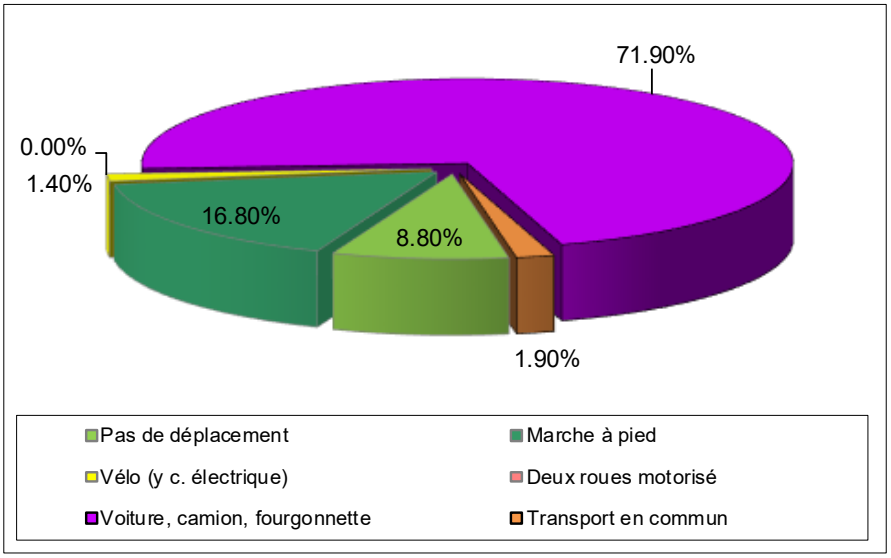


Source : chiffres de l'INSEE.

En conséquence du nombre d'actifs pouvant rester sur sa commune de résidence, près de 20% de ceux-ci se rendent à leur travail à pied ou vélo et 9% ne se déplacent pas. Les transports en commun

représentent 1,1% des déplacements domicile – travail. L'usage d'un véhicule motorisé reste toutefois majoritaire.

Graphique 10 : Modalités de déplacements domicile – travail des actifs



Source : chiffres de l'INSEE.

L'indicateur de concentration d'emplois de Val-Cenis s'élève à 111,1, c'est-à-dire que le territoire propose l'équivalent de 111 emplois pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. Ce fort taux explique qu'une part importante des actifs de Val-Cenis reste sur sa commune de résidence pour son travail.
A l'échelle de la CCHMV, cet indicateur s'élève à 99,7 ce qui est également très important. Les stations, la ville de Modane, des entreprises telles que l'ONERA… représentent les principales sources d'emploi sur le territoire.

Tableau 8 : Emploi et activité, à gauche sur Val-Cenis et à droite à l'échelle de la CCHMV

Indicateur sur l'emploi	2011	2016	2022
Nombre d'emplois dans la zone	1 153	1 114	1 219
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1 159	1 133	1 097
Indicateur de concentration d'emploi	99,5	98,2	111,1
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	68,2	65,2	63,6

Indicateur sur l'emploi	2011	2016	2022
Nombre d'emplois dans la zone	188 128	188 731	201 168
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	187 551	189 422	201 857
Indicateur de concentration d'emploi	100,3	99,6	99,7
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	59,9	59,1	58,9

Source : INSEE.

D'après les données de l'Observatoire des Pays de Savoie (données INSEE 2021), la majorité des actifs se rendant sur une autre commune pour leur travail reste dans la CCHMV (150 flux sortant) ; les autres se rendent à Saint-Jean-de-Maurienne, dans le bassin chambérien, la basse Maurienne, voire le bassin annécien.
Pour « compenser » les actifs de Val-Cenis se rendant à l'extérieur, des personnes originaires principalement de la CCHMV viennent travailler à Val-Cenis (environ 107 personnes).

Tableau 9 : Migrations alternantes entre le domicile et le lieu de travail des actifs ayant un emploi

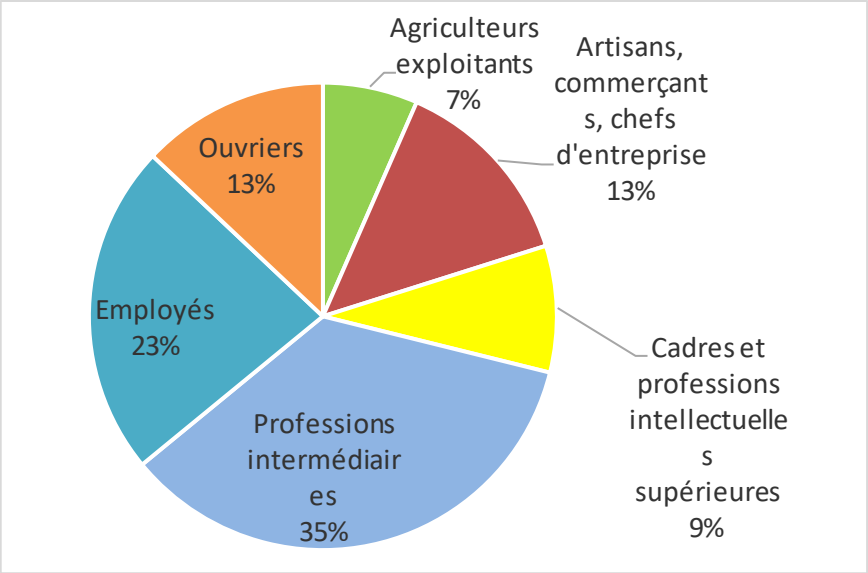
Flux sortant (256) vers	Flux entrant (291) de
Modane 80	Modane 56
St-Jean-De-Maurienne 30	Bessans 15
Aussois 30	Bonneval-Sur-Arc 14
Chambery 15	Flers-en-Escrebieux 10
Avrieux 10	Aussois 10

Source : http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr

5.2 Les emplois

Les emplois proposés sur le territoire de Val-Cenis sont principalement dans les catégories professions intermédiaires (35%) et employés (23%), ainsi que le démontre le graphique ci-dessous. La catégorie agriculteurs exploitants est importante (7%) par rapport à celle observée à l'échelle de la CCHMV (3%) ou du Département (1%). L'entreprenariat (artisans, commerçants et chefs d'entreprise) est par contre plus présent à Val-Cenis, avec un taux de 13% que sur la CCHMV (12%) ou le Département (9%).

Graphique 11 : Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2022 à Val-Cenis

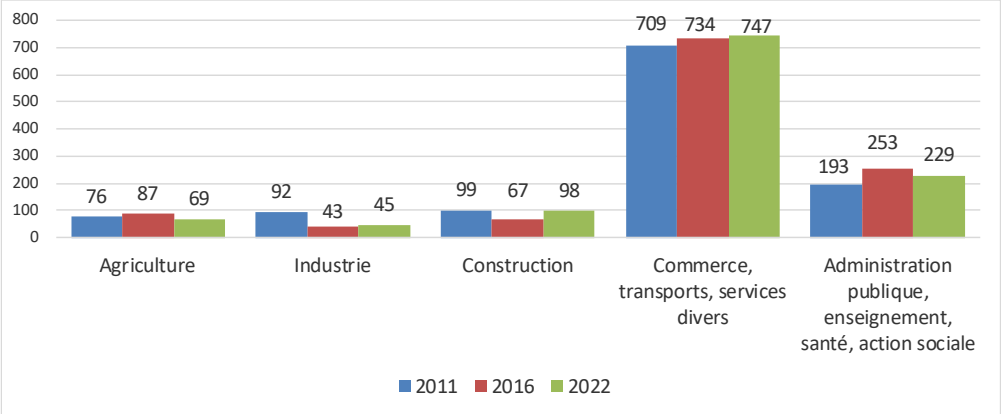


Source : chiffres de l'INSEE.

Sur Val-Cenis, la grande majorité des emplois se trouve dans le commerce, les transports (les remontées mécaniques appartiennent à cette catégorie) et les services divers (747 emplois en 2022, en légère augmentation par rapport à 2016). Les administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale représentent 229 emplois (dont environ 55 salariés à l'année à la Mairie, plus 20 en saison, 50 salariés à l'office du tourisme, 9 salariés à l'école). Dans cette catégorie se trouvent aussi les personnes de la Communauté de Communes, la trésorerie, du Parc National de la Vanoise, la gendarmerie… Dans les enseignants sont très probablement comptabilisés les « éducateurs sportifs » qui proposent des activités dans les centres de vacances, les moniteurs de ski, guides et accompagnateurs en montagne.

L'agriculture représente 69 emplois, en diminution par rapport à 2016 également. Ce chiffre est important au regard des 113 emplois dans l'agriculture recensés sur la CCHMV. Il est dû à la présence de 50 exploitations avec siège sur la commune, mais aussi de la coopérative laitière sise à Lanslebourg (30 emplois selon le site de la coopérative).

Graphique 12 : Emplois selon le secteur d'activité



Source : chiffres de l'INSEE.

En cohérence avec le statut d'emploi des actifs de Val-Cenis, les emplois proposés sur le territoire de Val-Cenis sont pour seulement 64,3% des emplois salariés. Les emplois à temps partiel représentent près de 13% des emplois, salariés ou non.
A titre comparatif, à l'échelle de la CCHMV, les emplois salariés représentent près de 76,3% des postes et ceux à temps partiels (salariés ou non), 14% et à l'échelle du Département, respectivement 83% et 17,7%.

Tableau 10 : Emplois selon le statut professionnel

	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	**1153**	**100.0%**	**1114**	**100.0%**	**1219**	**100.0%**
Salariés	**819**	**71.0%**	**741**	**66.5%**	**784**	**64.3%**
dont femmes	404	35.0%	387	34.7%	406	33.3%
dont temps partiel	175	15.2%	135	12.1%	99	8.1%
Non-salariés	**334**	**29.0%**	**373**	**33.5%**	**435**	**35.7%**
dont femmes	125	10.8%	142	12.7%	171	14.0%
dont temps partiel	55	4.8%	64	5.7%	63	5.2%

Source : INSEE.

En conclusion, les activités touristiques génèrent de nombreux emplois, mais une grande part de ceux-ci est non salariée ou en contrat à durée déterminée, si l'on compare avec le territoire plus large du département de la Savoie. L'un des points positifs de l'existence des emplois est la limitation des besoins en déplacements domicile – travail.
A noter également que certains employeurs, comme les remontées mécaniques, doivent reprendre les employés d'une saison sur l'autre si ceux-ci sont candidats. Cela assure une certaine sécurité d'emploi.

5.3 Services et entreprises présents sur la commune

5.3.1 Des services concentrés principalement à Lanslebourg

Les commerces et services sont nombreux et diversifiés, même si un certain nombre est fermé en intersaison. Ils se concentrent principalement à Lanslebourg, ce qui s'explique par la fonction d'ancien chef-lieu de canton du village.

Les principaux services à la population présents à Val-Cenis :

- un bureau de Poste à Lanslebourg
- deux agences postales, dont les locaux se trouvent à Termignon et Lanslevillard, ouvertes toute la semaine, avec des horaires variables selon les saisons,
- une maison de santé pluriprofessionnelle, installée à Lanslebourg, portée par la municipalité et mise en service à l'automne 2021. Elle accueille des médecins, infirmières et kinésithérapeutes,
- une pharmacie à Lanslebourg,
- un cabinet de kinésithérapie à Sollières-Sardières,
- un ostéopathe à Bramans,
- la gendarmerie, à Lanslebourg,
- un service de taxi à Sollières-Sardières et Lanslebourg et ambulances à Sollières-Sardières
- une clinique vétérinaire à Lanslebourg.

Si les professions médicales sont bien présentes, les habitants notent l'absence de dentiste ou d'ophtalmologiste.

Espaces culturels et de loisirs :

- Bibliothèques, à Bramans, Lanslebourg et Termignon
- Espace Val-Cenis Vanoise – Auditorium Laurent Gerra, avec une salle de spectacle de 440 places et un plateau de 180 m², une salle polyvalente de 300 m², hall d'accueil d'environ 150 m², une salle de réunion de 60 m²
- La Maison du Passage à Bramans, vers l'église, dédiée au cinéma, à la musique et à des spectacles.
- Les cinémas : la Ramasse à Lanslebourg, de compétence CCHMV et Chatelouve à Lanslevillard, géré par une association
- La Maison Franco-italienne
- Le Jardin alpin du Mont-Cenis
- Le musée d'archéologie de Sollières
- Le musée de la Pyramide du Mont-Cenis
- Les sentiers botaniques
- Le télégraphe Chappe
- Les églises et chapelles
- Le parc des Glières, avec la piscine

Salle des fêtes communales à disposition des habitants pour des évènements :

- Bramans : salle des fêtes aux Grands Prés
- Sollières-Sardières : la salle du foyer à Sollières Endroit en face de la Mairie
- Termignon : salle des fêtes au bord de l'Arc, à côté des jeux pour enfants
- Lanslebourg : l'Espace Val-Cenis Vanoise, composé de la salle des fêtes au-dessus de l'office de tourisme, de l'auditorium Laurent Gerra à côté de l'office de tourisme et de la salle de

réunion en dessous de la salle des fêtes, une salle de réunion des associations en dessous de la Mairie et le petit gymnase à côté de l'école
- Lanslevillard : la salle culturelle en dessous de la Mairie et la salle polyvalente aux Terres Grasses, ainsi que des salles à disposition des associations à l'office du tourisme.
- Des salles de réunions pour les associations dans chaque village.

5.3.2 De très nombreux commerces

Le site internet de la Haute Maurienne Vanoise recense 153 commerces, répartis de la façon suivante :
- 67 à Lanslebourg
- 46 à Lanslevillard
- 19 à Termignon
- 12 à Bramans
- 9 à Sollières-Sardières

Nombre d'entre eux ne sont ouverts qu'en saison.

Chaque village dispose d'une épicerie, voire d'une boulangerie et boucherie (sauf Sollières-Sardières où se trouve un supermarché). Ces commerces de proximité sont importants pour la population locale. Il ressort des ateliers participatifs que les habitants du plateau aval, particulièrement de Bramans, descendent plus facilement à Modane pour leurs achats ou besoins de services qu'ils ne montent à Lanslebourg, en raison de la proximité, des « habitudes » et des prix plus attractifs.

5.3.3 Les zones économiques

La commune de Val-Cenis compte actuellement neuf zones d'activités sur son territoire (source : Porter à Connaissance)

Commune déléguée	Secteur	Surface	CES*	Potentiel mobilisable	Particularités
Sollières-Sardières	Les Favières	4,2 ha	0,22	2 000 m²	Zone commerciale et artisanale, environ 9 entreprises récentes, pas de logement identifié
Termignon	La Fennaz	1,1 ha	0,30	0	Zone mixte accueillant une activité agricole, du logement, et 4 à 5 entreprises
Lanslebourg	Lescheraine	2,9 ha	0,34	0	Zone mixte accueillant des activités diversifiées et du logement
	Le Chalp	1,4 ha	0,29	0	Zone commerciale et artisanale en contrebas de la RD 962, 3 à 4 entreprises, pas de logement identifié
Lanslevillard	Le Mollaret	1,1 ha	0,36	1 800 m²	Néant
Bramans	Mollard Faquetti	1,5 ha	0,04	0	Site d'une entreprise BTP, 1 bâtiment et stockage de matériel/matériaux
	Les Glières	0,3 ha	0,17	0	Anciennement rattaché à la zone dédiée aux bâtiments d'exploitation agricole

	Napoléon Bonaparte	0,27 ha		2 830 m² (OAP n°5 du PLU de Bramans	Nouveau site en entrée de village le long de la RD 1006 pour activités artisanales, commerciales, et espaces de travail partagés.
	Champ Jean	0,75 ha	0,16	Environ 5 500 m² (OAP n°6 du PLU de Bramans)	Nouveau site à l'écart des secteurs habités, en bordure de la RD1006, et en continuité d'une entreprise existante. Sol déjà occupe par des dépôts.

*CES : Coefficient d'Emprise au Sol

Selon l'analyse des disponibilités dans l'enveloppe bâtie, environ 2 000 m² sont disponibles dans la zone des Favières.

Carte 2 : Localisation des terrains disponibles aux Favières



La zone des Favières est recensée comme Zone d'Intérêt Maurienne (ZIM) par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et bénéficie, à ce titre, de capacités de développement. Une surface de 3,5 ha est à répartir entre la zone des Favières et les zones des Terres Blanches et du Fréjus, sur la commune de Modane. Une discussion sera donc à mener à l'échelle de la CCHMV sur ce point. Cette zone accueille

notamment un supermarché et est donc recensée comme « site commercial périphérique » pouvant accueillir des commerces de plus de 400 m². Elle ne peut cependant pas faire l'objet d'une extension à vocation commerciale, ainsi que le prévoit le SCOT.
Les huit autres zones sont des Zones d'Intérêt Local (ZIL) à l'échelle du SCOT et leur extension n'est possible que sous réserve de justification.

5.3.4 Les établissements présents sur la commune

Selon les données de l'INSEE, Val-Cenis compte 225 établissements[2] actifs employeurs fin 2023, répartis selon le tableau ci-dessous. Les commerces, transports et services divers représentent près de 77%. Les commerces sont en effet particulièrement nombreux sur la commune, principalement liés au tourisme (magasins de sports, de souvenirs, de produits locaux, restaurants…) et proposent 1 075 postes salariés. L'un des établissements employant plus de 10 salariés est l'exploitant des remontées mécaniques (30 emplois permanents, 10 bi saisonniers, c'est-à-dire employés en hiver et en été et 140 emplois supplémentaires en saison hivernale).

Au nombre de 9, les établissements du secteur de la construction proposent, fin 2023, 42 postes salariés, dans des établissements de 1 à 49 salariés (24 entre 20 et 49 salariés). Les douze établissements de la catégorie administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (Mairie, école, office du tourisme, gendarmerie, notamment) proposent 147 postes salariés.

Tableau 11 : Etablissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2023

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 salariés ou plus
Ensemble	**225**	**100.0%**	**62**	**133**	**28**
Agriculture, sylviculture et pêche	20	8.9%	12	8	0
Industrie	11	4.9%	4	5	2
Construction	9	4.0%	5	2	2
Commerce, transports, services divers	173	76.9%	41	111	21
Asministration publique, enseignement, santé, action sociale	12	5.3%	0	7	3

Source : INSEE.

Les artisans sont nombreux et diversifiés sur la commune. Il s'agit souvent de doubles actifs qui travaillent dans le tourisme en hiver. Des jeunes ou moins jeunes cherchent à s'installer mais trouvent difficilement des emplacements pour construire leur établissement ou lieu de stockage.
A noter également que certaines entreprises éprouvent des difficultés pour recruter du personnel, particulièrement pour les chantiers estivaux. Des saisonniers venant parfois de l'étranger sont recrutés, mais se pose alors le problème de leur logement.

[2] Définition d'un établissement selon l'INSEE : L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.
Définition d'une entreprise selon l'INSEE : L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

5.4 Quelles perspectives de développement économique ?

Comme le rappelle le SCOT dans son DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs), la structure économique du territoire de la Maurienne est représentée par :

- des activités tertiaires, principalement en lien avec le tourisme,
- une activité agricole « identitaire » très intégrée au territoire,
- des activités industrielles de « production » (métallurgie, travail des métaux, chimie, électronique de précision, plasturgie, …).

Il fixe également les objectifs suivants :

- mettre en œuvre une stratégie économique foncière et immobilière à l'échelle Maurienne intégrant l'exigence du développement durable,
- conforter le rôle économique de l'agriculture rurale, alpine et solidaire de Maurienne,
- se positionner comme un territoire de ressourcement, authentique, à taille humaine « Made in Maurienne »,
- promouvoir l'utilisation des ressources locales et renouvelables.

La zone d'activités des Favières, à Sollières-Sardières est identifiée d'intérêt Maurienne.
Des zones d'intérêt Local (ZIL) peuvent être identifiées dans les pôles relais, les villages et les stations. Elles sont destinées à accueillir des entreprises ayant un rayon d'intervention lié aux communes et aux stations proches de leur implantation.

POPULATION ACTIVE ET ACTIVITES ECONOMIQUES : SYNTHESE ET ENJEUX

Synthèse

Les actifs

Près de 60% des actifs dans les catégories employés et professions intermédiaires.
Un taux important (8%) d'actifs dans l'agriculture.
Une part faible des actifs (36%) en CDI ou titulaire de la fonction publique.
Nombreux emplois non-salariés, indépendants ou employeurs.
Des actifs travaillant pour 77% sur leur commune de résidence.
Près de 70% des actifs se rendent à leur travail en véhicule motorisé ; moins de 2% prennent les transports en commun.
Un indicateur de concentration d'emploi élevé : 98,4, soit 1080 emplois dans la zone pour 1 104 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.
Une activité économique très dépendante du tourisme.

Les emplois

Près de 60% des emplois dans les catégories employés et professions intermédiaires.
Un taux important (8%) d'actifs dans l'agriculture.
Une majorité des emplois dans les commerces, transports et services divers.

Les services et entreprises

Des services aux habitants complets, localisés principalement à Lanslebourg.
De nombreux commerces ouverts uniquement en saison.
La zone économique des Favières recensées d'intérêt Maurienne.

Enjeux généraux

Faciliter les déplacements des actifs vers leur lieu de travail et faciliter l'usage des transports collectifs.

Mettre en place les outils pour conserver une économie diversifiée, complémentaire au tourisme.

Assurer la pérennité des services et commerces de proximité, qui constituent des lieux de rencontre pour la population.

Valoriser les activités économiques et artisanales.

Etudier les possibilités de valoriser les zones économiques existantes, et notamment celle des Favières.

6 *ECONOMIE TOURISTIQUE*

Le tourisme représente l'une des principales activités économiques pour la commune de Val-Cenis. Il génère de nombreux emplois et favorise le maintien et le développement de commerces et services utiles également à la population permanente.

6.1 Offre touristique en matière d'hébergement et perspectives

Partie rédigée par G2A

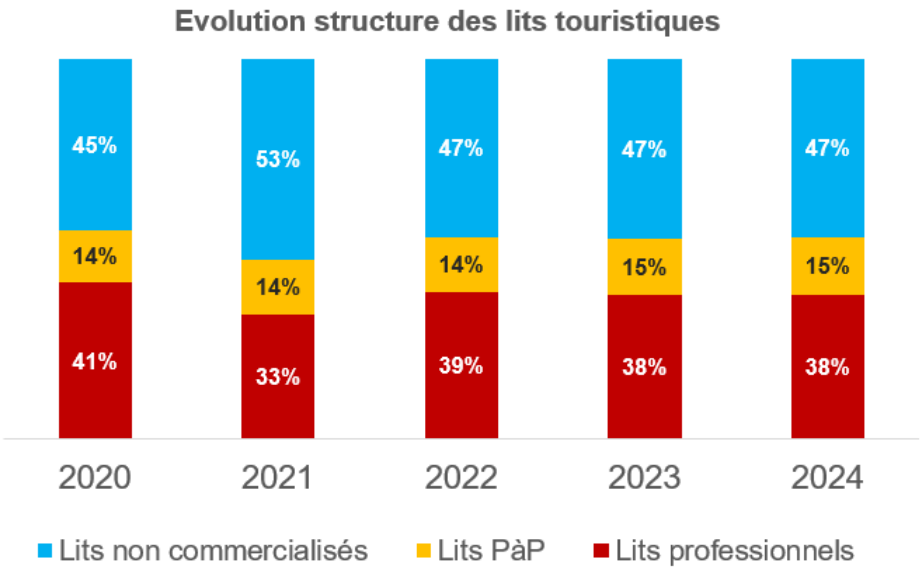
6.1.1 Structure des lits à Val-Cenis

La commune de Val-Cenis enregistre en 2024 une capacité d'accueil de 23 692 lits, soit une augmentation de 2% par rapport à 2020. Cette capacité surpasse celle des autres stations de Maurienne. En revanche, Val-Cenis n'enregistre pas la même capacité que les « grandes » stations du panel Charme, qui dépassent Val Cenis en 2024 (Châtel, La Clusaz, etc.). La capacité d'accueil de la station de Val-Cenis représente aujourd'hui 48% de l'offre touristique totale de La Haute Maurienne.

6.1.2 Evolution de la structure des lits à Val-Cenis

À Val-Cenis, la structure globale des lits touristiques n'observe pas de changement majeur au cours des cinq dernières années. Depuis 2020, la station constate tout de même une bascule des lits professionnels vers la location entre particuliers (+12 % de lits par rapport à 2020). Les lits non commercialisés, quant à eux, prennent des parts de marché, avec une augmentation de 7%. Avec 8976 lits professionnels, Val-Cenis n'est que moyennement orientée vers le marché professionnel par rapport aux autres stations comparables de son secteur.

Graphique 13 : Evolution de la structure des lits touristiques



6.1.3 La performance des lits

Avec 51 % des nuitées de Haute Maurienne Vanoise produites à Val-Cenis, la station compte plus de 1,5 million de nuitées annuelles. En comparaison avec Châtel, qui enregistre une capacité légèrement

supérieure en 2024, Val-Cenis compte 14 % de nuitées supplémentaires. Ces résultats sont portés par la saison hivernale, notamment grâce aux résidences de tourisme, aux villages vacances et aux agences immobilières.
Près de 69 % des nuitées annuelles sont réalisées en hiver à Val-Cenis, en lien direct avec le ski alpin. La part de la production estivale (31 %) se situe dans la partie haute du panel des stations Charme des Alpes du Nord. Cette production estivale est renforcée par sa proximité avec l'Italie, par la route des grands cols, le lac du Mont-Cenis et l'offre attractive de cette destination en été.

6.1.4 Les retombées économiques (somme des dépenses des clients)

Les retombées économiques du tourisme sont estimées à l'année autour de 110M€ (2024)



Elles se répartissent selon le tableau ci-dessous :

Tableau 12 : Retombées économiques de Val-Cenis par période et par catégorie de dépenses

	Eté		Hiver	
Activités récréatives	207 504 €	1%	1 011 704 €	1%
Commerces Alimentaires	5 154 438 €	28%	12 720 430 €	14%
Commerces Divers	3 150 326 €	17%	5 044 380 €	6%
Hébergement	4 739 001 €	26%	26 198 622 €	29%
Location matériel de Sport	2 020 974 €	11%	10 084 431 €	11%
Restauration	2 740 558 €	15%	13 857 441 €	15%
Remontées mécaniques	140 472 €	1%	18 574 583 €	20%
Ecole de ski		0%	4 080 000 €	4%
	18 153 273 €	**100%**	**91 571 591 €**	**100%**

6.1.5 Le business plan hiver 2030

Les nouveaux lits en projection, identifiés à date (1 160 lits environ), permettront d'atteindre une **capacité d'accueil de 24 552 lits** sur la commune, sans changer notablement la structure existante. La gestion des nouveaux lits prévue s'appuiera sur une offre professionnelle en résidences de tourisme avec une augmentation de 1 000 lits. De plus, Val Cenis n'échappe pas à la tendance montagne avec une très forte augmentation de l'offre de particuliers à particuliers haussière de 600 lits.

6.1.6 Les enjeux de la destination :

- **Organiser les « fins de baux » des résidences de tourisme** représentant plus d'1/3 des lits marchands, afin que les agences immobilières puissent inciter leur rénovation et les replacer sur le marché bénéficiant à l'OT et à sa place de marché.

- **Développer le foncier et les équipements existants** pour maintenir et développer l'activité globale de la station et assurer la pérennité de ses acteurs économiques.
- **Développer (faire évoluer) la place de marché pour la location entre particuliers** via une conciergerie 2.0, permettant à Val Cenis de prendre le contrôle d'un acteur clé du secteur.

Forces	Faiblesses
○ Une station hiver et été avec une **dynamique hivernale forte** (garantie neige) couplée à la **dynamique estivale** (montagne été et itinérance). ○ Une station commune de **23 700 lits touristiques.** ○ Un socle de lits marchands important, **orienté locatif** et en gamme de qualité. ○ Une part de lits en centre et villages vacances dans la moyenne haute des stations de montagne, un **secteur à protéger**.	○ 1/3 des lits sont occupés par les résidences de tourismes, **modèle fragile** car perte de lots conséquentes. ○ **Modèle court séjour** qui prend de l'ampleur avec une diminution d'engagement des forfaits ski (moins de 6 jours) et une baisse de la durée de séjour
Opportunités	**Menaces**
○ **Modèle solide en hiver** (garantie neige) mais doit être plus évolutif car diminution d'engagement et consommation en baisse. La promotion plus dense sur le produit domaine skiable partagé avec les stations de HMV peut concourir à rassurer les TO en général dans une station ou la garantie neige est forte. ○ **Modèle solide en été à conserver** avec un potentiel de développement intéressant avec route des Grandes Alpes, évolution climatique, demande d'investissements foncier (+45% en 10 ans), évènements VTT.	○ **Phagocytage des lits touristiques par les grands chantiers locaux,** les opérateurs veulent bénéficier du Lyon Turin pour vendre au prix fort, perte de lits pour le tourisme. ○ Bascule des lits professionnels et froids vers la **location de particuliers à particuliers.**

6.1.7 Des pistes de réflexion pour le futur

Fuite des baux en résidences de tourisme :

Depuis 2020, la destination a observé une perte de 5 % des lits en résidence de tourisme, marquant ainsi un transfert des lits professionnels et froids vers la location de particuliers à particuliers. Les résidences de tourisme représentent désormais plus d'un tiers des lits marchands de la destination, ce qui souligne l'importance d'organiser efficacement la gestion de ces fins de baux. Cela permettrait aux agences immobilières de favoriser leur rénovation et leur remise sur le marché, au bénéfice de l'office de tourisme (OT) et de sa place de marché. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de développer ou de faire évoluer cette place de marché, en intégrant une conciergerie 2.0, qui permettrait à Val Cenis de prendre le contrôle d'un service stratégique du secteur.
L'impact des propriétaires, déjà significatif aujourd'hui, pourrait se renforcer à l'avenir. Leur rôle soulève des questions sur la dynamique du marché et la nécessité d'une stratégie à long terme.

Un modèle économique à travailler :

Pour la saison d'hiver 2024 à Val Cenis, 20 % de la clientèle provenait de l'étranger, ce qui rend la destination dépendante de cette clientèle spécifique. Cependant, les grands tour-opérateurs étrangers généralistes ont progressivement quitté la Maurienne, préférant désormais les stations bénéficiant de garanties de neige plus élevées et fortement distribuées, comme en Tarentaise. Il est donc crucial de prendre en compte les problématiques de marché, ainsi que les enjeux environnementaux afférents.
Les objectifs environnementaux nationaux, fixés sur une décennie, remettent en question le modèle économique actuel, qui repose sur l'augmentation du nombre de lits.

Phagocytage des lits touristiques par les grands chantiers locaux :

Les opérateurs cherchent à tirer parti du projet Lyon-Turin pour augmenter leurs prix, ce qui entraîne une perte de lits dédiés au tourisme. Parallèlement, cette dynamique favorise le transfert des lits professionnels et froids vers la location de particuliers à particuliers. Ces tendances sont également renforcées par l'essor du modèle de court séjour, avec une diminution de l'engagement sur les forfaits de ski (moins de 6 jours) et une réduction de la durée moyenne des séjours.

6.2 Les activités touristiques sur Val-Cenis

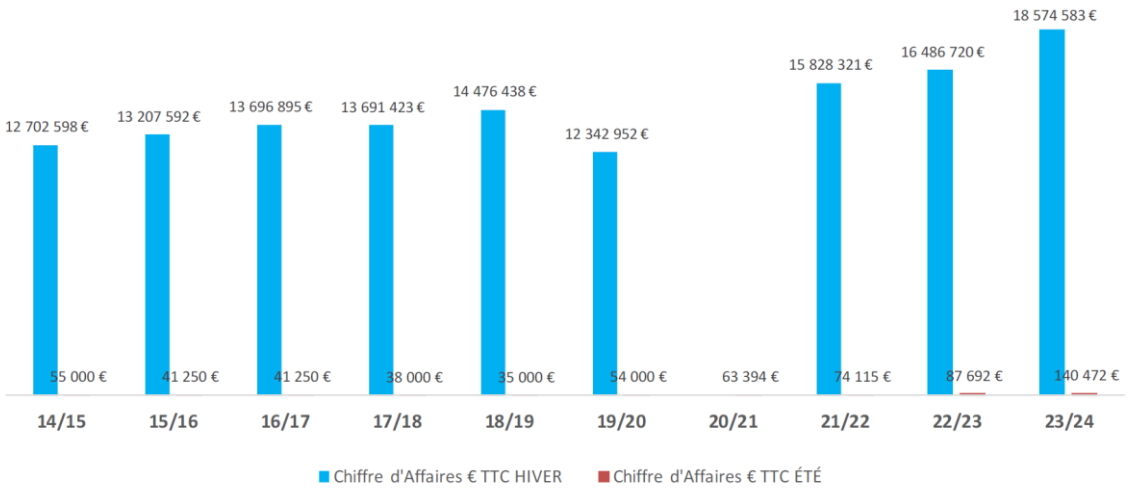
6.2.1 Le domaine skiable alpin

6.2.1.1 Données cadres

Source : G2A

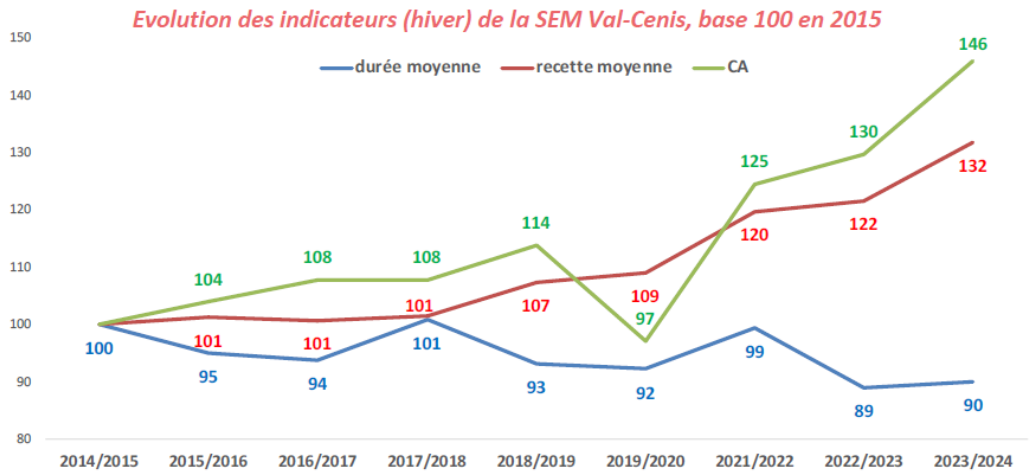
Le chiffre d'affaires de la SEM de Val-Cenis est en progression constante depuis une dizaine d'années (à l'exception des années COVID), comme en témoigne le graphique ci-dessous. Le CA dépasse les 18,5 M€ en hiver et connaît une augmentation de +12% entre 2023 et 2024. L'été représente près de 1% du chiffres d'affaires annuel.

Graphique 14 : Evolution du chiffre d'affaires hiver et été de la SEM Val-Cenis 2015 - 2024



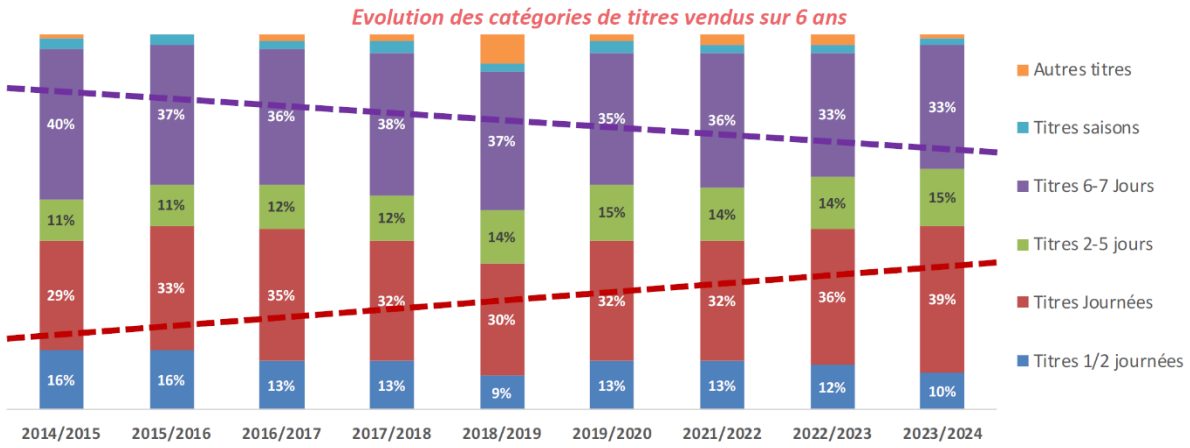
En parallèle de l'augmentation du chiffre d'affaires de la SEM de 46% entre 2015 et 2024, la recette moyenne d'une journée ski augmente de 32% sur la même période. L'on constate une diminution de la durée moyenne d'un titre (rapport nombre de titre/journée ski) de 10 points sur la période, avec une progression des forfaits courte durée.

Graphique 15 : Evolution des indicateurs (hiver) de la SEM Val-Cenis, base 100 en 2015



Le poids des titres séjours (6 et 7 jours) est en tendance baissière sur le modèle de la SEM. Ce sont plutôt les titres à engagement plus courts (2-5 jours) qui progressent sous la modification du comportement des consommateurs moins sujets à l'engagement long.

Graphique 16 : Evolution des catégories de titres vendus sur 6 ans



6.2.1.2 Le fonctionnement du domaine skiable

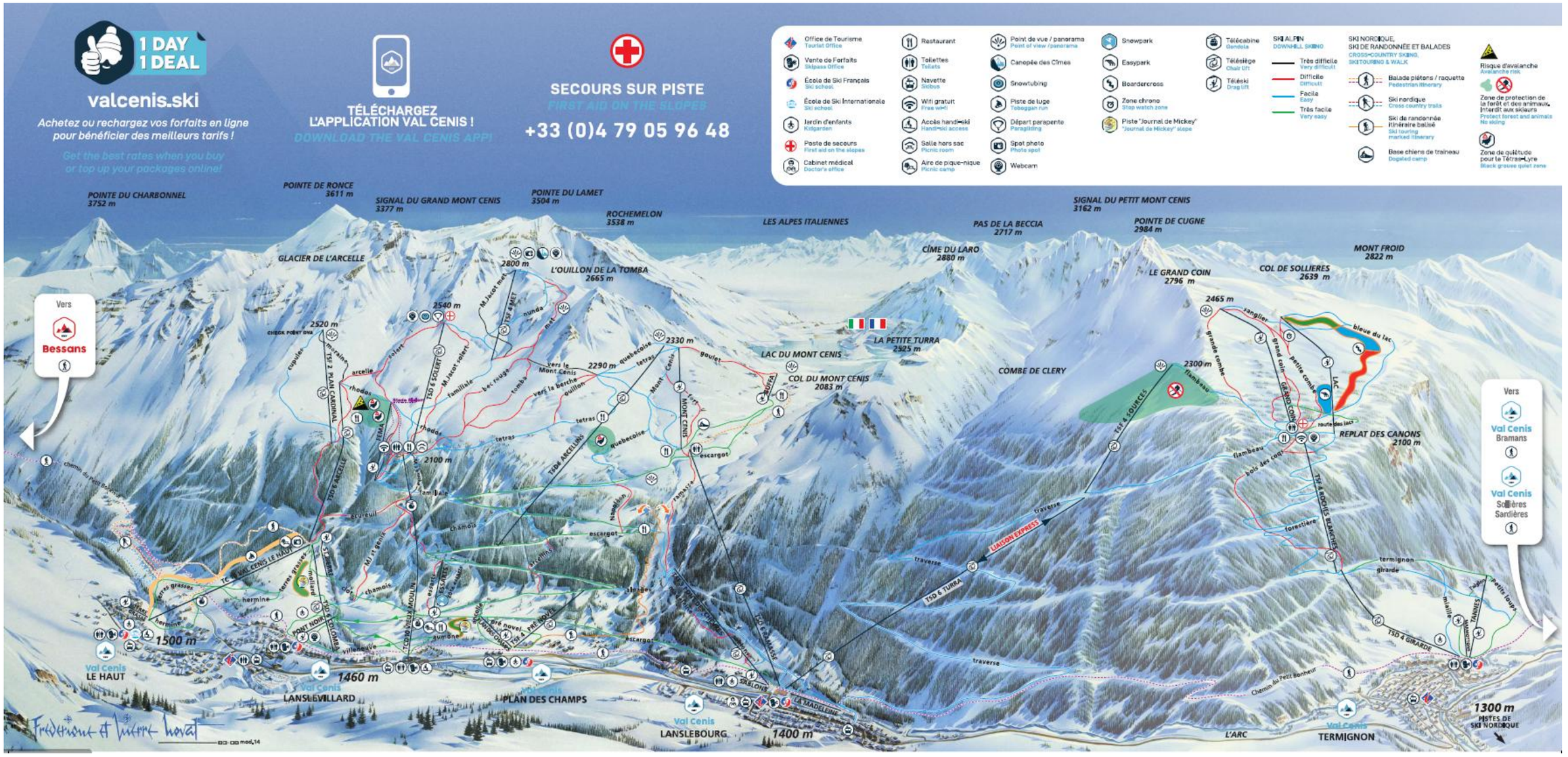
Le domaine skiable de Val-Cenis, c'est 125 km de pistes, sur 1 500 mètres de dénivelé, entre 1 300 et 2 800 mètres d'altitude. Il compte 29 remontées mécaniques, dont 2 télécabines, 13 télésièges (dont 8 débrayables), 14 téléskis et 300 enneigeurs.

Les 125 km de pistes se répartissent sur 55 pistes, dont 9 vertes, 18 bleues, 23 rouges et 5 noires.

La liaison actuelle entre Termignon et Lanslebourg n'est pas optimale : les pistes de liaisons sont plates, inadaptées au ski alpin et difficiles à enneiger. Pour pallier ces contraintes, le TSD Turra est souvent utilisé dans les deux sens.

Les remontées mécaniques de Termignon ont eu 35 ans en 2024. Un renouvellement du parc est prévu dans la DSP, pour améliorer le fonctionnement de la partie Termignon.

Figure 1 : Plan du domaine skiable de Val-Cenis



Depuis le Replat des Canons et direction du front de neige de Termignon, seul un tracé de piste dispose de neige de culture de haut en bas : le Bois des Coqs, puis la Forestière et ensuite la Girarde ; le front de neige de Termignon est également couvert.
En direction de Lanslebourg, actuellement, seule la partie haute de la liaison (piste Flambeau) dispose de la neige de culture. La partie basse (piste de la Traverse) connaît donc des manques d'enneigement. Sur Lanslebourg et Lanslevillard, plusieurs autres pistes disposent de la neige de culture pour assurer les liaisons entre le haut du domaine et les fronts de neige.

La neige qui couvre le domaine de Lanslebourg et Lanslevillard est produite à partir de l'eau récupérée dans une galerie EDF avant déversement dans le lac du Mont-Cenis. L'exploitant des remontées mécaniques est autorisé à prélever 350 000 m^3 d'eau. Il serait possible de porter le prélèvement à 450 000 m^3.
La neige qui couvre Termignon provient d'un plan d'eau situé rive gauche de l'Arc et alimenté par celui-ci. En moyenne, 98 000 m^3 par an ont été prélevés dans la rivière chaque année sur les sept dernières années.

6.2.1.3 Les enjeux

Les enjeux du domaine skiable portent sur

- la restructuration du secteur de Termignon, dont les remontées mécaniques sont vieillissantes et inadaptées aux attentes des skieurs d'aujourd'hui ;
- l'optimisation de la liaison basse entre Termignon et Val-Cenis ;
- la création d'une liaison haute limitant les incidences environnementales et paysagères ;
- la mise en place d'une nouvelle source d'alimentation en eau pour la neige de culture.

6.2.2 Les domaines nordiques

Val-Cenis compte quatre domaines nordiques :

- Val d'Ambin sur Bramans, entre 1 200 et 1 800 mètres d'altitude, pour 29 km de pistes, avec un complément aux abords des villages de Bramans et du Verney
- Le Monolithe sur Sollières-Sardières, en partenariat avec Aussois, avec 39 km de pistes
- Termignon, avec 15 km de pistes.
- Chantelouve, sur Lanslevillard, avec 5 km.

Le site de Bramans s'est développé en 2022, avec la mise en place d'une passerelle piétonne suspendue, une véritable attraction en elle-même, qui permet de traverser les gorges d'Ambin et d'admirer les cascades de glaces exceptionnelles du secteur. Une via ferrata a été créée et un parcours piéton thématique remis en marche. Des pistes de ski de fond et une piste de luge ont été aménagées.

6.2.3 Des activités complémentaires diversifiées

Source : G2A.

Près de 130 activités et prestataires sont recensés sur la station de Val-Cenis, pour une offre très diversifiée de services. Elles se répartissent selon le tableau suivant :

prestataires	Guides, accompagnateurs, moniteurs VTT, vélo…	43
activités	Bien être (Yoga, aquagym, …)	14
activités	Pêche	1
activités	Ski toutes pratiques	11
activités	Sports aériens (parapente…)	6
activités	Sports de balle (badminton,..)	4
activités	Sports de grimpe, glace	20
activités	Sports d'eaux , eaux vives	9
activités	Sports pédestres (rando, cani-rando…)	8
activités	Sports d'hiver (raquettes, traineaux…)	7
activités	autres (luge été…)	3
activités	cinema	2

Les activités estivales sont particulièrement nombreuses : randonnée, vélo, VTT, randonnée équestre, escalade et via ferrata, alpinisme, trail, accrobranche, canyoning, activités liées à l'eau, pêche, …
Par ailleurs, les remontées mécaniques ouvertes en été permettent d'accéder à de nombreux départs de randonnée ou de pratiquer des descentes en VTT.
La présence du Parc National de la Vanoise contribue grandement à la fréquentation estivale de Val-Cenis.

L'offre du territoire repose également sur l'important patrimoine

- Naturel (Col de Val-Cenis, jardin alpin, Parc National de la Vanoise…)
- Religieux (patrimoine baroque, chapelles,…)
- Immatériel, gastronomique (coopérative laitière…)

Et sur l'organisation de grands événements à portée régionale, nationale ou internationale

- La Grande Odysée en hiver
- Les grands événements vélo et VTT l'été (Transmaurienne, Haute Maurienne enduro challenge…)
- L'EDF Val-Cenis trail tour

ECONOMIE TOURISTIQUE : SYNTHESE ET ENJEUX

Synthèse

23 692 lits touristiques, avec une structure plutôt marchande (38% de lits professionnels et 15% présents sur les plateformes de particulier à particulier).
Environ 8 000 lits non commercialisés.

Plus de 1,5 millions de nuitées / an, dont 31% en été.

110 M€ (2024) de retombées économiques.

Une prépondérance de l'hiver dans l'économie touristique.

Un domaine skiable vieillissant sur Termignon et une liaison entre Termignon et Lanslebourg/Lanslevillard pas optimale.

De nombreuses activités complémentaires au ski en hiver.
Une très grande diversité des activités touristiques (sportives, loisirs, culturelles…) en été.

Enjeux généraux

↳ Maintenir l'offre actuelle d'hébergements.

↳ Remettre sur le marché des lits non commercialisés

↳ Diversifier les activités touristiques, sur des saisons élargies, pour répondre aux défis des évolutions climatiques.

↳ Restructurer le domaine de Termignon et améliorer la liaison Termignon – Lanslebourg / Lanslevillard.

↳ Pérenniser et valoriser ces activités, pour un tourisme durable sur les quatre saisons.

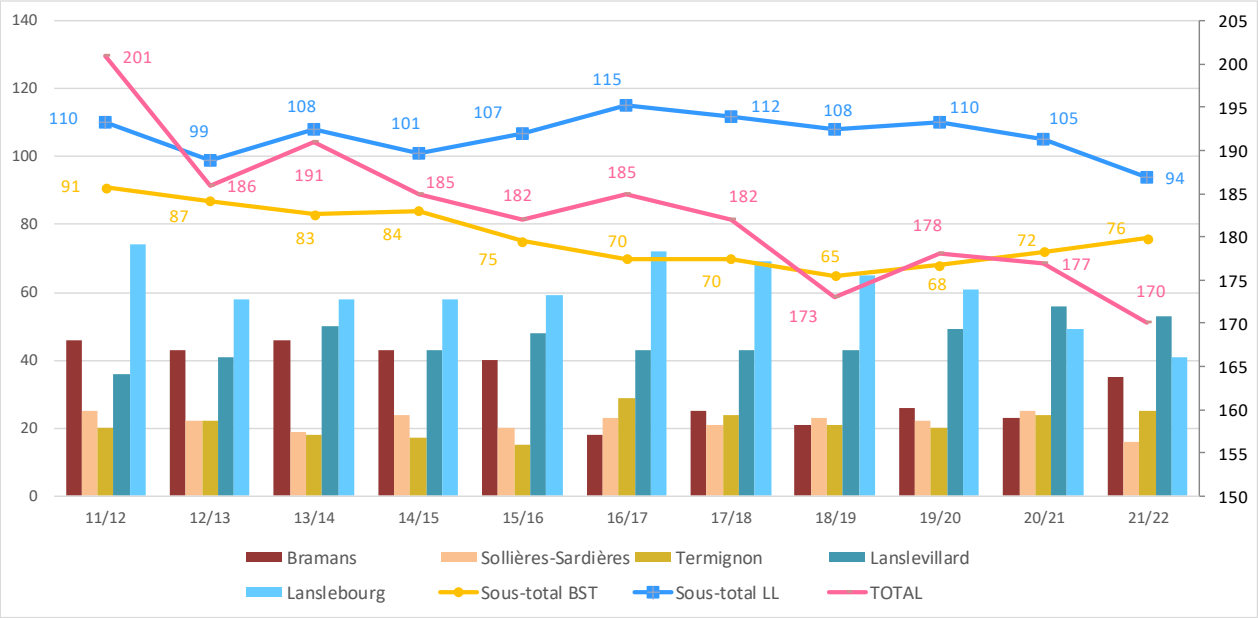
7 ENSEIGNEMENT

7.1 Enseignement primaire et services annexes

Sur la commune nouvelle de Val-Cenis, les deux écoles de Lanslebourg et Lanslevillard fonctionnent ensemble : la première accueille les maternelles et CP, plus les CE1 selon les effectifs et la seconde les CE1 selon les effectifs, les CE2 et les CM.
Termignon, Bramans et Sollières-Sardières fonctionnent ensemble. Termignon accueille les maternelles, Sollières les CP, CE1, voire CE2 (selon les effectifs) et Bramans éventuellement les CE2 et les CM.

Sur les villages de Bramans, Sollières-Sardières et Termignon, les effectifs connaissent une diminution d'un peu plus d'un quart entre la rentrée 2011 et celle de 2018, avec un passage de 91 à 65 élèves. Depuis la rentrée 2019, les effectifs repartent légèrement à la hausse.
Les effectifs de Lanslebourg et Lanslevillard fluctuent nettement plus, avec des chiffres variant entre 94 (rentrée 2021) et 115 (rentrée 2016). Depuis la rentrée 2016, on constate plutôt une diminution du nombre d'élèves.
Globalement, les effectifs sont à la baisse sur l'ensemble du territoire depuis la rentrée 2011, avec un passage de 201 élèves en 2011 à 170 en 2021. Le maintien des jeunes de la commune ou la venue de nouvelles familles s'avère donc nécessaire pour maintenir les effectifs scolaires à terme.
Une cantine et un service périscolaire sont associés à chaque regroupement pédagogique. Ces services sont assurés par la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise.

Graphique 17 : Evolution des effectifs scolaires depuis la rentrée 2011



Source : données communales.

7.2 Enseignement secondaire

Les collégiens se rendent essentiellement à Modane. Les lycéens se dirigent principalement vers les établissements de Saint-Jean-de-Maurienne ou Chambéry.

8 MOBILITES

Partie rédigée par HAKU !

8.1 Les déplacements

8.1.1 Généralités

La question des déplacements sur le territoire de Val-Cenis est marquée par plusieurs spécificités assez fortes, qu'il convient de garder à l'esprit pour en effectuer une analyse ajustée :

- La nature des déplacements
- L'étendue du territoire
- La temporalité

Nature des déplacements

Le volume principal des déplacements sur le territoire est aujourd'hui constitué des déplacements à destination du territoire, à des fins touristiques ; les enjeux, la dynamique, les perspectives, les leviers d'action sont très différents de ceux des autres déplacements à savoir ceux des habitants « à l'année ».

Etendue du territoire

La commune de Val-Cenis est vaste. Pour illustrer, il faut 29 min en voiture pour parcourir les 23km de l'entrée à la sortie de la commune par la RD1006 / RD902. 5h seraient nécessaires si l'on voulait la traverser à pied, pour moitié moins de temps pour faire de même à Lyon.

Résultant de la fusion des 5 anciennes communes, le territoire est aujourd'hui marqué par des zones de densité (et donc de vie et d'emploi) fortes au droit des anciens centre-bourgs, séparées par des zones naturelles ou quasi-naturelles. Il y a donc des logiques de « micro-déplacements » intra-communaux, héritage de la constitution de la commune de Val-Cenis et imposés par sa géographie.

Il est à souligner également que Val-Cenis est le point frontière avec l'Italie via le col du Mont-Cenis, induisant par là-même des déplacements qualifiables de transfrontaliers ou internationaux.

Temporalité

La notion de temps intervient de manière importante dans la thématique des déplacements. Si ce paramètre est à prendre en compte sur tous les territoires, notamment en termes de pendularité, il est complexifié par la vocation touristique de Val-Cenis.

Ainsi à l'échelle d'une année, on observe un « fond » de déplacements des habitants indépendant de la saisonnalité, puis un pic massif de déplacements touristiques (et de l'économie associée) en saison hivernale et dans une moindre mesure en saison estivale.

Mais à l'échelle d'une semaine en saison touristique hivernale, on observe également des variations importantes entre le samedi et les autres jours.

Si l'on « descend » enfin à l'échelle de la journée, on observe des déplacements principalement motivés par le travail en début et fin de journée (mouvements pendulaires) et des déplacements internes en journée plutôt liés à l'activité touristique. On pourrait dire que les déplacements sont rythmés par les horaires d'ouverture des remontées mécaniques.

Enfin, si l'on se replace à l'échelle de l'année, il est évident que les conditions hivernales viennent marquer les modalités de déplacement : la neige rend difficile (voire parfois inenvisageable) les mobilités douces, mais elle vient également contraindre les déplacements motorisés.

Précision : même s'ils sont importants, nous n'intégrons pas dans notre diagnostic les déplacements de type randonnée, utilisation d'une remontée mécanique ou sortie cyclo, considérant qu'il s'agit d'activités de loisirs et non pas de déplacements à des fins de mobilité.

8.1.2 Infrastructures

8.1.2.1 Réseau viaire

Le réseau départemental représente un linéaire d'environ 73,5km en cumulé sur toute la commune.
La commune est traversée par la RD1006 puis la RD902 en rive de l'Arc. La RD1006 bifurque en direction de l'Italie à Lanslebourg.
Il existe également des routes départementales de moindre importance, telles que la RD83 reliant Sollières à Aussois, la RD126, sans issue et rejoignant Bellecombe au cœur du Parc de la Vanoise ainsi que la RD100 desservant Le Planay. La RD115 connecte quant à elle la RD902 à la RD1006.



Ce réseau supporte sur la commune de Val-Cenis un trafic de transit, vers l'Italie et vers l'extrémité de la haute-Maurienne (Bessans / Bonneval).
Les données de trafic (2019) sur la RD1006 et sur la RD902 sont les suivantes :

- 2796 véh/j sur RD1006 en amont de Lanslebourg (comptage permanent à Villarodin), avec un taux de PL de 2.4%
- 1428 véh/j sur RD1006 en direction du Mont Cenis, avec un taux de PL de 1.5%
- 1006 véh/j sur RD902 en aval de Lanslevillard, avec un taux de PL de 2.2%

Elles correspondent à un trafic faible à modéré hors agglomération. Ce trafic devient significatif si on le considère dans les traversées de Termignon et de Lanslebourg, dans la perspective d'une cohabitation avec les autres modes de déplacement.
Il faut également préciser qu'un week-end hivernal, le trafic peut monter sur la seule journée du samedi jusqu'à plus de 4300 véh/j.
Le réseau routier communal est évalué à environ 64km. Cette donnée extraite de SIG reste toutefois à confirmer, la limite entre voirie publique et privée étant parfois ténue.
Un plan de déneigement est organisé par la commune. Du côté du département, le col du Mont Cenis n'est pas déneigé en hiver (domaine skiable).

8.1.2.2 Réseau ferroviaire

Il n'y a pas de réseau ferroviaire sur la commune. La gare la plus proche est celle de Modane, à 12km de Bramans et 27km de Lanslevillard.

8.1.2.3 Réseau cyclable

Le taux de cyclabilité de la voirie sur Val-Cenis est évalué à 0.5%, pour une moyenne des communes rurales d'Auvergne Rhône Alpes de 0.8% (*source : observatoire des données vélos, atlas régional AURA, Vélo et Territoires*). Compte-tenu de l'étendue de la commune, il est explicable que ce taux soit inférieur à la moyenne.

A ce jour, il n'existe pas d'infrastructure cyclable dédiée (voie verte, piste cyclable) sur la commune.

Les RD1006 et RD902 intègrent en partie des aménagements de type bande cyclable, notamment dans la montée vers le Mont-Cenis. Une liaison entre Sollières-Sardières et Termignon a été aménagée récemment.

Un projet de véloroute (V67) est inscrit au SRADETT et au schéma national des véloroutes et voies vertes (SN3V). Il est porté par la Région et devrait voir le jour à l'horizon 2026 pour la première phase.

Sur la commune de Val-Cenis, à horizon 2026, le tronçon aménagé porterait sur Bramans/Termignon. Il emprunterait le chemin du Petit Bonheur.

Cet itinéraire a une vocation prioritairement cyclotouristique, néanmoins son utilisation à des fins de déplacements du quotidien est envisageable sur le secteur Bramans / Sollières-Sardières / Termignon, le dénivelé étant acceptable et les distances inférieures à 10km.

A ce jour, l'infrastructure permet les déplacements à vélo (trafic motorisé dont poids lourds acceptable, vitesses pratiquées dans les bourgs limitée), mais l'absence d'équipements pour le stationnement en limite vraisemblablement la pratique, au-delà de la saisonnalité.

8.1.2.4 « Marchabilité » de la commune

Il n'existe pas de voie verte dédiée aux modes doux et aménagée. Il existe en revanche de nombreux chemins de randonnée, et certains peuvent être utilisés à seule fin de se déplacer. Toutefois, en considérant qu'un report modal est envisageable pour des trajets d'environ 750m, ce chemin n'offre pas de potentialité importante.

Nous nous intéresserons donc à la marchabilité des centralités que sont les communes déléguées.

La marchabilité est analysée au regard de plusieurs facteurs :

- Le dénivelé, la topographie de la commune
- L'existence de trottoirs
- Le trafic motorisé, la part des poids lourds

Il convient de souligner que cette analyse est faite pour les piétons les plus vulnérables, à savoir les jeunes enfants, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées, c'est-à-dire ceux pour lesquels le déplacement motorisé est par ailleurs difficile voire impossible.

En effet, l'absence d'abaissé de trottoir au droit d'une traversée, ou même l'absence de trottoir ne constitue pas un frein fort à la marche pour une personne en bonne condition physique et cognitive.

Le territoire de Val-Cenis, pour ses parties urbaines, présente de nombreuses non-conformités à la réglementation sur l'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Ce constat est en partie lié à l'absence fréquente de trottoirs, entraînant des discontinuités des cheminements.

Bramans

Le centre village présente un dénivelé d'une quarantaine de mètres. Il y a peu de trottoirs dans la partie ancienne du bourg. Néanmoins, les rues sont aménagées, le trafic et les vitesses pratiquées sont faibles compte-tenu de l'exigüité. Il est donc tout à fait possible d'effectuer des déplacements à pied en partie urbaine de la commune déléguée de Bramans.



Voies étroites, aménagements récents et qualitatifs, potelets

Sollières-Sardières

Le village de Sardières présente peu de dénivelé, celui de Sollières un peu plus. Le trafic est faible mais les voiries sont de largeur courante, et sans trottoirs la plupart du temps. La marchabilité y est donc jugée moyennement réaliste en l'état.



Voies « larges », absence de trottoirs ou de délimitation des zones circulables

Termignon

Sur le village de Termignon la RD1006 constitue vraisemblablement un frein à la marche, notamment en raison du trafic et de la faible largeur des trottoirs. En revanche de part et d'autre, un potentiel de déplacement piéton est réaliste. Les vitesses sont réduites et l'espace est généreux.

On constate néanmoins à ce jour que le piéton n'est pas intégré dans la conception de l'espace public : pas ou peu de trottoirs, non-conformité des traversées piétonnes, véhicules en stationnement jusqu'au pied des façades, induisant des difficultés de positionnement pour les piétons. On observe également une absence fréquente des cheminements piétons au contact des zones de stationnement.

A ce stade, la marche est jugée difficile sur le village de Termignon.



Trottoir envahi par la végétation, aménagement pourtant relativement récent





Absence de trottoir en sortant de son véhicule, traversée piétonne non conforme





Stationnement jusqu'en pied des façades



Stationnement sur trottoir conduisant les piétons à circuler sur la chaussée



Trottoirs étroits, revêtements en pavés difficilement circulables

Lanslebourg / Lanslevillard

L'analyse sur le centre Lanslebourg / Lanslevillard est similaire à celle faite sur Termignon. Le nombre de commerces, de services et d'habitations induisent un potentiel important de déplacements piétons. La RD1006, puis RD902 ne constitue toutefois pas une barrière comme dans Termignon. En effet, sur cette artère commerçante, les trottoirs sont aménagés et circulables. En revanche, le constat sur les voiries secondaires est identique à celui établi pour Termignon.





Absence de trottoir, voitures stationnées en pied de façade



Trottoirs aménagés sur la rue principale





Bande de circulation des piétons matérialisée (marquage, différence de revêtement)

8.1.2.5 Arrêts de bus

Les arrêts de bus et de navette sur la commune sont globalement signalés (poteau / totem ou abri).
Ils disposent d'abribus pour un grand nombre d'entre eux.
Ils sont en revanche peu accessibles, et les aires d'attente / embarquement ne sont pas toujours en adéquation avec la fréquentation.
Une mise en conformité des arrêts pour répondre à la loi 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances et ses décrets d'application est souhaitable.



Absence de quai, de matérialisation du point d'arrêt (poteau), marquage au sol dégradé



Quai non dénivelé, absence de marquage



Revêtements dégradés, obstacles dans la zone d'embarquement



Absence de quai et de marquage

8.1.2.6 Cas des remontées mécaniques

Les remontées mécaniques ne sont pas incluses dans notre diagnostic, alors qu'elles constituent des infrastructures de transport du quotidien dans d'autres territoires.
En effet sur la commune, elles peuvent être utilisées par certains saisonniers pour rejoindre leur poste de travail, et par quelques touristes pour transférer d'un village à l'autre mais cela reste mineur.

En synthèse de ce diagnostic sur les infrastructures de déplacement, il ressort qu'elles se sont construites et consolidées avant tout à destination des touristes et à des fins de loisirs, et majoritairement pensées en configuration hivernale.

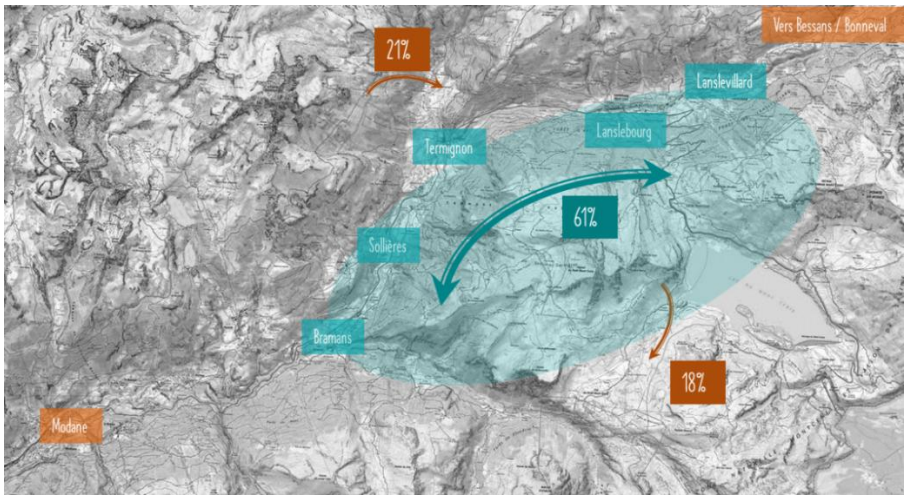
8.1.3 Les déplacements

8.1.3.1 Composition des déplacements

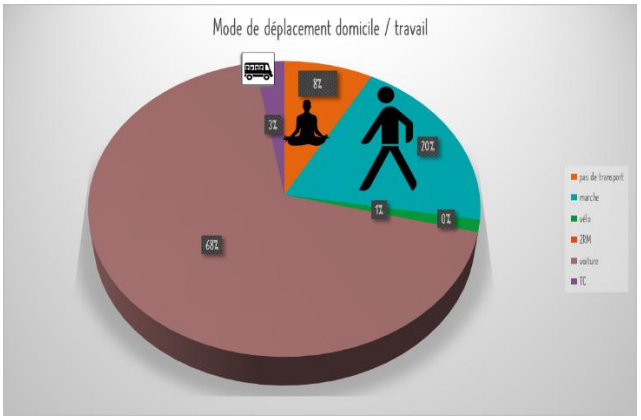
Nous analysons ici 3 types de déplacements :

- Ceux des actifs
- Ceux des jeunes et des retraités
- Et enfin ceux des « consommateurs » externes à la commune, à savoir les touristes

Les données sont aisément disponibles et régulièrement actualisées pour les déplacements domicile-travail (source INSEE).
Les déplacements domicile-travail observés sur le territoire de Val-Cenis sont constitués majoritairement (61%) de personnes travaillant sur la commune. Ce chiffre est cohérent avec l'étendue du territoire.



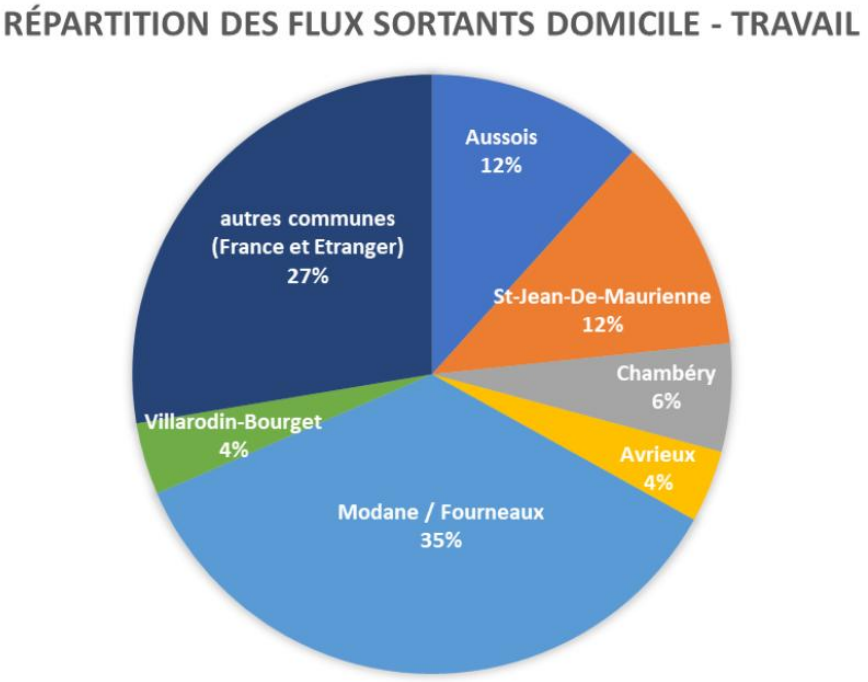
Flux domicile travail - Données INSEE 2018

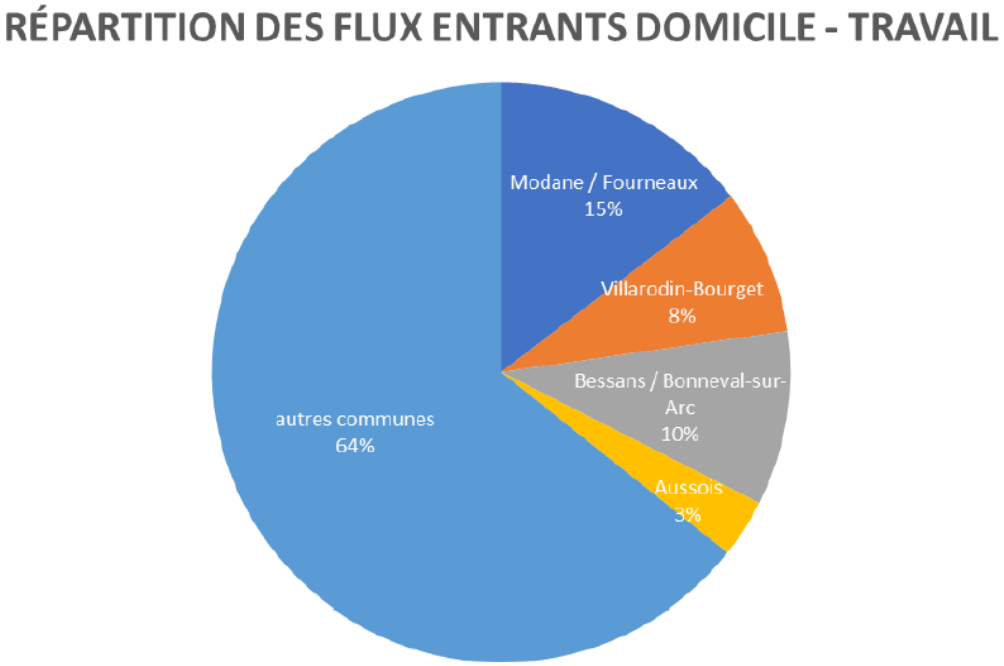


La part modale de la voiture est prépondérante (68%) sur ces déplacements, ce qui s'explique par le contexte rural, de montagne, l'incidence de la saisonnalité et la distance entre les bourgs.
Ces chiffres sont à comparer aux moyennes nationales pour des territoires ruraux (source CEREMA août 2019) 1.3% pour le vélo (1% ici) et 12.8% pour la marche (20% ici).
La part de la voiture est aussi inférieure à celle considérée d'habitude en territoire rural, qui est généralement de 85%. Cet écart peut s'expliquer par la part des personnes travaillant à leur domicile ainsi que par la part des piétons plus importante que pour la moyenne nationale des territoires ruraux.

8.1.3.2 Origine / destination des déplacements

Si l'on considère les origines / destinations des déplacements domicile – travail en provenance (18% du total) ou à destination (21% du total) de la commune, on constate qu'ils sont principalement à destination des communes voisines.
Modane constitue une centralité attractive, bien que les données disponibles ne permettent pas de définir plus précisément la catégorie « Autres communes ».
Dans le sens entrant, la part de la catégorie « Autres communes » vient biaiser l'analyse.





Les données de déplacement sont également disponibles pour les touristes, dans des études spécifiques (source G2A, Observatoire des profils, comportements, satisfaction clients, saison 2020/2021), pour la saison hivernale.
On note dans cette étude que 95% des touristes viennent en voiture et qu'à 80% ils ne sont pas prêts à changer de mode de transport, leur motivation principale étant la liberté et l'autonomie procurées par la voiture.
Si cet argument est entendable pour des touristes en saison d'été, il semble en revanche plus facilement « effaçable » pour des touristes venant au ski. En effet, les déplacements en cours de séjour sont minimes.

8.1.4 Offres de mobilité

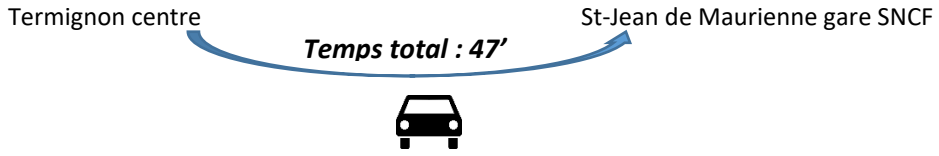
8.1.4.1 Saisonnalité

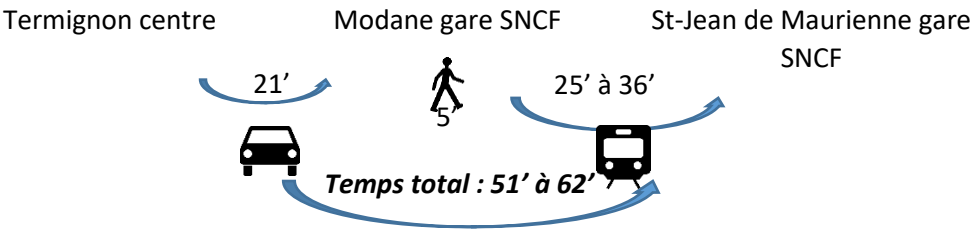
L'offre de mobilité est fortement calquée sur la saisonnalité. Cette adaptation est légitime compte-tenu de la variation des besoins de déplacements.
C'est le cas pour les trains, avec 5 trains vers Paris gare de Lyon les samedis en hiver, contre 3 entre avril et décembre, 2 trains par jour vers Milan.

8.1.4.2 Transports en commun

Train

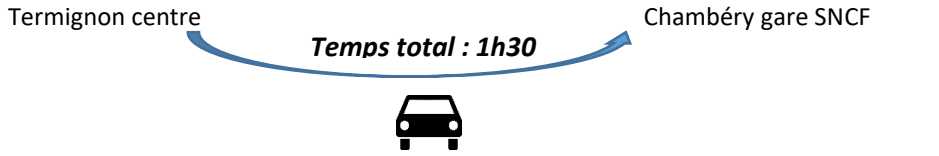
Le report modal est fortement impacté par le type de véhicule assurant la desserte sur la ligne. En effet, en fonction du véhicule (bus SNCF, train TER, TGV), la durée d'un trajet au départ de Modane gare SNCF varie de 25min à 36min vers Saint-Jean de Maurienne.
A titre de comparaison, un trajet Termignon ⇔ St-Jean gare SNCF prend 47min en voiture.

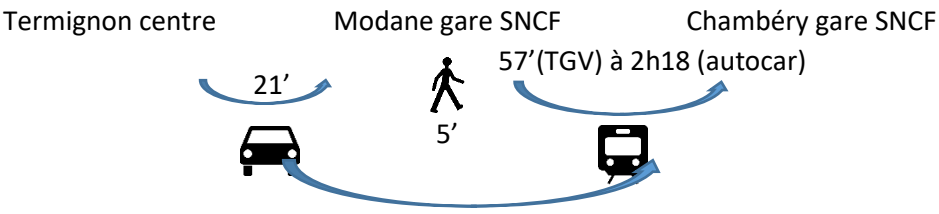




Compte-tenu des facilités de stationnement offertes sur St-Jean, et de l'exploitation de plus en plus fréquente de la ligne SNCF en mode autocar, l'intermodalité voiture + « train » ne semble donc pas être un moyen de transport pertinent pour cette destination.

En semaine, sur les déplacements vers Chambéry au départ de Modane, la fréquence est de 15 trajets par jour (dans chaque sens), sur une amplitude de 16 heures. La durée d'un trajet varie de 57min à 2h18 en fonction du véhicule utilisé pour l'exploitation.





Temps total : 1h23 à 2h44

L'intermodalité reste pertinente pour les déplacements domicile-travail vers Chambéry, car les dessertes du matin et du soir sont assurées en train (temps total environ 1h45 incluant le TER).
Le train reste également un moyen de transport pertinent vers Chambéry pour les vacanciers, la desserte étant assurée par trains (et souvent avec peu d'arrêts intermédiaires, voire en TGV) les jours de départs/retours en vacances.

Bus et navettes

Il existe un service de navettes à destination des touristes et des saisonniers.
En été, l'offre de la Région est structurée autour de 2 lignes traversant Val-Cenis, les lignes S52 et S53. Cette offre est régulière sur les 2 mois d'été, et en TàD sur juin et septembre. 9 trajets entre Modane et Val-Cenis sont assurés chaque jour, hors samedi (5 le samedi).
Ces lignes permettent d'embarquer des vélos, elles pourraient donc être utilisées en saison par des travailleurs souhaitant se déplacer sans voiture, en fonction de leur lieu de travail.
Des navettes sont également opérées au niveau de l'intercommunalité, en intra-station (l'hiver) et à destination des points d'intérêt touristiques / départs de randonnée (l'été).
La structuration de l'offre de transport est similaire en hiver.
Si cette offre est complète dans son étendue géographique, il s'agit clairement d'une offre à destination du public touristique. Son utilisation par les habitants du territoire pour les déplacements du quotidien reste complexe compte-tenu des fréquences et des amplitudes horaires.

Transport scolaire

154 élèves de primaire sont scolarisés sur la commune, avec des écoles sur toutes les communes déléguées. Les écoles sont regroupées sur 2 regroupements pédagogiques, l'un pour Lanslebourg et Lanslevillard, l'autre pour Bramans, Sollières et Termignon.
Le transport scolaire est géré par le Syndicat du Pays de Maurienne.
Le transport scolaire à destination du collège de Modane est assuré par la Région, sur les lignes voyageurs ouvertes au public (S52 et S53 citées plus haut)
Enfin, les lycées étant situés à Saint-Michel et Saint-Jean de Maurienne, les élèves sont pour la plupart internes. Ils utilisent les lignes voyageur opérées par la Région avec changement à Modane.

Covoiturage /autopartage

Il n'existe pas de station d'autopartage sur le territoire.
Un réseau d'auto-stop organisé (Rézopouce) est en place, avec des arrêts matérialisés dans chacun des bourgs, voire plusieurs arrêts sur Lanslebourg et Lanslevillard. Installés en 2013, ils sont peu utilisés en tant que service organisé de mobilité (avec inscription sur le site internet), mais plutôt bien fréquentés pour de l'autostop « simple ».

Points de recharge véhicules électriques

Les points de recharge de véhicules électriques sont quasi-inexistants sur le territoire. Il existe deux points de recharge public, à Lanslebourg et Termignon, également accessible aux VAE, pour lesquels quelques offres privées existent également (Termignon, Lanslevillard)
Compte-tenu de l'évolution en cours vers des motorisations électriques, le parc d'équipements de recharge installés sur espace public semble sous-dimensionné. Mais la mutation doit s'opérer également dans les stationnements privatifs.
Il est enfin rappelé ici que la loi LOM et ses décrets imposent des quotas de places pré-équipées en dispositifs de recharge, pour les bâtiments neufs et pour ceux bénéficiant d'une rénovation lourde.
On peut donc anticiper un problème à venir dans les prochaines années compte-tenu des usages de stationnement actuels sur la commune. En effet, les touristes n'ayant pas la jouissance des stationnements privatifs associés à leurs hébergements (stationnements par ailleurs non équipés), la question des possibilités de recharge sur les stationnements publics va devenir significative si la politique de réglementation du stationnement n'évolue pas.

8.2 Stationnements

8.2.1 Généralités

Un recensement des stationnements existants sur la commune a été réalisé. Ce décompte reste imprécis pour plusieurs raisons :

- La limite stationnements publics / privés est floue
- Il existe de nombreuses poches de stationnements utilisées, sans être revêtues ni signalées comme telles
- Les stationnements « tolérés » sur voirie sans matérialisation au sol sont nombreux

Les stationnements décomptés sont ceux qui sont matérialisés et/ou signalés par un panneau de type C1 (parking), voire dans certains cas, objectivement aménagés à des fins de stationnement public (ex : rue St-Jean Baptiste à Lanslevillard). Une vérification sommaire de la domanialité a été faite (limites parcellaires, sans présumer du propriétaire, qui peut être la commune).
A ce jour, il n'existe pas de stationnement payant ou de type zone bleue sur la commune.
Seules quelques zones sont réglementées pour permettre le déneigement nocturne, ou limitées à des usages spécifiques (médecins, services d'urgence...).
Il n'existe pas de stationnements dédiés pour les camping-cars, ni pour les motos.
Le taux global de places PMR est de 1.89%, ce qui est proche de l'obligation faite d'un taux de 2%.
On observe néanmoins que certaines poches de stationnement importantes ne comportent aucune place PMR. Par ailleurs la conformité de l'accessibilité de ces places n'est pas systématiquement avérée (pente, dévers, marquage, ressauts).
Il est rappelé ici qu'en cas d'impossibilité technique avérée en raison de la topographie, la mise en accessibilité pour les personnes aveugles et malvoyantes est néanmoins possible et souhaitable.
Les stationnements pour les vélos (incluant des dispositifs d'attache) sont insuffisants. Ils sont à ce jour pensés à destination des cyclosportifs tant par leur positionnement (à proximité des offices de tourisme) que par le mobilier mis en place, n'incitant pas à la pratique du vélo au quotidien (aucun stationnement au contact des commerces ou des écoles par exemple).
Lors de l'atelier sur la mobilité, le problème principal évoqué par les élus a été celui de la saturation ponctuelle (5 à 6 semaines par an) des stationnements publics due à leur occupation par les vacanciers.
En effet, les hébergements disposent de stationnements privatifs, mais ceux-ci sont souvent loués en sus de l'hébergement. Le stationnement public étant par ailleurs gratuit, il en résulte une vacance des stationnements privés, et une suroccupation en haute saison hivernale. L'autre distorsion de l'offre de stationnement est due à l'exigüité des logements et à la cherté du foncier, qui induisent une occupation des garages en stockage, voire leur conversion en pièce à vivre.
Il y a donc également un impact fort de la saisonnalité sur les capacités de stationnement, qu'il serait dommage de tenter de résoudre par la création de nouvelles infrastructures.

Décompte général

commune déléguée	véhicules légers				2 roues motorisés	vélo		bus et autocars	camping-cars	autre
	global	dont zone bleue et/ou réglementée	dont places PMR	dont places IRVE		global	dont recharge VAE			
Bramans	205	0	6	0	0	0	0	0	0	
Sollières Sardières	198	0	1	0	0	0	0	0	0	informel : 3 places site escalade (Sollières Envers) ; 4 places Impasse de la Fontaine (Sollières Endroit) Sardières : environ 100 places en aval RD83, utilisées principalement en hiver (comptabilisées dans les 198).
Termignon	728	4	13	0	0	10	0	11	0	dont 120 estimé sur parkings PNV et 180 sur Front de neige / rue de Savoie
Lanslebourg	491	4	5	1*	0	12	1*	3	0	dont 216 sur RD1006 au contact des commerces, les places réglementées sont des arrêts minute
Lanslevillard	701	77	17	0	0	0	1	0	0	Les places réglementées sont majoritairement une interdiction nocturne
Total	**2223**	**85**	**42**	**1**	**0**	**22**	**1**	**14**	**0**	

8.2.2 Analyse détaillée du stationnement par commune déléguée

8.2.2.1 Bramans

Sur le territoire de Bramans, le stationnement s'opère principalement en poches dans le vieux bourg, ainsi que sur le parking « Hannibal ».
Sur ce parking, comme sur celui du Verney, aucun stationnement PMR n'est matérialisé.



mise en place de potelets empêchant le stationnement en pied de façade

Absence de place PMR



Il n'existe pas de stationnements vélos, ce qui pourrait être pertinent sur le parking Hannibal (au contact du parc de jeux), ainsi que dans le centre bourg.

Les cartes ci-après localisent les stationnements existants.

Carte 3 : Localisation des stationnements à Bramans



Carte 4 : Localisation des stationnements au Verney



8.2.2.2 Sollières-Sardières

Le stationnement dans les bourgs est correctement organisé et matérialisé à l'exception de quelques poches.



Stationnement signalé, non organisé/matérialisé, mais fonctionnel

Stationnement non signalé et non organisé mais manifestement aménagé à ces fins, stationnement anarchique





Stationnement dont le caractère privé n'est pas signalé

Les cartes ci-après localisent les stationnements existants.

A Sardières, l'on dénombre environ cent places le long de la RD83 destinées principalement aux usagers du domaine nordique en hiver. A cela s'ajoutent environ 10 places au départ du sentier pour le monolithe.

Carte 5 : Localisation des places de stationnement à Sollières Endroit et Sollières Envers



Carte 6 : Localisation des places de stationnement à Sardières



Monolithe : environ 10 places, à vocation touristique.

8.2.2.3 Termignon

Sur la zone de Termignon, le stationnement est présent en nombre, ce qui est cohérent avec sa centralité et la présence de nombreux hébergements de tourisme.
Les rues étant parfois larges et les trottoirs absents ou faiblement dénivelés, on observe des stationnements non organisés / matérialisés en nombre. Ces stationnements ne posent pas de difficulté quant à la circulation motorisée (pas de perturbation du trafic). En revanche, ils rendent l'espace public peu lisible et difficilement praticable pour les piétons.



stationnement non matérialisé, limites espace stationnement / espace piéton / voirie flou

Véhicules en stationnement malgré l'absence de matérialisation et la présence d'un panneau interdiction d'arrêt et stationnement





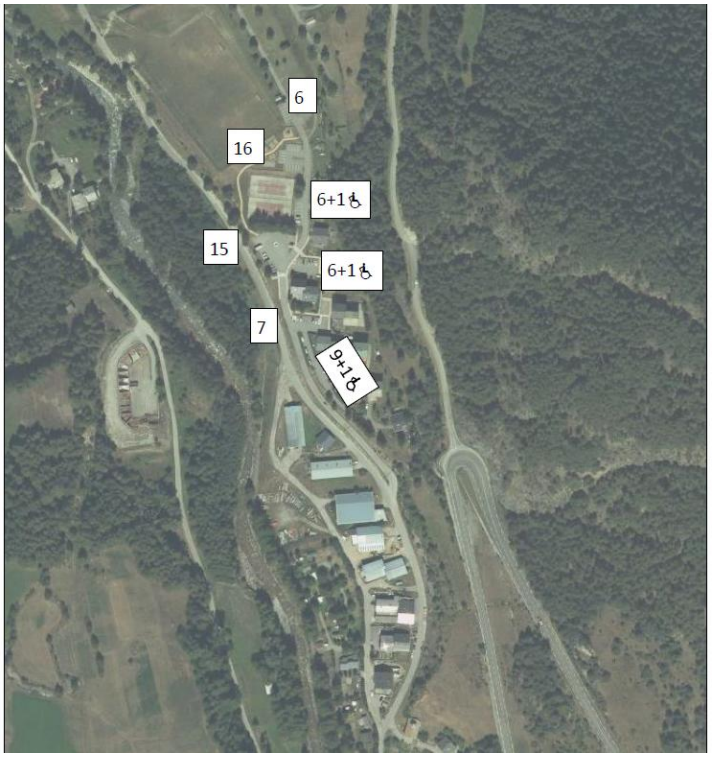
La présence des véhicules en pied de façade incite les piétons à circuler sur la chaussée

Les cartes ci-après localisent les stationnements existants.

Carte 7 : Localisation des stationnements dans le centre de Termignon



Carte 8 : Localisation des stationnements sur la Fennaz



8.2.2.4 Lanslebourg

Sur la zone de Lanslebourg, le stationnement est bien organisé le long des commerces, et moins structuré dans les rues attenantes, sans toutefois engendrer de perturbations à la circulation. Le conflit d'usage opère surtout avec les piétons.



stationnement illicite, entraînant la circulation des piétons sur la voirie

Stationnement des campings-cars non organisé et non signalé mais fonctionnel

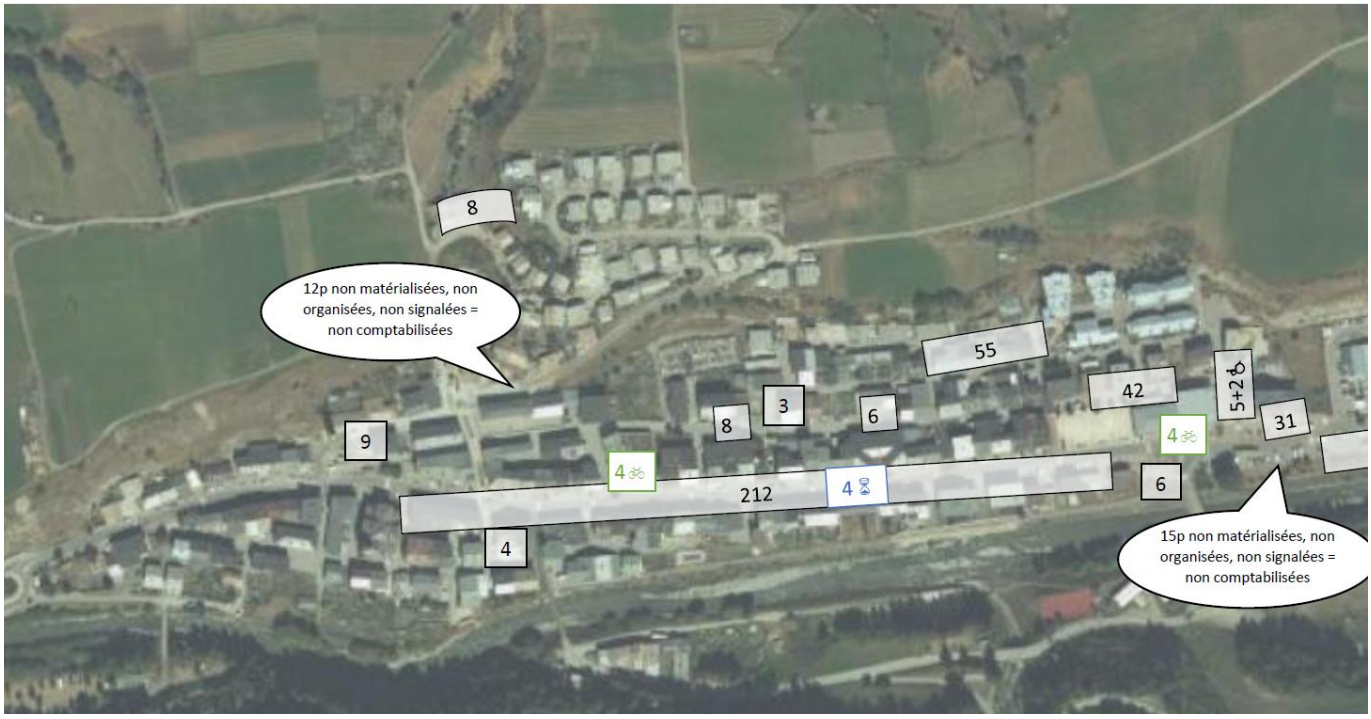




Réglementation du stationnement visible et claire

Les cartes ci-après localisent les stationnements existants.

Carte 9 : Localisation des stationnements à Lanslebourg – secteur ouest



Carte 10 : Localisation des stationnements à Lanslebourg – secteur est



8.2.2.5 Lanslevillard

Sur Lanslevillard, les stationnements sont constitués de 3 parcs importants et de stationnements plus épars à destination des skieurs et des vacanciers au contact de la RD902, puis des locations.
Les stationnements à destination des habitants sont quant à eux moins organisés.



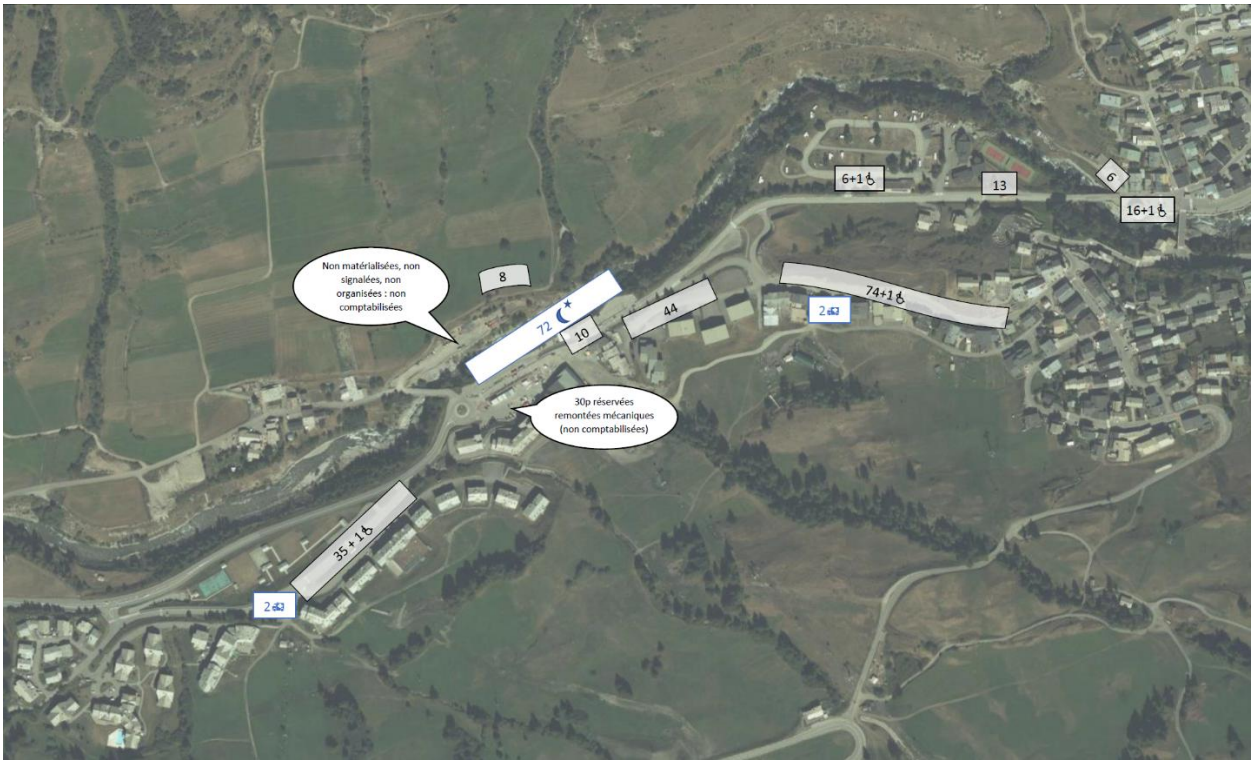
Rue Saint-Roch : stationnement aménagé mais non signalé et non organisé, public ou privé ?



Réglementation du stationnement visible, différence de revêtement permettant de repérer les zones réservées aux piétons

Les cartes ci-après localisent les stationnements existants.

Carte 11 : Localisation des stationnements à Lanslevillard – secteur ouest



Carte 12 : Localisation des stationnements à Lanslevillard – secteur est



MOBILITES : SYNTHESE ET ENJEUX

Synthèse	Enjeux généraux
Commune traversée par la RD1006 puis la RD902. Trafic de transit important, en direction de l'Italie et de la Haute-Maurienne.	
Une voie cyclable aménagée entre Sollières-Sardières et Termignon et une bande cyclable dans la montée vers le col du Mont-Cenis. Projet de voie verte sur la traversée de la commune.	**Poursuivre le développement des liaisons douces entre les villages.**
Des arrêts de bus et navette bien signalés, souvent avec abribus. Service de navettes à destination principalement des touristes et des saisonniers.	**Etudier la fréquence des navettes pour répondre au maximum aux besoins des usagers et limiter l'usage de la voiture individuelle.**
Deux sites de recharge pour véhicules électriques.	
Des places de stationnement pour voitures globalement suffisantes. Saturation ponctuelle pendant les vacances (5 à 6 semaines par an).	**Etudier la pertinence d'une réglementation des stationnements, selon les lieux et les périodes (touristique et creuse).**
Peu de stationnements organisés pour les vélos.	**Développer les possibilités de stationnement pour les cycles sur les secteurs le nécessitant.**

9 INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE

9.1 Alimentation en Eau Potable

Source : Profils Etudes, Assainissement des eaux usées et alimentation en eau potable. Mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la commune de Val-Cenis (73), Notice PLU, 01 septembre 2026.

La compétence appartient à la commune.

9.1.1 La distribution de l'eau

L'alimentation en eau potable de la commune de Val Cenis est répartie en 14 Unités de distribution indépendantes (UDI), présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13 : Liste des secteurs de distribution modélisés

Commune déléguée	UDI	Secteur modélisé
Bramans	Bramans	Jeu
		Lorrains
	Pré Clément	-
Lanslebourg	Mergerie	Mergerie
	Sainte-Marie	Sainte-Marie
	Bois d'Amont	-
	Fontainette	-
	Grand Croix	-
	Coupe d'Or	-
Lanslevillard	Barrières	Barrières
		Mollard
		Madelaine
	Bois Mollard	-
	Saint-Pierre	-
Sollières-Sardières	Sardières	Sardières
	Sollières	Endroit
		Envers
Termignon	Termignon	Termignon

Actuellement 18 ressources sur 21 disposent d'une DUP aboutie. Parmi elles, 17 ressources ont les périmètres de protection immédiat matérialisés. Ainsi on dénombre 3 ressources où les DUP ne sont pas établies dont 2 qui ont des procédures en cours depuis 2018. De plus, la collectivité a lancé une étude 'projet' dans le but de réaliser des travaux afin de mobiliser les eaux de ruissellements de la galerie EDF du Suiffet.

9.1.2 La qualité de l'eau

Au regard des analyses des bilans de la qualité de l'eau issues des données de l'ARS (2018-2022), les principales observations sont les suivantes :

- Des non-conformités bactériologiques ponctuelles au niveau des UDI suivantes : Lanslebourg : Saint Marie, Grand-Croix et Coupe d'Or
- Des non-conformités bactériologiques récurrentes au niveau des UDI suivantes :
 - Bramans : Chef-lieu et Lorrains
 - Sardières
 - Sollières
 - Termignon
- Des dépassements des limites de qualité constatés pour les paramètres physico-chimiques de l'UDI Bramans.
- Quelques dépassements de la limite de qualité sont observés des eaux distribuées des UDI de Sardières et Bramans pour la turbidité.

9.1.3 Les besoins et les perspectives d'évolutions

Les besoins en eau potable sur la commune de Val Cenis sont essentiellement liés à la consommation domestique de la population permanente et touristique. Au total les besoins sont évalués à 1 750 m³/j en situation actuelle et 2 016 m³/j en situation future. L'évaluation des besoins ont considéré le taux de remplissage maximal observé sur Val Cenis de 87%.
Les fuites sur réseau sont estimées par différence avec le volume mis en distribution. Les rendements pour chaque UDI sont les suivantes :

- Lanslevillard : 87% en 2022 et 83% en 2023
- Lanslebourg : 93% en 2022 et 73 % en 2023
- Termignon : 68% en 2022 et 89% en 2023
- Sollières : 98% en 2022 et 63% en 2023
- Sardières : 71% en 2022 et supérieur à 95% en 2023

L'analyse de la situation actuelle sur Sardières n'a pas pu être réalisée en raison de compteurs hors service. C'est pourquoi les volumes ne sont pas détaillés pour la situation actuelle. Le bilan en situation future a été établi en tenant compte du ratio de consommation observé sur l'UDI de Lanslebourg.

En situation future, le rendement de réseau est évalué en tenant compte des pertes maximales admissibles des réseaux, soit un Indice Linéaire de Fuite maximum de 8 m³/j/km. Lors du diagnostic, le volume perdu mesuré sur le réseau de Bramans était quasiment nul. Toutefois, les performances des réseaux ne sont jamais linéaires, c'est pourquoi il est tout de même considéré en situation future un volume de fuite selon l'ILF précisé ci-avant.

Lors de l'élaboration des schémas directeurs, le PLU était encore en cours de rédaction. Sur la base des premières orientations alors disponibles, l'étude avait retenu une hypothèse d'évolution démographique de +303 habitants à l'horizon 2035. Cependant, dans sa version en cours de finalisation, le PLU prévoit désormais une croissance plus modérée, estimée à environ 150 habitants supplémentaires, dont une cinquantaine de travailleurs saisonniers.
La capacité d'accueil touristique est estimée à 23 684 lits marchands et non marchands, dont 41% à Lanslevillard, 27% à Lanslebourg, 12% à Termignon, 14% à Bramans et 6% à Sollières-Sardières. Cette capacité devrait évoluer à 24 514 lits à l'horizon 2035.

Estimation des besoins futurs en eau potable

Le bilan ressource besoin a été calculé pour l'horizon actuel (2021) et l'horizon futur (2035) et présentés dans les tableaux ci-après.

Pour l'évaluation de la ressource en eau, l'analyse est basée sur les quantités de ressource en eau mesurées lors de l'hiver 2022-2023 qui sont considérées, au regard des conditions climatiques observées en 2022 (température élevée, pluviométrie très faible) comme valeurs d'étiage de référence.

Pour tenir compte d'une marge de sécurité, nous pouvons appliquer, à l'ensemble des ressources, le ratio de 0,97 (étiage de référence hiver 2013/ étiage hiver 2022) que nous avons mis en évidence sur le captage de la fenêtre du Suiffet à Bramans à partir de l'historique des relevés de débit (depuis 1995).

Tableau 14 : Bilan besoin ressource en situation actuelle

UDI	Ressource (Volume journalier mini disponible)	Besoins			Mobilisation de la ressource
		Consommation	Pertes	total	
Lanslevillard	2 013 m³/j	609 m³/j	112 m³/j	720 m³/j	35.78%
Lanslebourg	1 574 m³/j	739 m³/j	149 m³/j	888 m³/j	56.41%
Termignon	692 m³/j	179 m³/j	18 m³/j	197 m³/j	28.54%
Sollières	618 m³/j	72 m³/j	24 m³/j	96 m³/j	15.50%
Sardières	670 m³/j				
Bramans	284 m³/j	145 m³/j	0 m³/j	145 m³/j	50.91%
TOTAL	**5 852 m³/j**	**1 744 m³/j**	**303 m³/j**	**2 046 m³/j**	**34.97%**

Tableau 15 : Bilan besoin ressource à l'horizon futur (2035)

Commune déléguée	Ressource (Volume journalier mini disponible)	Besoins (Consommation + pertes)	Bilan	Mobilisation de la ressource
Lanslevillard	2 598 m³/j	741 m³/j	1 857 m³/j	28,52 %
Lanslebourg	1 553 m³/j	904 m³/j	649 m³/j	58,21 %
Termignon	692 m³/j	277 m³/j	415 m³/j	40,03 %
Sollières/Sardières	186 m³/j	121 m³/j	65 m³/j	65,05 %
Sardières	670 m³/j	124 m³/j	546 m³/j	18,51 %
Bramans	287 m³/j	253 m³/j	34 m³/j	88,15 %
TOTAL	5 986 m³/j	2 420 m³/j	3 566 m³/j	40,43 %

Les principaux enseignements du bilan sont les suivants :

- **UDI Lanslevillard** : Le bilan ressource besoin avait été identifié déficitaire selon les mesures effectuées durant l'hiver 2023. Néanmoins des nouvelles mesures ont été réalisées en hiver 2024 afin de suivre le trop plein du captage de Barrières qui ont permis de confirmer que la ressource est bien supérieure à celle mesurée durant la campagne de 2023 permettant d'infirmer cette première conclusion. Le bilan est ainsi confortable pour Lanslevillard

- **UDI Bramans** : La ressource est sollicitée à hauteur de 87 % pour couvrir les besoins en pointe journalière
- **UDI Sollières** : Sans tenir compte de la prise d'eau de Bonnenuit qui n'est aujourd'hui pas utilisée, la ressource est mobilisée à hauteur de 45% pour couvrir les besoins de pointe journalière.
- **Lanslebourg :** Grâce au maillage actuellement en place entre les UDI de Lanslebourg, l'alimentation en eau potable peut être convenablement sécurisée en cas de besoin. En effet, en tenant compte de la capacité totale des ressources sur la commune de Lanslebourg, celles-ci sont suffisantes, voire excédentaires, pour alimenter les deux UDI réunies : Sainte-Marie et Mergerie.

Des scénarios de sécurisation de l'alimentation en eau potable ont été retenus au programme de travaux.

9.1.4 Elaboration du programme des travaux

Les diagnostics établis dans le cadre du schéma directeur ont permis d'étudier des scénarios permettant de répondre aux enjeux de la commune.

Les scénarios ont été regroupés par famille de grandes actions et thématiques :

- **Action 1 :** Protection de la ressource ;
- **Action 2 :** Amélioration de la qualité de l'eau mise en distribution ;
- **Action 3 :** Suivi quantitatif de la ressource ;
- **Action 4 :** Sécurisation de l'alimentation en eau potable (interconnexion ; recherche de nouvelle ressource) ;
- **Action 5 :** Amélioration et optimisation du fonctionnement des réseaux d'eau (diagnostic permanent, limiter les pressions de distribution, …) ;
- **Action 6 :** Renouvellement du patrimoine (compteurs particuliers, renouvellement réseau ; travaux d'entretien des ouvrages).

Toutes ces actions sont détaillées dans le rapport de phase 5 du schéma directeur eau potable où sont également associées des fiches actions détaillant spécifiquement les travaux envisagés ainsi que le cout prévisionnel.
Le montant global d'investissement représente un montant de l'ordre de **10 millions d'euros HT.** Ce montant sera réparti par phases pluriannuelles, en cohérence avec les capacités financières de la commune et les besoins liés au développement urbain prévus dans le PLU.

Tableau 16 : Programme Pluriannuel d'Investissement de l'alimentation en eau potable

Cf. page ci-après.

9.1.5 Schéma de distribution eau potable

La mise à jour du schéma directeur eau potable a permis également d'établir le zonage de desserte en eau potable. Le zonage est dans les annexes du PLU.

N° Fiches	Action	Thème	Intitulé	UDI	Montant Programme	Échéance proposée à consolider
1a	Action 1	Protection de la ressource	Lancement/finalisation des procédures de DUP	Termingon - Lanslebourg - Bramans	60 000 €	Court terme
1b	Action 1	Protection de la ressource	Travaux identifiés au regard des visites d'ouvrages - captages	Val Cenis	386 000 €	Court terme
1c	Action 1	Protection de la ressource	Elaboration du PGSSE	Val Cenis	30 000 €	Court terme
2	Action 2	Amélioration de la qualité de l'eau	Mise en place de désinfection	Val Cenis	212 000 €	Court terme
3a	Action 3	Suivi quantitatif de la ressource	Suivi des captages - Bramans	Bramans	31 000 €	En cours
3b	Action 3	Suivi quantitatif de la ressource	Suivi des captages de la galerie EDF - Sardières	Sardières	50 000 €	En cours
3c	Action 3	Suivi quantitatif de la ressource	Suivi des captages - Sollières	Sollières	1 000 €	En cours
3d	Action 3	Suivi quantitatif de la ressource	Suivi des captages - Termignon	Termignon	12 000 €	En cours
3e	Action 3	Suivi quantitatif de la ressource	Suivi des captages - Lanslebourg	Lanslebourg	45 000 €	En cours
3f	Action 3	Suivi quantitatif de la ressource	Suivi des captages - Lanslevillard	Lanslevillard	26 000 €	En cours
4a_1	Action 4	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Adduction du captage de Chatel vers le réservoir de Barrières	Lanslevillard	2 232 000 €	Non retenu
4a_2	Action 4	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Adduction du captage de Chatel vers le réservoir de Saint Pierre	Lanslevillard	1 188 000 €	Moyen terme
4b	Action 4	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Mobilisation du captage de Chatel	Lanslevillard	960 000 €	Long terme
4c_1	Action 4	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Mobilisation du réservoir de Barrières + création d'une cuve de 400 m³	Lanslevillard	718 000 €	Non retenu
4c_2	Action 4	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Mobilisation du réservoir de St Pierre + création d'une cuve de 100 m³	Lanslevillard	274 000 €	Moyen terme
4d	Action 4	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Sécurisation de l'adduction en eau potable depuis le forage d'Herbefin	Lanslebourg	120 000 €	Court terme
4e_1	Action 4	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Mobilisation de l'interconnexion existante entre Lanslebourg et Lanslevillard	Lanslebourg	1 029 000 €	Non retenu
4e_2	Action 4	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Création d'une liaison entre le réservoir de St Pierre et les réservoirs de Pré Novel	Lanslebourg	538 000 €	Long terme
4f	Action 4	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Mise en place de réducteurs de pression en cas d'alimentation par les R Pré Novel	Lanslebourg	44 000 €	Long terme
4g	Action 4	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Liaison de secours ou permanente de Termignon vers Sollières l'Endroit	Termignon - Sollières	407 000 €	Moyen terme
4h_1	Action 4	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Recherche d'une nouvelle ressource en eau pour la sécurisation de Bramans	Bramans	25000	Non retenu
4h_2	Action 4	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Mobilisation des eaux de ruisselement de la galerie EDF du Suiffet	Bramans	41 000 €	Court terme
4h_3a	Action 4	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Liaison permanente de Sardières vers Bramans - variante de tracé A	Sardières - Bramans	2 951 000 €	Long terme
4h_3b	Action 4	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Liaison permanente de Sardières vers Bramans - variante de tracé B	Sardières - Bramans	3 107 000 €	Long terme
4i	Action 4	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Liaison inter réseau à Termignon	Termignon	330 000 €	Court terme
5a	Action 5	Amélioration / optimisation du fonctionnement	Déploiement du diagnostic permanent	Val Cenis	188 000 €	En cours
5b	Action 5	Amélioration / optimisation du fonctionnement	Campagne de recherche nocturne	Val Cenis	6 000 €	Court terme
5c	Action 5	Amélioration / optimisation du fonctionnement	Mise en place de deux réducteurs de pression - Termignon	Termignon	22 000 €	Court terme
5d	Action 5	Amélioration / optimisation du fonctionnement	Mise en place de deux réducteurs de pression - Bramans	Bramans	22 000 €	Court terme
5e	Action 5	Amélioration / optimisation du fonctionnement	Mise en place de deux réducteurs de pression - Sardières	Sardières	11 000 €	Court terme
5f	Action 5	Amélioration / optimisation du fonctionnement	Mise en place de deux réducteurs de pression - Lanslebourg	Lanslebourg	11 000 €	Court terme
5g	Action 5	Amélioration / optimisation du fonctionnement	Elaboration d'un plan d'actions pour favoriser les économies d'eau à l'échelle de la collectivité	Val Cenis	0 €	Court terme
6a	Action 6	Entretien / renouvellement du patrimoine	Renouvellement patrimonial	Val Cenis	660 000 €	Renouvellement patrimonial
6b	Action 6	Entretien / renouvellement du patrimoine	Renouvellement des compteurs particuliers de + de 15 ans	Val Cenis	78 000 €	Court terme
6c	Action 6	Entretien / renouvellement du patrimoine	Renouvellement régulier des compteurs particuliers	Val Cenis	75 000 €	Renouvellement patrimonial
6d	Action 6	Entretien / renouvellement du patrimoine	Travaux identifiés au regard des visites d'ouvrages - réservoirs	Val Cenis	180 000 €	Court terme
6e	Action 6	Entretien / renouvellement du patrimoine	Renouvellement ciblé - Pont de la ramasse	Lanslebourg	120 000 €	Court terme
6f	Action 6	Entretien / renouvellement du patrimoine	Renouvellement ciblé - Sollières Envers	Sollières Envers	648 000 €	Moyen terme
6g	Action 6	Entretien / renouvellement du patrimoine	Renouvellement ciblé - Termignon rue de l'Arc / Pont St André / Scheuil	Termignon	252 000 €	Court terme
6h	Action 6	Entretien / renouvellement du patrimoine	Renouvellement ciblé - Lanslevillard	Lanslevillard	1 092 000 €	Court terme

9.2 Assainissement

Source : Profils Etudes, Assainissement des eaux usées et alimentation en eau potable. Mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la commune de Val-Cenis (73), Notice PLU, 01 septembre 2026.

9.2.1 Assainissement collectif

Le système d'assainissement collectif de la commune de Val-Cenis est composé des systèmes de traitement de Val-Cenis pour les communes déléguées de Lanslebourg-Mont-Cenis et Lanslevillard, et du Val d'Ambin pour les communes déléguées de Bramans, Sollières-Sardières et Termignon.
La station d'épuration de Lanslebourg, utilise un système de traitement par biofiltre, a été mise en service en 2007 pour une capacité théorique de 16 0000 EH (avec possibilité d'extension à 20 000 EH) avec un débit journalier de 970 m³/j en basse saison et de 2 690 m3/j en haute saison. La charge nominale en DBO5 est de 141 kg/j en basse saison et de 942 kg/j en haute saison.

9.2.1.1 Réseau de Lanslebourg

Les réseaux de collecte du système de Lanslebourg sont composés :

- 20,2 km de réseaux de collecte qui permet de desservir l'ensemble des communes de Lanslebourg et Lanslevillard avec :
 - 3 km de réseaux unitaire, soit environ 15%
 - 17,3 km de réseaux séparatif, soit environ 85%
- 3 déversoirs d'orage sur le réseau de collecte, avec un rejet dans l'Arc :
 - DO Planchamp (Lanslevillard) – environ 154 kg/j DBO5
 - DO de Ste Marie (Lanslebourg) – environ 55 kg/j DBO5
 - DO de Cugnet (Lanslebourg) – environ 43 kg/j DBO5
- Aucun poste de relèvement

Figure 2 : Réseau de collecte de l'unité de traitement de Lanslebourg



En 2021, l'analyse des charges hydrauliques et polluantes a permis d'observer que la station d'épuration était utilisée à moins de 60% de sa capacité, ce qui laisse une bonne réserve de capacité de traitement.

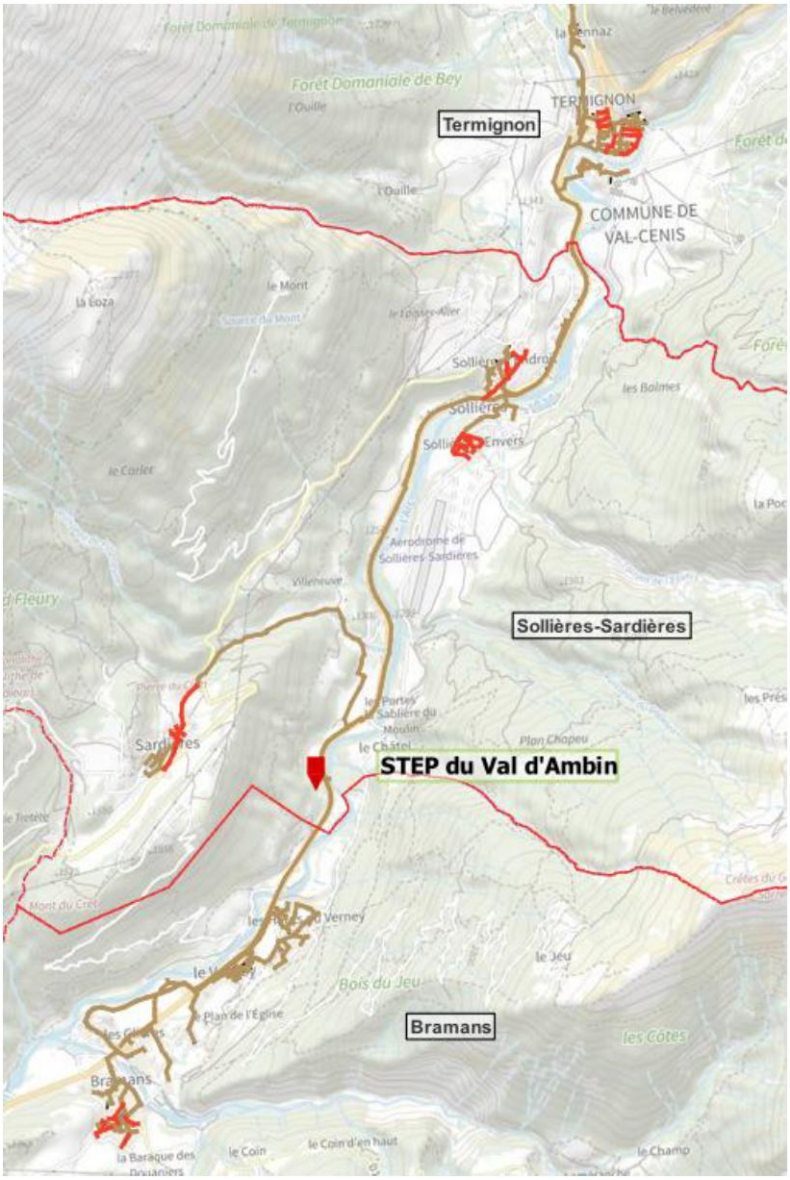
La station d'épuration est classée conforme en équipement et en performances en 2020 et 2021.

9.2.1.2 Réseau du Val d'Ambin

La station d'épuration du Val d'Ambin est située le long de la D1006 entre la commune déléguée de Bramans et l'aérodrome de Sollières-Sardières, en rive droite de l'Arc, son milieu récepteur. Elle a été mise en service en juillet 2010 avec une capacité de 6 500 EH. De type biologique, la file Eau est composée d'un prétraitement puis de boues activées à faible charge.
Les réseaux de collecte sont composés :

- De 22,5 km de linéaire en séparatif pour les eaux usées ;
- De 3,3 km de linéaire en unitaire.

Figure 3 : Réseau de collecte de l'unité de traitement de Val d'Ambin



En moyenne, sur l'ensemble de la donnée disponible, le débit entrant est de 500 m³/j, soit 37 % de la capacité nominale de la station. Pour les charges polluantes, la station est en moyenne sollicitée à 2 100 EH, soit 32 % de sa capacité nominale.

La station d'épuration est classée conforme en équipement et en performances en 2020 et 2021.

9.2.2 L'assainissement non collectif

Dans le cadre du schéma directeur assainissement, il a été analysé la base de données des systèmes d'assainissement non collectif disponible sur les secteurs de Lanslebourg et Lanslevillard.
Cette base permet de répertorier le type de résidence, les contrôles réalisés, les conformités des installations, les préconisations.
Il est répertorié :

- 92 systèmes non collectifs sur le secteur de Lanslebourg
- 145 systèmes non collectifs sur le secteur de Lanslevillard

En majorité, les installations sont incomplètes ou inexistantes sur le secteur de Lanslebourg. Elles représentent environ 68 % des installations contre 31% sur la commune de Lanslevillard.

9.2.3 Bilan hydraulique

Les eaux claires parasites permanentes (ECPP) ont été déterminées par l'analyse des débits minimaux nocturnes.

- le système d'assainissement de Lanslebourg collecte un volume total d'ECPP de 180 m³/j, soit environ 15% du volume total d'eaux usées
- le système d'assainissement de Val d'Ambin collecte un volume total d'ECPP de 150 m³/j, soit environ 29% du volume total d'eaux usées.

En période de temps de pluie, les deux systèmes d'assainissement sont fortement influencés par les précipitations et ainsi à l'apport d'eaux claires parasites d'origine météoriques (ECM) liées à la nature du réseau (unitaire).
La collectivité a déjà engagé de nombreux travaux de déconnexion des eaux pluviales du réseaux d'eaux usées, notamment par la mise en séparatif et la déconnexion de point spécifiques (déconnexion de réservoir, création d'émissaire de rejet d'eaux pluviales).
La nécessité de supprimer complètement les eaux claires d'origine pluviale n'est pas une obligation réglementaire, néanmoins la mise en séparatif des réseaux permet un meilleur fonctionnement des unités de traitement afin de limiter les surcharges hydrauliques inutiles.
Des scénarios de mise en séparatif ont été établis et intégrés au schéma directeur d'assainissement.

9.2.4 Perspectives d'évolution

Lors de l'élaboration des schémas directeurs, le PLU était encore en cours de rédaction. Sur la base des premières orientations alors disponibles, l'étude avait retenu une hypothèse d'évolution démographique de +303 habitants à l'horizon 2035.
Cependant, dans sa version en cours de finalisation, le PLU prévoit désormais une croissance plus modérée, estimée à environ 150 habitants supplémentaires, dont une cinquantaine de travailleurs saisonniers.

Par ailleurs, 2 projets d'augmentation de l'accueil touristique sont prévus en situation future et représente +830 lits touristiques.
Le tableau suivant récapitule les perspectives d'urbanisme retenues dans le cadre du schéma directeur :

Tableau 17 : Perspectives d'urbanisation retenues dans le cadre du schéma d'assainissement

	ACTUEL - 2021			SUPPLEMENTAIRE 2035			TOTAL EN POINTE - 2035	
Secteurs	Population permanente	Lits marchands	Lits non marchands	Permanente - Croissance à -0,6 %	Permanente - Croissance à +2%	Lits marchands et non marchands	Croissance à -0,6%	Croissance à 2%
Bramans	406	2 986		-33	61		3 359	3 453
Lanslebourg	607	6 418		-49	91		6 976	7 116
Lanslevillard	445	9 682		-36	67	400	10 491	10 594
Sollières-Sardières	177	1 408		-14	27		1 571	1 612
Termignon	388	3 190		-31	58	430	3 977	4 066
TOTAL Commune	2 024	12 835	10 849	-163	303	830	26 375	26 841
Total	25 708							

9.2.5 Adéquation des charges hydrauliques futures raccordées

Afin d'évaluer l'adéquation des charges hydrauliques futures raccordées aux deux stations d'épuration de la commune de Val Cenis, les hypothèses suivantes avaient été retenues :

- Taux de remplissage ▪ Population permanente 100%
- Lits marchands 80%
- Lits non marchands 20%

Ratio de rejets d'eaux usées stricts, population permanente et touristique 120 l/j/hab

Volume d'eaux claires parasites permanentes :

- 180 m³/j pour le système de Lanslebourg
- 150 m³/j pour le système de Val d'Ambin
- En situation future, il est considéré une baisse de 30% des volumes d'ECPP

Les tableaux suivants récapitulent les charges hydrauliques totales estimées aux stations d'épuration en situation actuelle et future de pointe.

Tableau 18 : Charges hydrauliques totales à la STEP de Lanslebourg – situation actuelle et future

		Situation actuelle Pointe	Situation future Pointe	Situation future Pointe avec une réduction des ECPP
Débit journalier d'eaux usées - population permanente	QJEU	126 m3/j	145 m3/j	145 m3/j
Débit journalier d'eaux usées - population touristique	QJEU	988 m3/j	1027 m3/j	1027 m3/j
Total VEU jounalier		**1115 m3/j**	**1172 m3/j**	**1172 m3/j**
Débit moyen d'eaux usées	QpEU	62 m3/h	65 m3/h	65 m3/h
Coefficient de pointe pour les eaux usées	CpEU	2.1	2.1	2.1
Débit de pointe d'eaux usées	QpEU	130 m3/h	136 m3/h	136 m3/h
Débit journalier d'eaux parasites	QjECPP	187 m3/j	187 m3/j	131 m3/j
Débit moyen d'eaux parasites	QmECPP	7.8 m3/h	8 m3/h	5.5 m3/h
Débit de pointe - Temps sec	**QpEU**	**138 m3/h**	**144 m3/h**	**141 m3/h**
Volume journalier - Temps sec	**QjEU**	**1302 m3/j**	**1359 m3/j**	**1303 m3/j**

L'estimation du débit de temps sec en situation actuelle de pointe est de 1 300 m³/j pour la STEU de Lanslebourg. Il est équivalent à la charge hydraulique mesurée en entrée de STEP lors de la campagne de mesure (période de forte fréquentation touristique) avec 1 267 m3/j en février 2023 et également dans le même ordre de grandeur que la moyenne du centile 95 des 5 dernières années (1 400 m³/j).
En situation future la charge hydraulique de pointe, selon les hypothèses de fréquentation retenues, est évaluée à environ 1 400 m3/j. En prenant l'hypothèse de réduction des eaux claires parasites permanentes de 30 %, le volume journalier de pointe serait de l'ordre de 1 300 m3/j.
Dans tous les cas, la charge hydraulique reçues à la STEP selon les hypothèses retenues reste inférieure à la capacité nominale actuelle (2 690 m3/j).
Remarques : En considérant une hypothèse de fréquentation maximale des lits marchands et non marchands, la charge hydraulique serait de l'ordre de 2 200 m3/j, soit 82% de la capacité nominale de la STEP.

Tableau 19 : Charges hydrauliques totales à la STEP de Val d'Ambin – situation actuelle et future

		Situation actuelle Pointe		Situation future Pointe		Situation future Pointe avec une réduction des ECPP	
Débit journalier d'eaux usées - population permanente	QJEU	117	m3/j	144	m3/j	144	m3/j
Débit journalier d'eaux usées - population touristique	QJEU	408	m3/j	440	m3/j	440	m3/j
Total VEU jounalier		**525**	**m3/j**	**584**	**m3/j**	**584**	**m3/j**
Débit moyen d'eaux usées	QpEU	29	m3/h	32	m3/h	32	m3/h
Coefficient de pointe pour les eaux usées	CpEU	2.4		2.3		2.3	
Débit de pointe d'eaux usées	QpEU	69	m3/h	76	m3/h	76	m3/h
Débit journalier d'eaux parasites	QjECPP	150	m3/j	150	m3/j	105	m3/j
Débit moyen d'eaux parasites	QmECPP	6.3	m3/h	6	m3/h	4.4	m3/h
Débit de pointe - Temps sec	**QpEU**	**76**	**m3/h**	**82**	**m3/h**	**80**	**m3/h**
Volume journalier - Temps sec	**QjEU**	**675**	**m3/j**	**734**	**m3/j**	**689**	**m3/j**

L'estimation du débit de temps sec en situation actuelle de pointe est de 675 m³/j pour la STEU de Val d'Ambin. Il est plus important que la charge hydraulique mesurée en entrée de STEP lors de la campagne de mesure (période de forte fréquentation touristique) avec 511 m³/j en février 2023. Néanmoins cette valeur reste proche de la moyenne du centile 95 des 5 dernières années est de (645 m³/j).
En situation future la charge hydraulique de pointe, selon les hypothèses de fréquentation retenues, est évaluée à environ 734 m³/j. En prenant l'hypothèse de réduction des eaux claires parasites permanentes de 30 %, le volume journalier de pointe serait de l'ordre de 690 m3/j.
Dans tous les cas, la charge hydraulique reçues à la STEP selon les hypothèses retenues reste inférieure à la capacité nominale actuelle (1 361 m3/j).
Remarques : En considérant une hypothèse de fréquentation maximale des lits marchands et non marchands, la charge hydraulique serait de l'ordre de 1 200 m3/j, soit 88% de la capacité nominale de la STEP.

9.2.6 Elaboration du programme de travaux

Les diagnostics établis dans le cadre du schéma directeur ont permis d'étudier des scénarios permettant de répondre aux enjeux de la commune.
Effectivement, certains secteurs du territoire sont actuellement zonés en assainissement collectif sans unité de traitement et d'autres en assainissement non-collectif. Des scénarios sont proposés afin d'envisager de répondre aux problématiques identifiées. Ces problématiques peuvent correspondre à des :

Problématiques sanitaires ; liée à un grand nombre installations ANC non-conformes, concentrés sur un même secteur ou absence de traitement ;
Problématiques technico-économiques : avec la volonté d'optimisation du fonctionnement du réseau d'assainissement (proposition de traitement conjoint à plusieurs hameaux ; traitement inter-collectivités) ;
Problématiques hydrauliques ; liée à la présence d'eaux claires importantes identifiées grâce à la campagne de mesure.

Toutes ces actions sont détaillées dans le rapport de phase 4 du schéma directeur assainissement où sont également associées des fiches actions détaillant spécifiquement les travaux envisagés ainsi que le cout prévisionnel.
Le montant global d'investissement représente un montant de l'ordre de **4,6 millions d'euros HT.**

Le tableau suivant récapitule le programme pluriannuel d'investissement selon les échéances retenues par la commune.
Voir page suivante

9.2.7 Zonage d'assainissement

La mise à jour du schéma directeur assainissement a permis d'établir le zonage d'assainissement. Le zonage a fait l'objet d'une notice descriptive spécifique ainsi qu'une carte associée. Ces éléments figurent dans les annexes du PLU.
Ce zonage a pour objectif d'identifier les zones d'assainissement collectif et non collectif dans un souci de préservation de l'environnement, de veille de la qualité des ouvrages d'épuration et de collecte et également de cohérence avec les documents d'urbanisme.

9.3 Eaux pluviales

La compétence eaux pluviales appartient à la Commune.
Tous les réseaux des programmes de travaux des précédents schémas directeurs ont été mis en séparatif pour se mettre en conformité et réduire les apports d'eaux pluviales dans la station d'épuration.
La mise en séparatif des réseaux de Sardières et Termignon a été réalisée respectivement en 2023 et 2024.
Le schéma d'assainissement en cours d'élaboration prévoit essentiellement la mise en séparatif de Sollières Envers.
Une fois ces travaux réalisés sur Sollières-Envers, l'ensemble des villages en assainissement collectif sera en séparatif, avec donc un réseau d'eaux pluviales.

Aucun désordre lié à la gestion des eaux pluviales n'est recensé.

Tableau 20 : Programme Pluriannuel d'Investissement d'assainissement

N°Scénario	Action	Thème	Intitulé	UDEP	Montant du programme	Échéance proposée à consolider
1a	ACTION 1	Amélioration du fonctionnement des réseaux	Dévoiement réseau - Sollières Endroit	Val d'Ambin	396 000 €HT	Long terme
1b	ACTION 1	Amélioration du fonctionnement des réseaux	Déconnexion du réseau EU en aval du DO Planchamp – Lanslevillard	Val Cenis	24 000 €HT	Court terme
2a	ACTION 2	Suppression des ECPP (Eaux Claires Parasites Permanentes)	Déconnexion de la surverse de la fontaine de la Chapelle St Roch	Val Cenis	7 000 €HT	Non retenu
2b	ACTION 2	Suppression des ECPP (Eaux Claires Parasites Permanentes)	Campagne de sectorisation nocturne - Sardières et Termignon	Val d'Ambin	4 000 €HT	Court terme
3a	ACTION 3	Suppression des ECM (Eaux Claires Météorique)	Mise en séparatif secteur de la mairie - Lanslevillard	Val Cenis	922 000 €HT	Moyen terme
3b	ACTION 3	Suppression des ECM (Eaux Claires Météorique)	Mise en séparatif rue de Mont Cenis - Lanslebourg	Val Cenis	1 270 000 €HT	Long terme
3c	ACTION 3	Suppression des ECM (Eaux Claires Météorique)	Mise en séparatif - Sollières Envers - VARIANTE 1	Val d'Ambin	1 302 000 €HT	Moyen terme
3c	ACTION 3	Suppression des ECM (Eaux Claires Météorique)	Mise en séparatif - Sollières Envers - VARIANTE 2	Val d'Ambin	1 182 000 €HT	Non retenu
3d	ACTION 3	Suppression des ECM (Eaux Claires Météorique)	Mise en séparatif - rue du Bord de l'Arc - Termignon	Val d'Ambin	426 000 €HT	Court terme
3e	ACTION 3	Suppression des ECM (Eaux Claires Météorique)	Mise en séparatif - route de Loutraz- Bramans	Val d'Ambin	162 000 €HT	En cours
3f	ACTION 3	Suppression des ECM (Eaux Claires Météorique)	Création d'un exutoire pluvial Place de la Vanoise - Termignon	Val d'Ambin	118 000 €HT	Court terme
3g	ACTION 3	Suppression des ECM (Eaux Claires Météorique)	Création d'un exutoire pluvial rue du Mollaret - Lanslevillard	Val Cenis	29 800 €HT	Court terme
3h	ACTION 3	Suppression des ECM (Eaux Claires Météorique)	Enquête de branchement	Val Cenis	3 800 €HT	Court terme
4	ACTION 4	Améliorer la connaissance des systèmes d'assainissement non collectif	Création d'une base SIG ANC	Non collectif	26 000 €HT	Court terme
5	ACTION 5	Renouvellement patrimoniale	Enveloppe liée au renouvellement patrimonial	Val Cenis et Val d'Ambin	1 300 100 €HT	Renouvellement patrimonial
6a	ACTION 6	Système d'assainissement	Etude Analyse des Risques de Défaillance	Val Cenis et Val d'Ambin	20 000 €HT	Court terme
6b	ACTION 6	Système d'assainissement	Rénovation du digesteur - STEP Val Cenis	Val Cenis et Val d'Ambin	2 500 000 €HT	Non retenu
6c	ACTION 6	Système d'assainissement	Renouvellement de la bâche d'épaissement des boues	Val Cenis et Val d'Ambin	80 000 €HT	Court terme

9.4 Desserte numérique du territoire

Le Conseil général de la Savoie a adopté en 2012 un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique en Savoie (SDTAN), en vue de répondre de façon optimale, par une articulation de l'action des acteurs publics et privés, aux attentes des différentes cibles en matière de très haut débit, et notamment :

- les entreprises, en vue du renforcement de leur compétitivité et du soutien aux capacités d'innovation et de mutation des filières économiques ;
- les habitants, en particulier dans les secteurs dotés de faibles ou moyens débits ADSL ;
- les institutions publiques, dans un souci de modernisation, de transparence et de réactivité envers les usagers ;
- les visiteurs, s'agissant d'un territoire à très forte composante touristique.

La commune de Val-Cenis appartient, dans le SDTAN, aux secteurs prioritaires de déploiement de la 4G.
A noter que la commune déléguée de Termignon a été retenue dans le cadre du Plan France Très Haut Débit pour l'installation d'une antenne relais accessible aux quatre opérateurs – Orange, Bouygues, SFR et Free – sur le lieu des Arcannes sur Termignon.

En parallèle, les sociétés SFR et Bouygues envisagent de déployer la 5G sur le territoire en mutualisant leurs antennes.
L'équipement des relais concerne particulièrement :

- La Tomba, sur la commune déléguée de Lanslevillard (sur la route du Mont-Cenis, à 3Km sous le col) ;
- Le Coin, situé sur la commune déléguée de Termignon.

INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE : SYNTHESE ET ENJEUX

Synthèse	Enjeux généraux
<u>Eau potable</u>	
Sept unités de distribution. Des travaux programmés au Plan Pluriannuel d'Investissement pour équilibrer la consommation par rapport aux ressources et sécuriser la ressource.	**↳ Aboutir à une croissance démographique en adéquation avec le dimensionnement des services.** **↳ Assurer l'adéquation ressources – besoins en eau potable**
Une adéquation ressource – besoin assurée.	
<u>Assainissement</u>	
Deux réseaux d'assainissement : Val-Cenis et Val d'Ambin	**↳ Tenir compte des capacités des unités de dépollution dans les choix de développement.**
L'essentiel des secteurs urbanisés en assainissement collectif.	**↳ Favoriser l'urbanisation des secteurs desservis par l'assainissement collectif.**
Une unité de dépollution à Lanslebourg, de capacité 16 000 EQH évolutive à 20 000 EQH et une à Sollières-Sardières de capacité 6 500 EQH.	
Quelques constructions isolées et les secteurs de montagne en assainissement non collectif.	
<u>Eaux pluviales</u>	
Des travaux de mise en séparatif réalisés et programmés.	**↳ Prévoir des modalités de gestion des eaux pluviales sur le périmètre de l'opération pour éviter d'engorger les réseaux et réduire les risques de débordements à l'aval.**
<u>Desserte numérique</u>	
Déploiement de la 4G et de la 5G en cours.	**↳ Faciliter le déploiement du numérique.**

10 VOLET ENERGIE

A partir du dossier Diagnostic et mise en relief des enjeux : énergie et transition énergétique Val-Cenis, de BlackSheep Energy.

La totalité de l'étude est jointe en annexe.

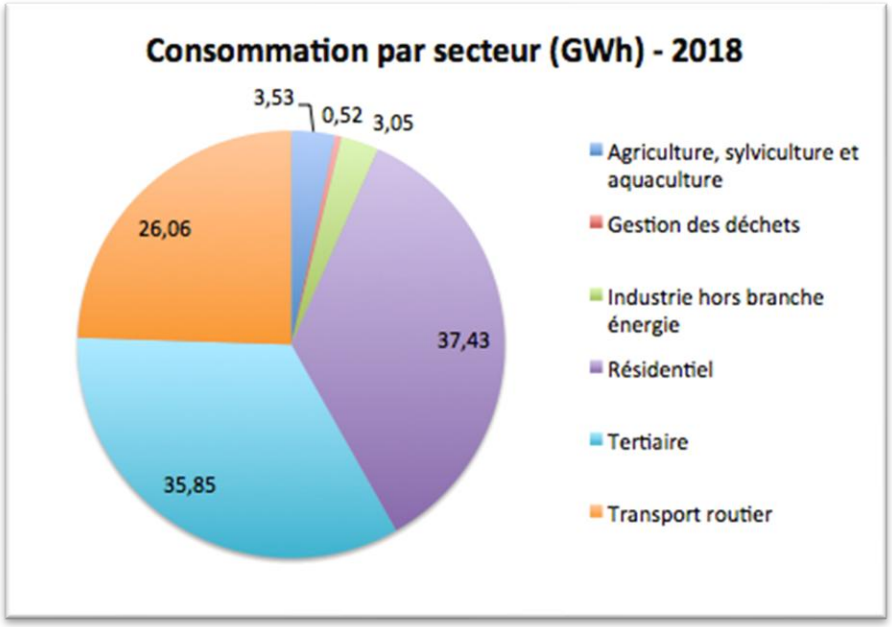
10.1 Consommation de la commune de Val-Cenis

Sauf mention spécifique, l'ensemble des données de consommation sont issues de l'Observatoire Régional Climat Air Énergie - ORCAE Auvergne-Rhône-Alpe.

10.1.1 Consommation par secteur en GWh/an

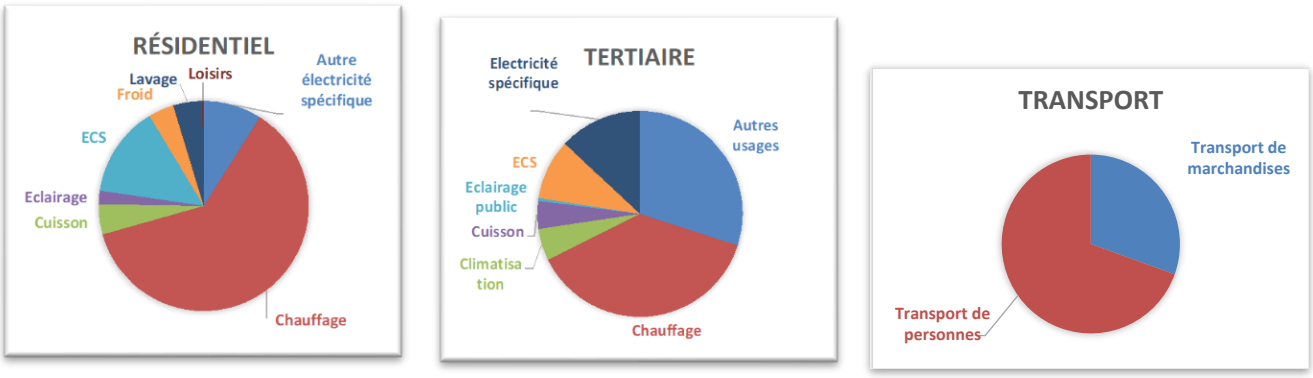
La consommation de Val-Cenis est d'environ 100 GWh. L'ensemble des consommations énergétiques par secteur d'activité se répartit de la manière suivante :

Graphique 18 : Consommation par secteur (GWh)



Nous avons donc l'émergence de trois pôles principaux : **Le résidentiel, le tertiaire et vient ensuite le transport routier.**
Dans le **secteur résidentiel**, ce sont **le chauffage et l'eau chaude sanitaire** qui pèsent le plus dans les consommations. Concernant **le tertiaire**, **le chauffage et les process industriels** sont les plus lourds du bilan tandis que pour le **transport**, c'est **celui des personnes** qui représente les deux tiers des consommations. A noter que **pour le transport,** on parle ici uniquement **des trajets « internes »** à la commune. Les flux des voyageurs touristiques seront analysés en termes d'émissions de CO2 plus loin. On notera que contrairement aux communes situées à l'entrée de la vallée et dont les consommations énergétiques sont lourdement impactées pas l'industrie, à Val Cenis c'est le tourisme qui tire les consommations vers le haut, que ce soit pour le chauffage, les process ou le transport.

Graphique 19 : Consommation détaillée par secteur (GWh)

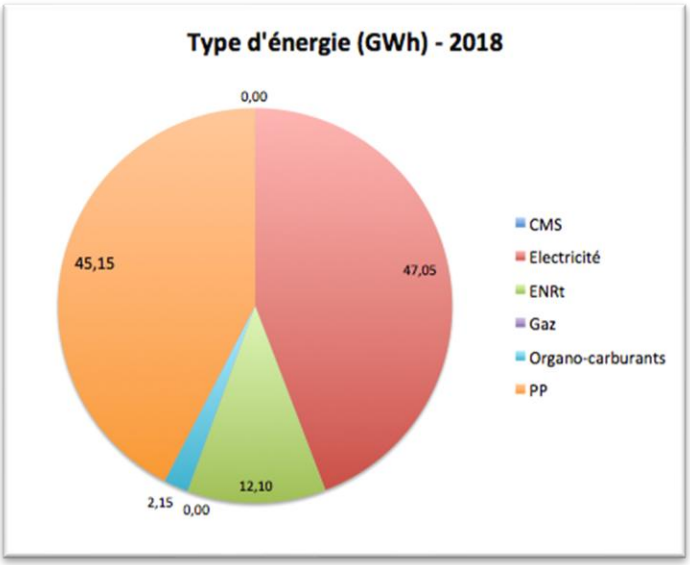


10.1.2 Consommation par type d'énergie en Gwh/an en énergie finale

L'énergie finale [EF] est l'énergie payée par le consommateur, c'est à dire celle qui arrive à l'entrée de son compteur, de sa cuve etc.
L'énergie primaire [EP] correspond à la quantité d'énergie prélevée dans nature et nécessaire pour fournir l'énergie au compteur pour les consommateurs. Par exemple : réglementairement en France on estime que pour 1 kWh d'électricité consommé au compteur du consommateur, il est nécessaire d'en extraire 2,3 en amont (depuis 2022), il s'agit de la ressource réelle consommée.

L'ensemble des consommations énergétiques de la commune par type d'énergie se répartissent de la manière suivante :

Graphique 20 : Répartition de la consommation par type d'énergie

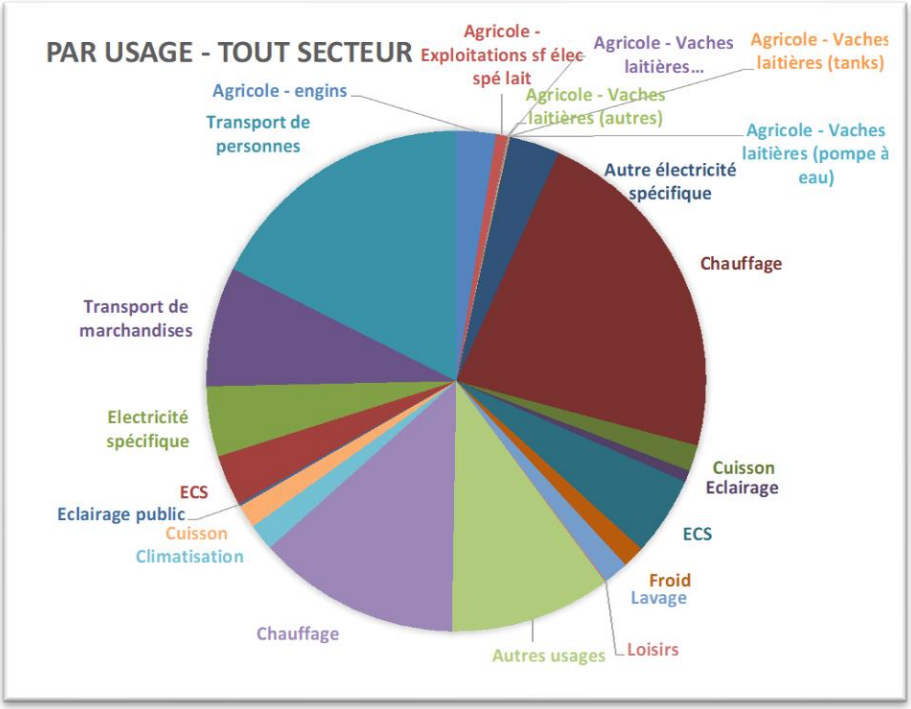


Les **deux principales sources d'énergie** consommée sur le territoire de la commune sont donc **l'électricité et les produits pétroliers** (PP)

10.1.3 Consommation par type d'énergie en Gwh/an en énergie finale

On voit donc qu'au global, dans une optique de **limitation des consommations d'énergies**, il sera primordial de **travailler sur le chauffage (résidentiel et tertiaire), l'eau chaude sanitaire, le transport et les process tertiaire**. Bien entendu les autres usages devront également aller vers plus sobriété afin de pouvoir tendre vers un territoire neutre en carbone d'ici 2050.

Graphique 21 : Consommation par usage en énergie finale



10.2 Emission de CO2 de la commune de Val-Cenis

10.2.1 Emission de CO_2 par secteur

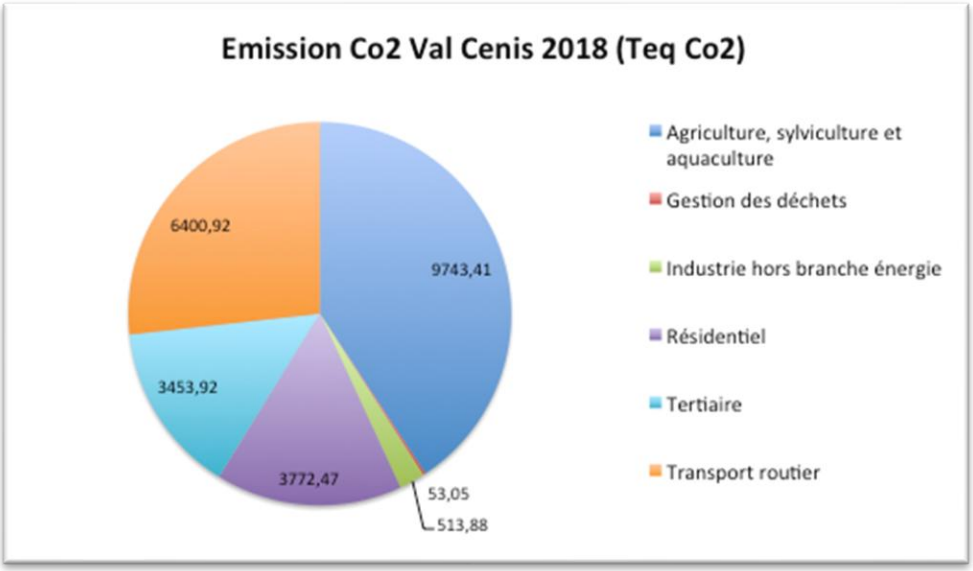
Sauf mention spécifique, l'ensemble des données d'émissions de CO2 sont issues de l'Observatoire Régional Climat Air Énergie - ORCAE Auvergne-Rhône-Alpe.

10.2.1.1 Emission de Co2 par secteur

La tonne équivalent CO2 (Teq CO2) est un indice introduit dans l'« IPCC First Assessment Report » du GIEC. Cet indice permet de comparer les impacts que les gaz à effet de serre (GES) ont sur l'environnement en simplifiant cette comparaison et permet également de les cumuler grâce à un unique indice.

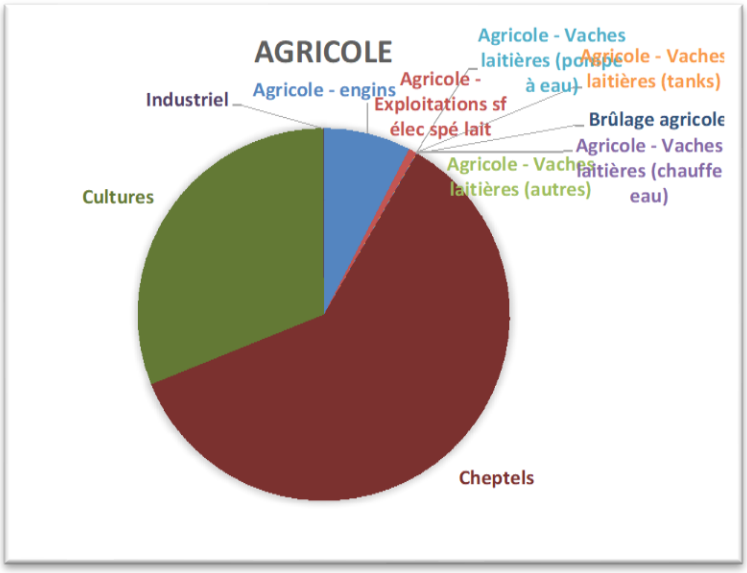
Le panorama des émissions de CO2 de la commune est celui-ci :

Graphique 22 : Emission de CO2 sur Val-Cenis



Les **trois principaux secteurs d'émissions** sont **l'agriculture, le transport et le résidentiel.**
Ceci correspond à **11.6 Teq Co2/ hab**, mais ce n'est **pas comparable à la moyenne française** par habitant. En effet cette moyenne française intègre l'achat des biens, l'alimentation… le **périmètre d'analyse est complètement différent**.

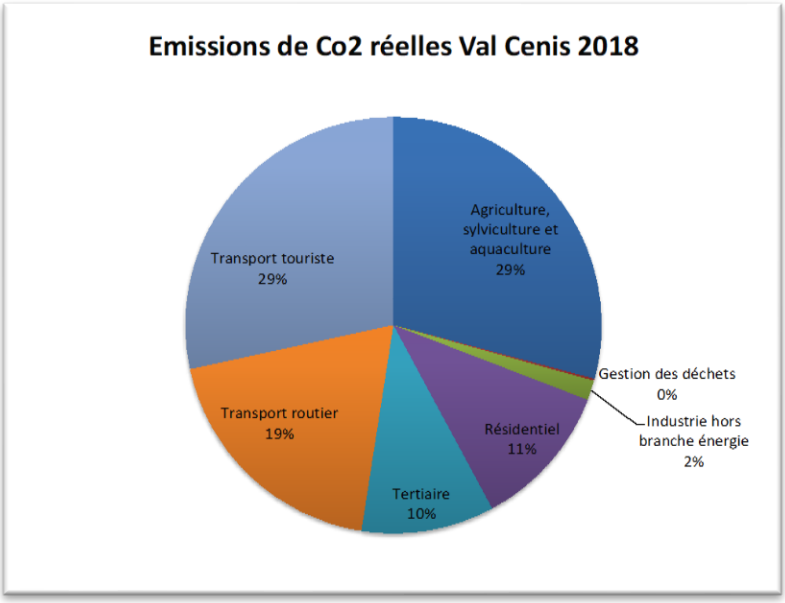
Graphique 23 : Détail pour le secteur agricole



Ce sont principalement les émissions des cheptels et des cultures qui pèsent dans le bilan, en particulier le méthane émis lors de la fermentation entérique.

A noter, les **émissions du territoire** calculées ici **sont uniquement la comptabilité « interne » de Val Cenis** et ne prennent donc **pas en compte le transport amont des touristes** qui est pourtant directement attribuable à la commune**.**

Graphique 24 : Emissions de CO2 en comptabilisant le transport amont touristique



Source : Black Sheep Energy / G2A

Lorsque l'on comptabilise **les émissions « réelles » on voit que le transport des touristes est très impactant, du même ordre de grandeur que l'agriculture**.

10.2.2 Quel objectif sur les émissions de CO2 ?

L'accord de Paris sur le climat, adopté le 12 décembre 2015 à l'issue des négociations de la COP21, est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Un objectif commun : contenir d'ici 2100 le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C.

Afin de respecter l'accord de Paris, il est nécessaire de **baisser les émissions de CO2 du territoire** dès maintenant et rapidement.

- Objectif de l'UE -55% d'ici 2030.
- Selon les engagements pris par la France dans sa Stratégie Nationale Bas Carbone (qui devrait être revu à la hausse prochainement) : -40% avant 2030.
- L'objectif du SRADDET quant à lui est de -30% d'ici 2030.

Quel que soit l'objectif retenu, la mise en œuvre de politiques pour la baisse des émissions doit démarrer sans délai et à tous les niveaux de décision. Cela est un double impératif pour les territoires dépendants du tourisme hivernal afin de stabiliser le climat au niveau mondial **ET pérenniser ce secteur d'activité pour la prochaine génération.**

On voit ici que la tâche est **ardue**. En partant du principe que l'on ne va pas diminuer le secteur agricole ou très peu (car conservation du nombre de bêtes), cela revient à faire diminuer les émissions de CO2 des autres secteurs **de près de 2/3** :

Transport des touristes, deux cas de figure :

- Les clients sont relativement proches et ils viennent principalement en voiture.
- Les clients arrivent de plus loin en avion. Aujourd'hui 2% des clients viennent en avion pour environ 16% des émissions de CO2.

Pour les clients venant en voiture, les études prospectives montrant une électrification progressive du parc (10% du parc en 2028), les émissions devraient diminuer de quelques points (actuellement elles augmentent encore), très loin des -66% visés ici. **Un report modal est donc largement nécessaire**, avec la difficulté que le train ne dessert pas la commune.

Pour les clients venant en avion, un **report modal serait uniquement possible pour les Anglais** (principaux clients venant en avion) si l'Eurostar reprenait du service (ce qui n'est pas prévu à ce jour). Il semble donc relativement **incompatible de vouloir baisser les émissions** du secteur touristique **tout en voulant un développement important de la clientèle étrangère**, ce qui est une réalité pour le secteur touristique mondial actuellement.

Transport routier (hors tourisme) : même remarque que précédemment, **l'électrification du parc automobile ne sera pas suffisante pour atteindre notre objectif**. Il sera donc indispensable de **permettre une sobriété** en termes de mobilité (permettre aux habitants d'avoir moins de km à parcourir annuellement) et de prévoir un **report modal non négligeable** : piste cyclable (principale et secondaires), facilitation de l'usage vélo (abri bus/vélo, locaux vélos pratique obligatoires…), densification des habitations pour transport collectif, lutte contre l'auto-solisme….

Résidentiel : baisser les émissions de CO2 de 2/3 est faisable moyennant **des constructions neuves exemplaires** (exigence supérieure à la réglementation actuelle) et surtout une **rénovation énergétiques** importantes de l'existant.

Tertiaire : baisser les émissions de CO2 du tertiaire est également faisable avec des efforts importants sur **la baisse des consommations de chauffage et d'eau chaude et les process** tout en privilégiant les énergies renouvelables pour ces postes.

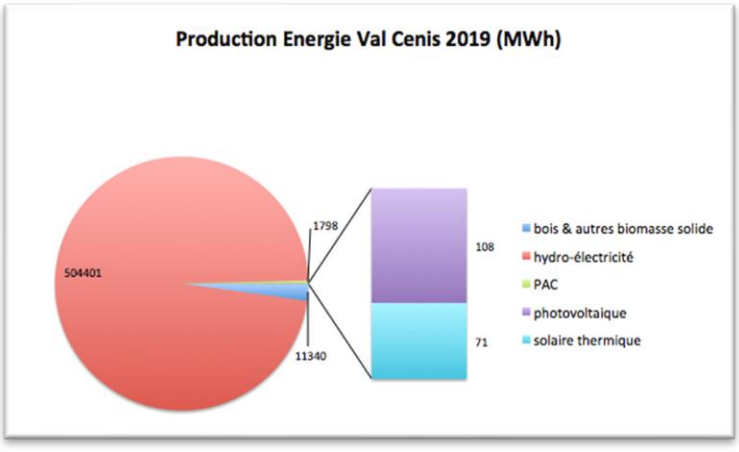
10.3 Production d'énergie renouvelable sur la commune de Val-Cenis

Sauf mention spécifique, l'ensemble des données de production d'énergie sont issues de l'Observatoire Régional Climat Air Énergie - ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes.

10.3.1 Etat des lieux de la production de la commune

Bien entendu l'hydro-électricité est de loin la principale production d'énergie locale et cela « écrase » donc le reste de la production.
Cependant, la production de bois n'est pas négligeable et les autres renouvelables commencent à émerger.

Graphique 25 : Production d'énergie sur Val-Cenis



10.3.2 Réalisations, projets en réflexion et potentiel Enr

10.3.2.1 Le bois énergie

Val Cenis possède **4 200 ha de forêt publique exploitable** (source TerriStory) correspondant à une production de 5000 MAP de Bois Energie (source Valorisation des bois de Savoie ONF) dans le meilleur des mondes. **Ces 5000 MAP potentiels correspondent à 4.5 GWh**. Actuellement, selon l'ONF seulement 1200 MAP sont produites par la commune. Il y a de nombreux freins existants à l'exploitation de cette forêt : la problématique du bois mitraillé, la problématique d'accessibilité des parcelles, la problématique du cours du bois.

De plus pour augmenter encore ce potentiel de production il faut démarcher de forets privés : cette forêt correspond à moins de surface mais dépendant totalement de la volonté des particuliers.
Ainsi, il est **possible** à l'échelle de Val Cenis **d'augmenter la production à 5000 MAP** de Bois Energie mais cela nécessite de lever les freins cités ci-dessus.

La commune dispose d'une chaufferie bois réalisée récemment à Lanslebourg.

10.3.2.2 Le solaire photovoltaïque

Le territoire dispose d'un cadastre solaire, déployé à l'échelle du Syndicat du Pays de Maurienne.
Le solaire photovoltaïque pourra être développé sur les bâtiments publics et privés et lors des constructions neuves.

10.3.2.3 Le solaire thermique

Pour fixer les ordres de grandeur :
La production en montagne du solaire thermique est de 500 kWh/m².
Un logement équipé de 2 capteurs pour une famille de 4 produira 2500 kWh/logement.
Ainsi si on équipe la moitié des logements de solaire thermique alors le **potentiel sera de 5-6 GWh.**
D'après TerriStory le potentiel est de 17 GWh

10.3.2.4 Développement de l'éolien

Une pré-étude da été menée par OPALE sur le secteur du Col du Mont-Cenis. A ce stade, aucune décision n'est prise et la commune explore le champ des possibles.

10.3.2.5 Méthanisation

L'étude de faisabilité de la méthanisation agricole à Val Cenis menée en 2017 montre qu'il est possible **d'atteindre 644 MWh d'électricité** (0.8 % de la consommation de la commune) **et 552 MWh d'énergie thermique.** Soit une production totale de **1.2 GWh**
Cependant cette démarche a été mise en attente pour les motifs suivants :

- Peu de disponibilité d'intrants de complément (municipaux ou d'agro-industrie…)
- Perte de pouvoir méthanogène des intrants lisier ou fumier (de -20 à -40%) dû au stockage hivernal

- Pas d'intrants en été, 5 mois de l'année les animaux sont dans les alpages
- Trouver un point central pour amener le gisement au digesteur et le récupérer (digestat) ce qui représente un cout du transport et de maintenance sur site

10.3.2.6 Les micro-centrales

Val-Cenis dispose des microcentrales suivantes :

- La **microcentrale Sumatel à Bramans** est déjà en fonctionnement, puissance 3800 kW avec une production annuel **7.7 GWh.**
- Une étude a été finalisée pour l'implantation d'une Centrale Micro-hydraulique à Termignon avec CAYROL d'une puissance de 1000 kW soit approximativement **3 GWh**
- Le projet de la centrale **Micro-hydraulique Villette à Bramans** devrait être finalisé en 2025 à priori, production estimé **12 GWh** pour une puissance de 3800 kW.

Le **turbinage des réseaux d'eau d'alimentation des canons à neige** reste un **potentiel de développement** : une pré-étude aurait été menée mais avec un budget trop élevé, relancer une étude de potentiel de production sur les réseaux avec hydrostadium. **Le turbinage de l'eau potable est aussi une piste à étudier.**

10.4 Conclusion et ouvertures : les enjeux pour la commune de Val-Cenis

La **consommation de la commune** est de l'ordre de **100 GWh** et le potentiel de **production d'énergies renouvelables** que nous estimons réalisable est de **48 GWh** approximativement. (cf tableau ci-dessous)

Tableau 21 : Production potentielle d'énergies renouvelables

	Equivalent en GWh
Bois Energie	4,5
Solaire PV	6,5
Solaire thermique	5,5
Eolien	4,5
Méthanisation	1,2
Microhydro	26
Total	48

Consommation du territoire	100 GWh

Pour rappel, l'Objectif est **de baisser de moitié les émissions de CO2 du territoire d'ici 2030** pour atteindre **la neutralité carbone en 2050**.
Il apparait donc nécessaire de **travailler sur la réduction de la consommation d'énergie** du territoire tant au niveau de la **sobriété que de l'efficacité énergétique**. En parallèle il sera nécessaire de développer un panel d'énergies renouvelables varié.

10.4.1 Baisser les consommations

Les actions pour baisser la consommation concernent essentiellement les trois principaux postes de consommation : le transport, le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

10.4.2 Développer les énergies renouvelables

Les sources d'énergie locale ne manquent pas : bois énergie, photovoltaïque, solaire thermique, éolien et méthanisation.

10.4.3 Pour conclure,

Enclencher un report modal de la mobilité, **pousser à la rénovation énergétique** tout en invitant au **changement de système de chauffage** et en travaillant sur **le développement des Enr**, semble être un **axe majeur d'action politique**. Cette prise de position amènera ainsi à une **baisse des consommations**, une **limitation des émissions de GES du territoire** et une **amélioration de la qualité de l'air.** Cette action politique permettra également de **limiter la vulnérabilité des ménages** face aux fluctuations des couts de l'énergie et **améliorera le bien vivre à Val Cenis**.
Faire de la transition énergétique un moteur de développement et d'attractivité du territoire.

VOLET ENERGIE : SYNTHESE ET ENJEUX

Synthèse

Une consommation énergétique de l'ordre de 100 GWh.
Le résidentiel (chauffage et eau chaude sanitaire), le tertiaire (chauffage et process industriel) et le transport routier, en particulier de personnes, principaux consommateurs.

Electricité et produits pétroliers principales sources d'énergie.

Emissions de CO2 liées principalement à l'agriculture (élevage), le transport et le résidentiel.

Des objectifs de réduction des émissions de CO2 définies à différentes échelles territoriales.

Hydroélectricité : principale source de production d'énergie renouvelable, puis bois énergie et photovoltaïque.

Enjeux généraux

↳ **Réduire la consommation énergétique du territoire, en particulier de l'habitat.**

↳ **Favoriser le développement des énergies renouvelables.**

11 COOPERATION INTERCOMMUNALE

La commune est membre des établissements intercommunaux suivants :

- Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise

Les compétences obligatoires de la CCHMV sont :
1er groupe : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
2ème groupe : Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
3ème groupe : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement ;
4ème groupe : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
5ème groupe : Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les compétences optionnelles de la CCHMV sont :
1er groupe : Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
2ème groupe : Politique du logement et cadre de vie ;
3ème groupe : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
4ème groupe : Action sociale d'intérêt communautaire ;
5ème groupe : Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Les compétences facultatives de la CCHMV sont :
1er groupe : Développement culturel ;
2ème groupe : Lutte contre l'incendie (la CCHMV est compétente pour le centre de secours et de lutte contre l'incendie dans le cadre du SDIS de la Savoie, par le biais de conventions avec le SDIS selon les dispositions de la loi de 1996) ;
3ème groupe : Assainissement collectif (la CCHMV est compétente pour l'étude, la réalisation, l'entretien, l'exploitation, le renouvellement des ouvrages de collecte, de transport et de traitement des eaux usées sur le territoire des communes de Saint-André, Le Freney, Fourneaux, Modane, Avrieux, Villarodin-Bourget et Aussois) ;
4ème groupe : Domaine skiable (la CCHMV est l'autorité organisatrice de l'exploitation du service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de La Norma) ;
5ème groupe : Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et de la prévention et de la lutte contre les inondations.

- Syndicat Pays de Maurienne – SPM :

Les compétences du SPM sont :

- Etudes, programmation, animation, gestion et évaluation des procédures contractuelles concernant l'intérêt du territoire
- Elaborer, mettre en œuvre, suivre, évaluer, modifier et réviser le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)
- Apporter un soutien aux structures collectives de développement économique
- Accompagner, encourager le développement des filières agricoles et promouvoir ce secteur à l'échelle de la vallée. Apporter un soutien aux structures collectives et aux organisations agricoles. Le SPM est propriétaire de l'abattoir de Maurienne
- Apporter un soutien aux structures collectives touristiques dont l'objet concerne l'ensemble de la vallée
- Financer la Mission Locale Jeunes de Maurienne et désigner ses représentants dans les organes de la MLJ
- Gérer les politiques environnementales et climatiques
- Promouvoir, sensibiliser, développer, exploiter, gérer des services liés à l'éco-mobilité ou toutes autres solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle
- Exercer, en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) membres du SPM, la compétence GEMAPI dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement
- Entretenir et faire fonctionner les établissements d'enseignements artistiques, écoles de musique et conservatoire de musique à rayonnement communal, définis d'intérêt communautaire par délibération de la Communautaire de Communes concernée
- Le SPM est autorité organisatrice de second rang des transports scolaire. A ce titre, il définit l'étendue et les modalités de mise en œuvre du service, dans le cadre d'une délégation de compétences de la Région Auvergne Rhône-Alpes sur les territoires des Communautés de Communes de la CCPM, 4C, CCMG et CCHMV ; d'une délégation partielle de compétence de la 3CMA (AOM).

La commune de Val-Cenis est membre du SPM à travers la CCHMV.

- Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagère de Maurienne – SIRTOMM

Ses compétences sont la collecte, le transport et le traitement des déchets, ainsi que la sensibilisation du public aux consignes de tri.

PARTIE 2 : ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE, DES CAPACITES DE DENSIFICATION ET MUTATION DES ESPACES BATIS

1 ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE

L'analyse se base sur une analyse précise des autorisations d'urbanisme accordées entre le 1er janvier 2011 et juin 2025 et prend également en compte des projets autorisés un peu avant 2011 et dont la réalisation est intervenue à partir de 2011 ; les discussions avec la collectivité ont permis d'intégrer les projets n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation ou d'une déclaration, après vérification des évolutions sur l'orthophoto. Les demandes d'urbanisme déposée en 2025 ont été examinées mais restent peu nombreuses en juin 2025 et les travaux les concernant n'ont pas débuté.
A noter que la consommation générée par les bâtiments agricoles n'est pas prise en compte dans les données ci-dessous puisqu'ils ne sont pas comptabilisés dans les consommations d'ENAF.

Le tableau ci-dessous distingue la consommation selon plusieurs périodes :

- Janvier 2011 au 31 décembre 2020 pour donner la base de calcul dans le cadre de la loi climat et résilience.
- 1er janvier 2025 à juin 2025 pour estimer ce qui est déjà consommé au regard des possibilités maximale accordées par la loi Climat et Résilience.

Une distinction supplémentaire est apportée pour l'habitat et les lits touristiques, afin de tenir compte des données chiffrées du SCOT approuvé en 2020 et pour lequel les données chiffrées sont à prendre en compte respectivement à partir du 1er janvier 2016 et du 1er janvier 2017.

Entre janvier 2011 et fin juin 2025, environ 12.46 ha ont été consommés, dont

- 5.48 ha considéré comme non espace naturel, agricole ou forestier (ENAF)
- 6.97 ha en espace naturel, agricole ou forestier

La répartition de la consommation figure dans le tableau ci-dessous.

Il est rappelé qu'il n'y a aucune obligation de prendre les données du Portail National de l'Artificialisation comme source pour le PLU, ainsi que cela est mentionné sur le site même du Portail.

NB : les données présentes sur ce site sont publiées pour donner des tendances de façon uniforme sur toute la France, il est toutefois possible que les documents de planification de certaines collectivités territoriales fassent référence à des données sur la consommation d'espace qui soient différentes de celles qui sont publiées sur ce site.
Source : https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/mesurer-la-consommation-despaces/methodologie-production-des-donnees

Il est précisé que les surfaces considérées comme ENAF dans le cadre du présent projet de PLU concernent :

- les terrains éloignés de l'enveloppe bâtie et présentant un caractère naturel, agricole ou forestier en 2011
- les terrains en extension de l'enveloppe bâtie et présentant un caractère naturel, agricole ou forestier en 2011
- les terrains dans l'enveloppe bâtie dont la surface est supérieure à 2 000 m² ou dont l'usage agricole ou le caractère naturel est avéré
- les terrains dans des opérations d'ensemble autorisées antérieurement à 2011 mais dont le caractère agricole, naturel ou forestier est demeuré jusqu'à réalisation de la construction

Les surfaces non considérées comme ENAF sont les suivantes :

- les terrains dans l'enveloppe bâtie, à l'exception de ceux d'une surface supérieure à 2 000 m² (il n'y en a pas),
- les terrains dans des périmètres de projet d'ensemble autorisé antérieurement à 2011 et dont les travaux d'équipement ont été réalisés également avant 2011 (tout ou partie des terrains ayant donc perdu leur caractère d'ENAF)
- les projets situés dans des périmètres ayant déjà des usages récréatifs (ex. chalets dans le camping de Sollières Envers).

Les surfaces prises en compte correspondent à la parcelle si celle-ci présente une superficie en adéquation avec le projet réalisé. Dans le cas de très grandes parcelles (superficie définie au cas par cas), seule la surface impactée par les aménagements annexes (ex. accès, talus) et le projet a été prise en compte.

Tableau 22 : Consommation foncière selon le type d'occupation par village entre 2011 et juin 2025

	Habitat - résidence principale ou secondaire						Lits touristiques						Bâtiments économiques			
	01 janv. 2011-31 déc. 2015		1er janv 2016 - 31 déc. 2020		1er janv. 2021- juin 2025		01 janv. 2011-31 déc. 2016		1er janv 2017 - 31 déc. 2020		1er janv. 2021- juin 2025		01 janv. 2011-31 déc. 2020		1er janv. 2021- juin 2025	
	Non ENAF	ENAF	Non ENAF	ENAF	Non ENAF	ENAF	Non ENAF	ENAF	Non ENAF	ENAF	Non ENAF	ENAF	Non ENAF	ENAF	Non ENAF	ENAF
Bramans	8 250	300	7 740	3 200	1 625			395	470	1 500			245	1 215	805	
Sollières-Sardières	1 260	7 115	315	1 875		605			1 620				2 100	15 020		
Termignon				1 535	80	505		200	285	600						
Lanslebourg	5 095		210		840		5 560		680	7 660			4 670	230		
Lanslevillard	2 275		3 035	490	780	1 105			790	3 645	805	2 575	705		625	
Sous-total	16 880	7 415	11 300	7 100	3 325	2 215	5 560	595	3 845	13 405	805	2 575	7 720	16 465	1 430	0
Sous-total par période	24 295		18 400		5 540		6 155		17 250		3 380		24 185		1 430	
Sous-total par catégorie	48 235						26 785						25 615			

	Equipements publics				Autre				TOTAL toutes destinations selon période				TOTAL toute destination et période
	01 janv. 2011-31 déc. 2020		1er janv. 2021- juin 2025		01 janv. 2011-31 déc. 2020		1er janv. 2021- juin 2025		01 janv. 2011-31 déc. 2020		1er janv. 2021- juin 2025		2011-2025
	Non ENAF	ENAF	Non ENAF	ENAF	Non ENAF	ENAF	Non ENAF	ENAF	Non ENAF	ENAF	Non ENAF	ENAF	
Bramans						460			16 705	7 070	2 430	0	26 205
Sollières-Sardières				370					5 295	24 010	0	975	30 280
Termignon		1 415		80					285	3 750	80	585	4 700
Lanslebourg	2 860	7 590	520			350		40	19 075	15 830	1 360	40	36 305
Lanslevillard	610	3 135				6 535			7 415	13 805	2 210	3 680	27 110
Sous-total	3 470	12 140	520	450	0	7 345	0	40	48 775	64 465	6 080	5 280	124 600
Sous-total par période	15 610		970		7 345		40		113 240		11 360		
Sous-total par catégorie	16 580				7 385				124 600				

Source : à partir des PC.

Entre janvier 2011 et fin juin 2025, environ 12.46 ha ont été consommés, dont

- 5.48 ha considéré comme non espace naturel, agricole ou forestier (ENAF)
- 6.97 ha en espace naturel, agricole ou forestier

1.1 La consommation antérieure à 2021

Avant 2021, la consommation foncière s'élève à 11.32 ha, dont

- 4.87 ha de non ENAF
- 6.45 ha d'ENAF

La consommation des 6.45 ha d'ENAF se répartit en

- 1.45 ha pour l'habitat (résidence principale ou secondaire)
- 1.40 ha pour les hébergements touristiques
- 1.65 ha pour les bâtiments économiques
- 1.21 ha pour les équipements publics
- 0.73 ha pour d'autres équipements (ex. gare de remontée mécanique, garage de la dameuse EDF vers le barrage…)

1.2 La consommation postérieure à 2021

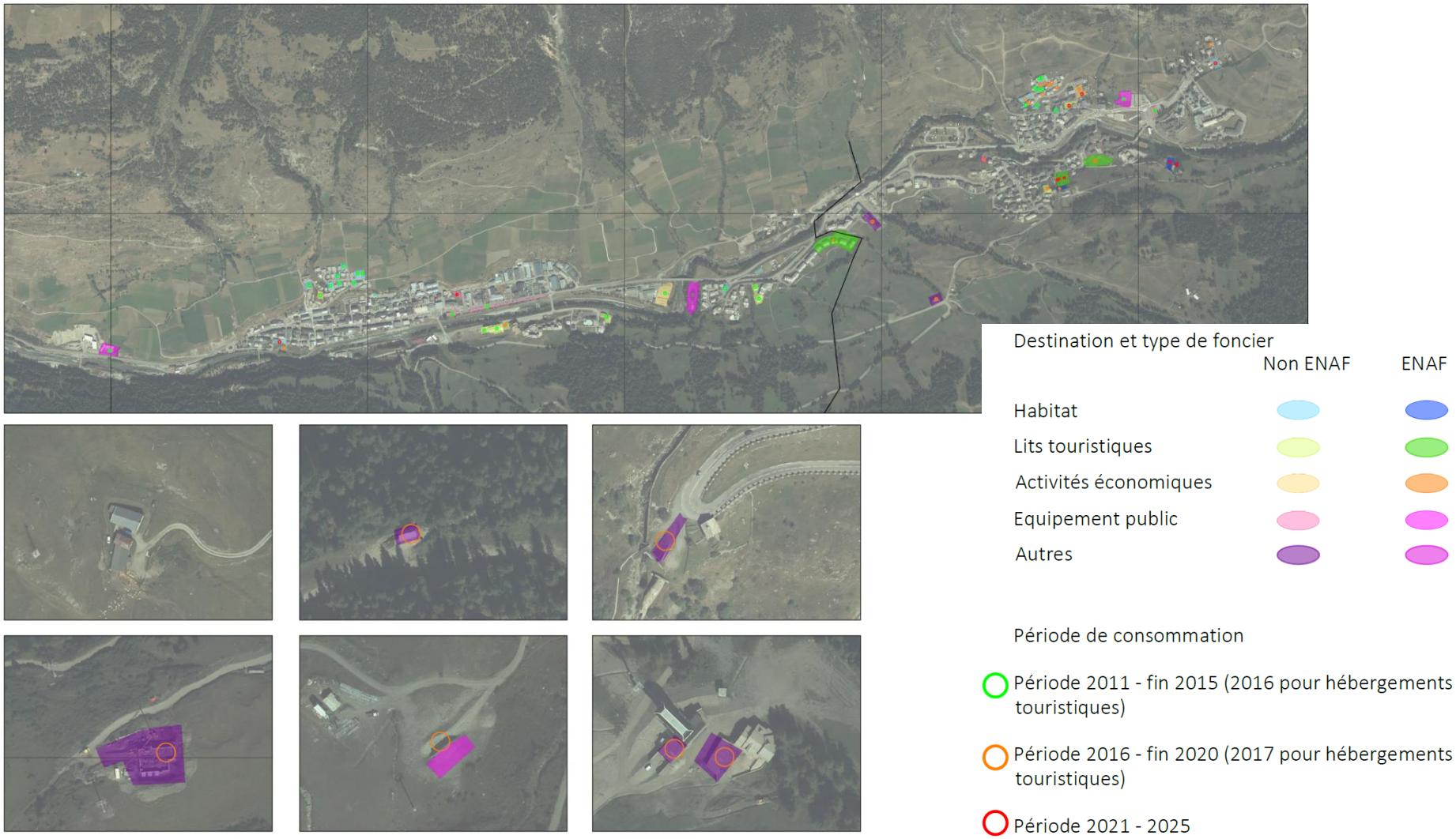
La consommation 2021 – 2025 s'élève à 11 360 m² (1.13 ha), dont

- 0.61 ha non ENAF
- 0.52 ha ENAF

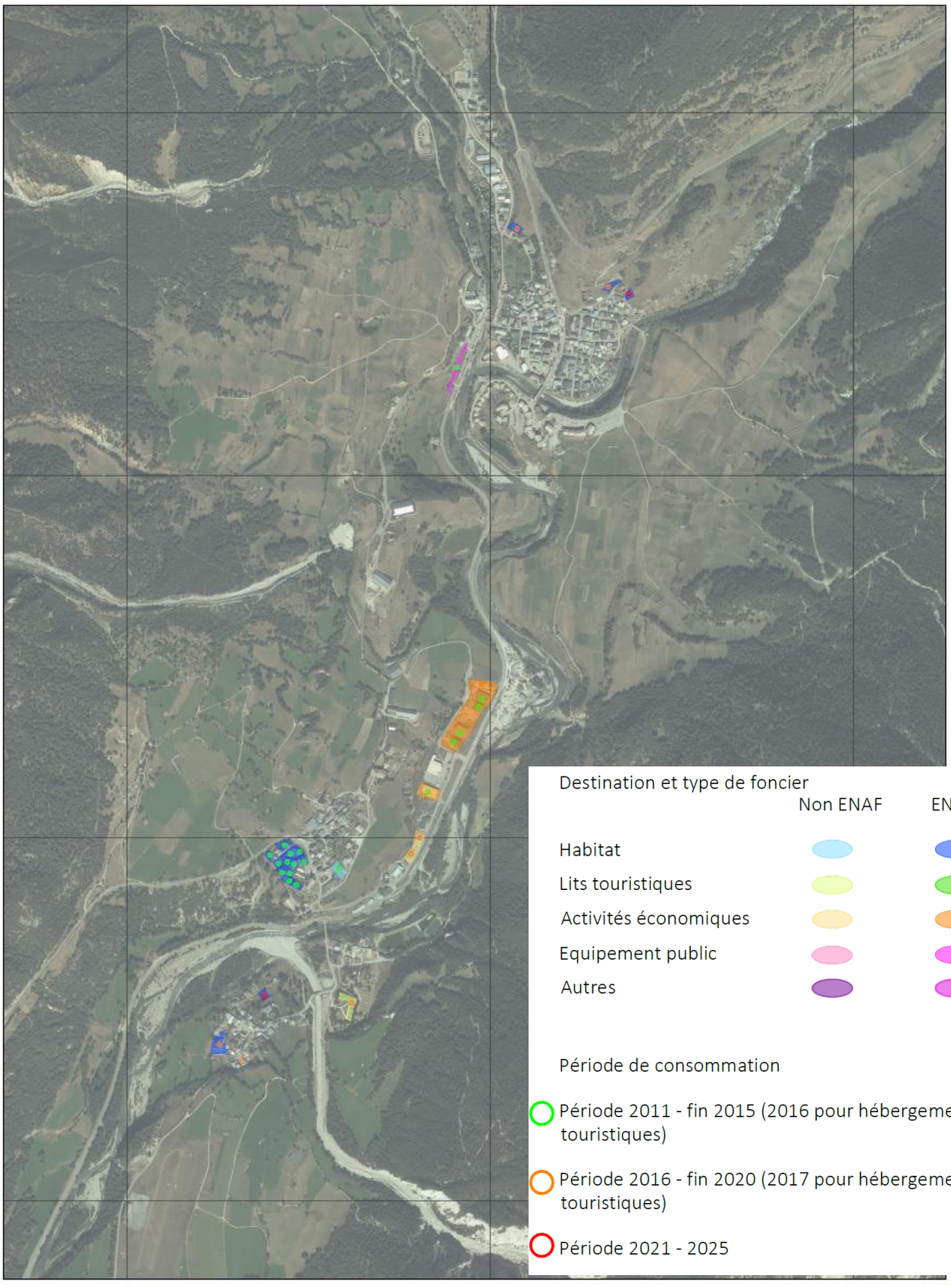
La consommation des 0.52 ha d'ENAF se répartit de la façon suivante :

- 0.22 ha pour l'habitat (résidence principale ou secondaire)
- 0.25 ha pour les lits touristiques
- 0.04 ha pour des équipements publics
- 40 m² pour autre chose.

Carte 13 : Consommation foncière à Lanslevillard et Lanslebourg



Carte 14 : Consommation foncière à Termignon et Sollières-Sardières



Carte 15 : Consommation foncière à Termignon – sites isolés



Carte 16 : Consommation foncière à Bramans



2 ESTIMATION DES CAPACITES DE MUTATION

Un inventaire des logements vacants (habitables en l'état ou moyennant des travaux légers de rafraîchissement) et des bâtiments potentiellement transformables en logement(s) moyennant d'importants travaux (ex. habitation en très mauvais état, ancien bâtiment agricole ou hangar) a été réalisé avec les élus. Il s'agit d'un constat à l'automne 2021, selon les connaissances des élus.

Les résultats sont les suivants :

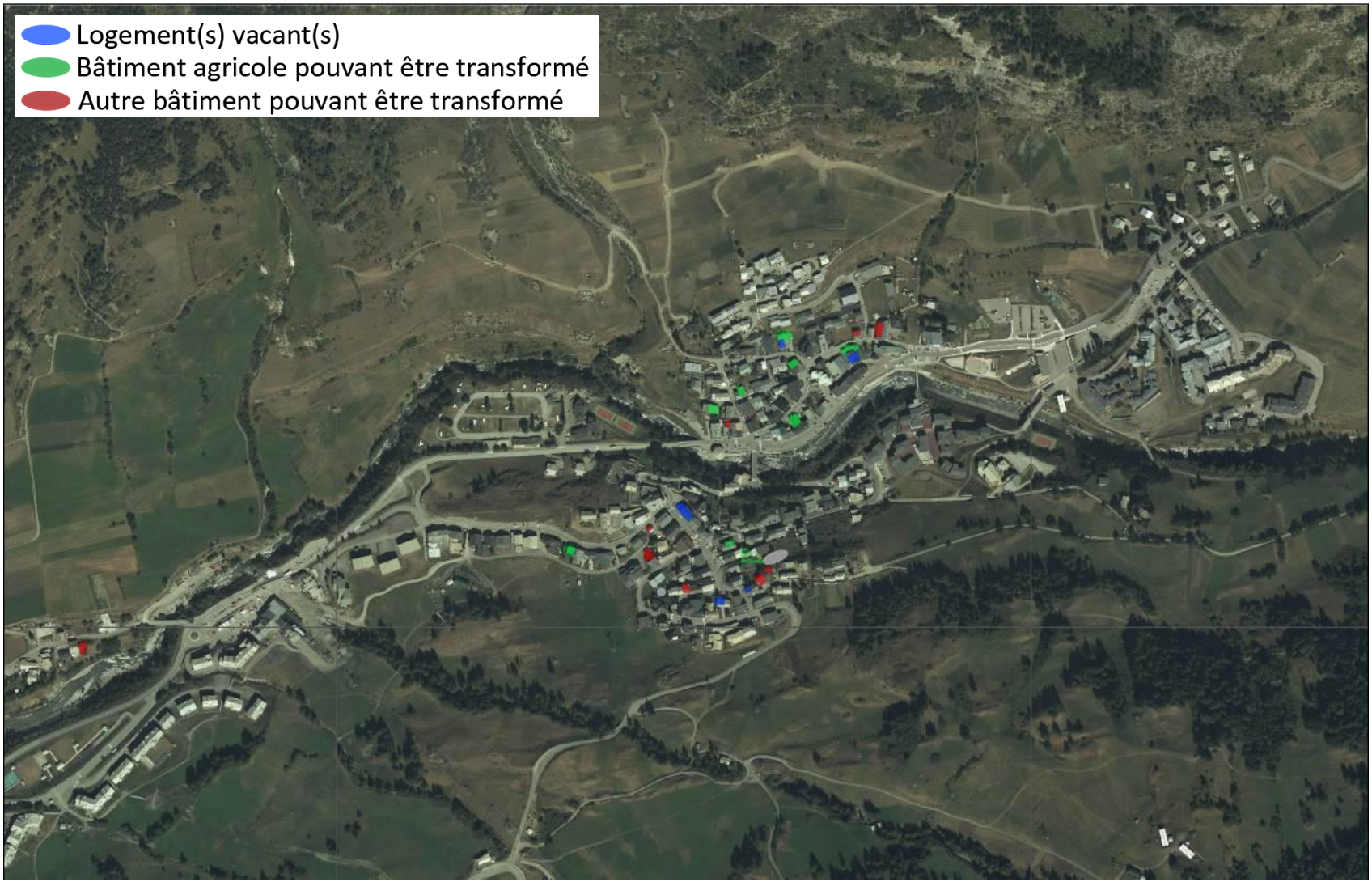
Tableau 23 : Estimation des capacités de mutation du bâti existant

Village	Logements vacants, habitables en l'état	Nombre de logements pouvant être réalisés par transformation de bâtiment ou partie de bâtiment agricole	Nombre de logements pouvant être réalisés par réhabilitation de bâtiment ancien
Lanslevillard	7	14 à 17	13 à 15
Lanslebourg	9	11 à 14	17 à 20
Termignon	13	18 à 19	15 à 18
Sollières-Sardières	1	5	21 à 26
Bramans	8	26	9
TOTAL	**38**	**74 à 81**	**75 à 88**

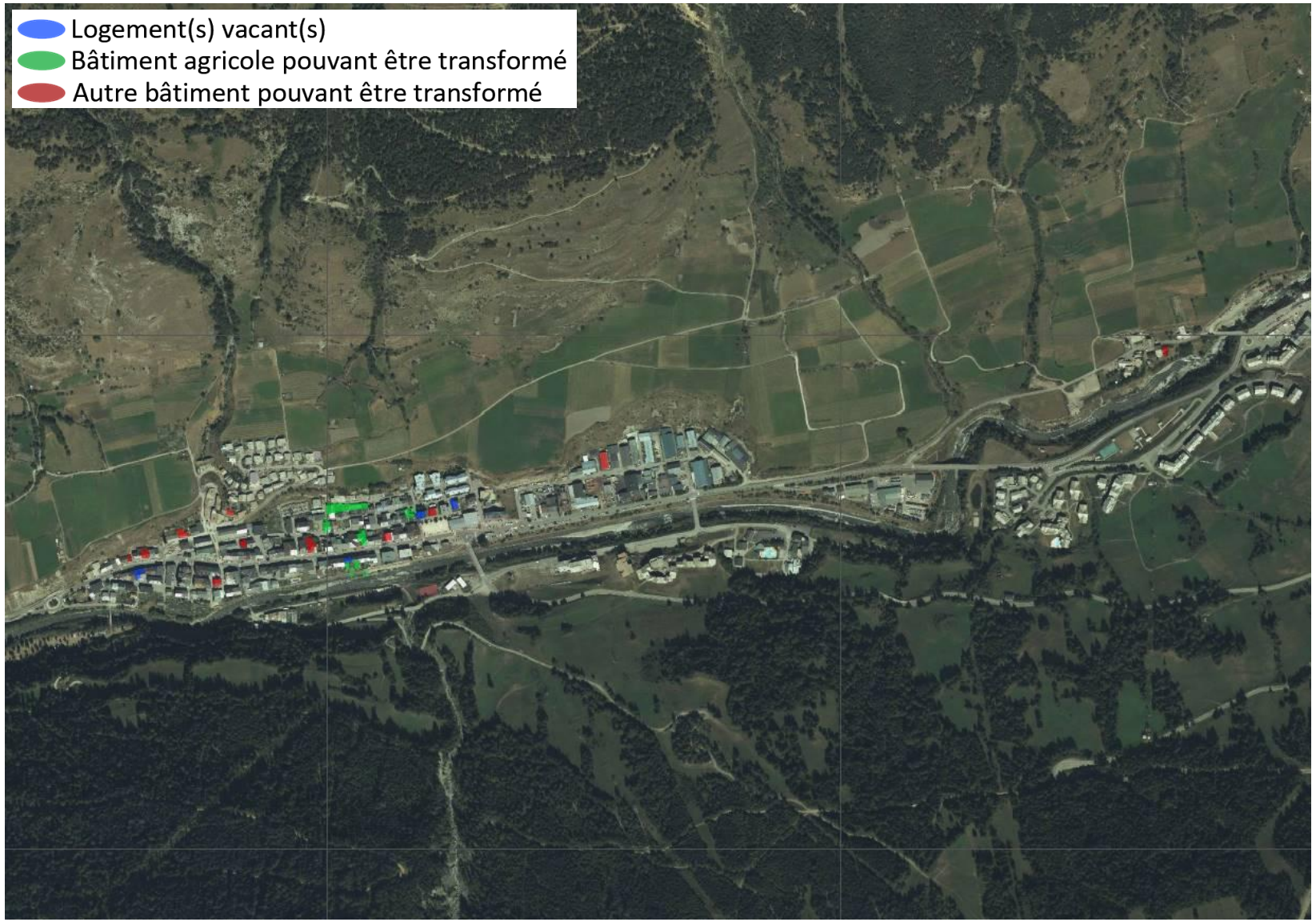
En complément, à Lanslebourg, un bâtiment agricole pourrait être remis en l'état pour l'activité dans la zone économique de L'Echeraine.
A Termignon, la réhabilitation des Terrasses de Termignon, résidence touristique, est prévue. Ce bâtiment représente 600 lits (115 appartements). Le long de l'Arc, plusieurs constructions pourraient être transformées. Le PPRI interdit cependant la création de nouvelles unités de logement. Par conséquent, ces bâtiments ne sont pas recensés.

Les logements vacants sont au nombre de 38, ce qui est très faible au regard des 983 résidences principales de la commune (3,86%). Ils représentent un minimum disponible pour la rotation du parc, et il semble difficile d'estimer qu'ils vont tous être occupés d'ici une dizaine d'années.
Ce nombre est également faible par rapport des 151 logements vacants recensés par l'INSEE ; ce dernier prend peut-être en compte des logements neufs achevés mais non encore occupés, notamment dans des opérations touristiques.

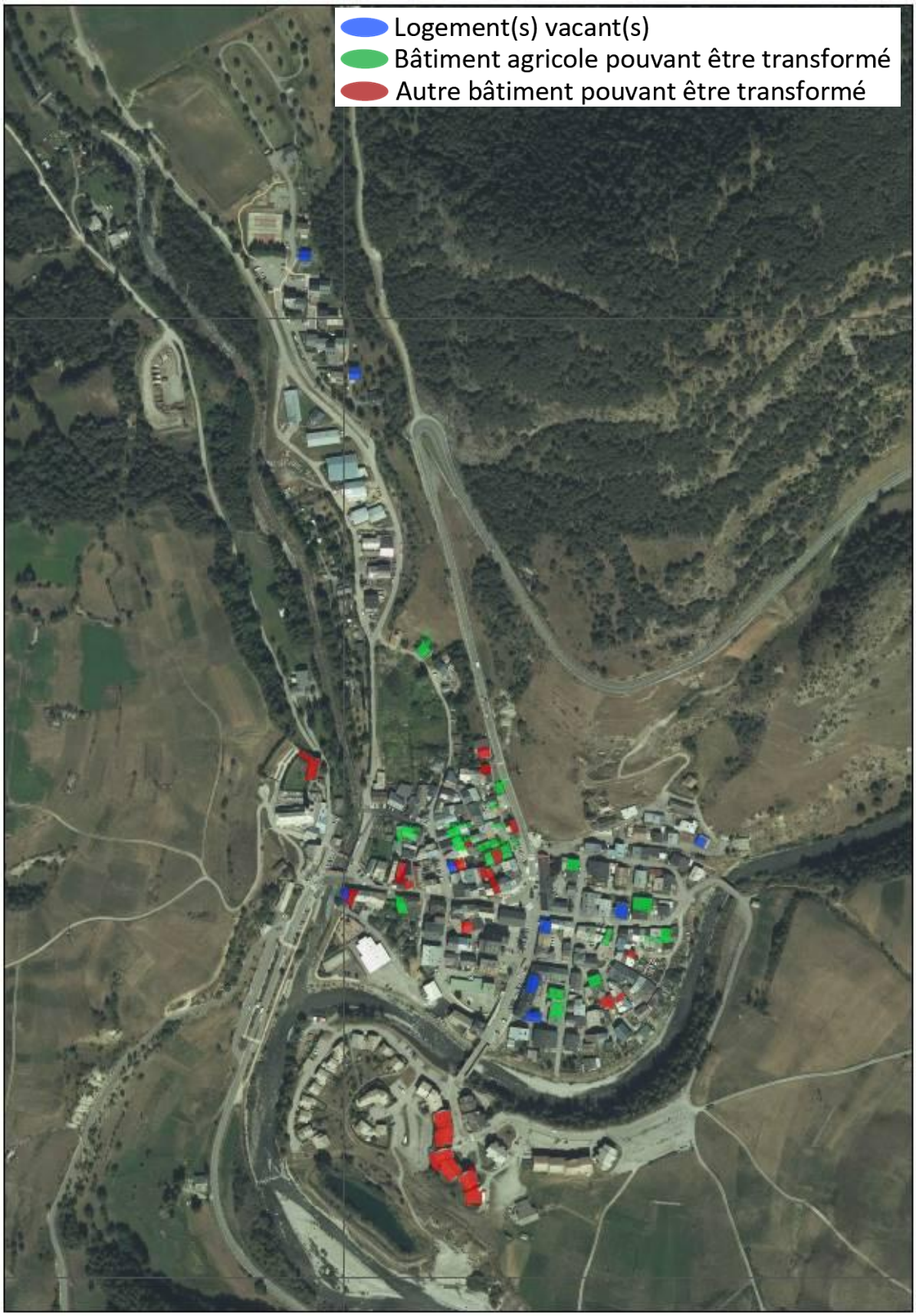
Carte 17 : Capacités de mutation des espaces bâtis à Lanslevillard



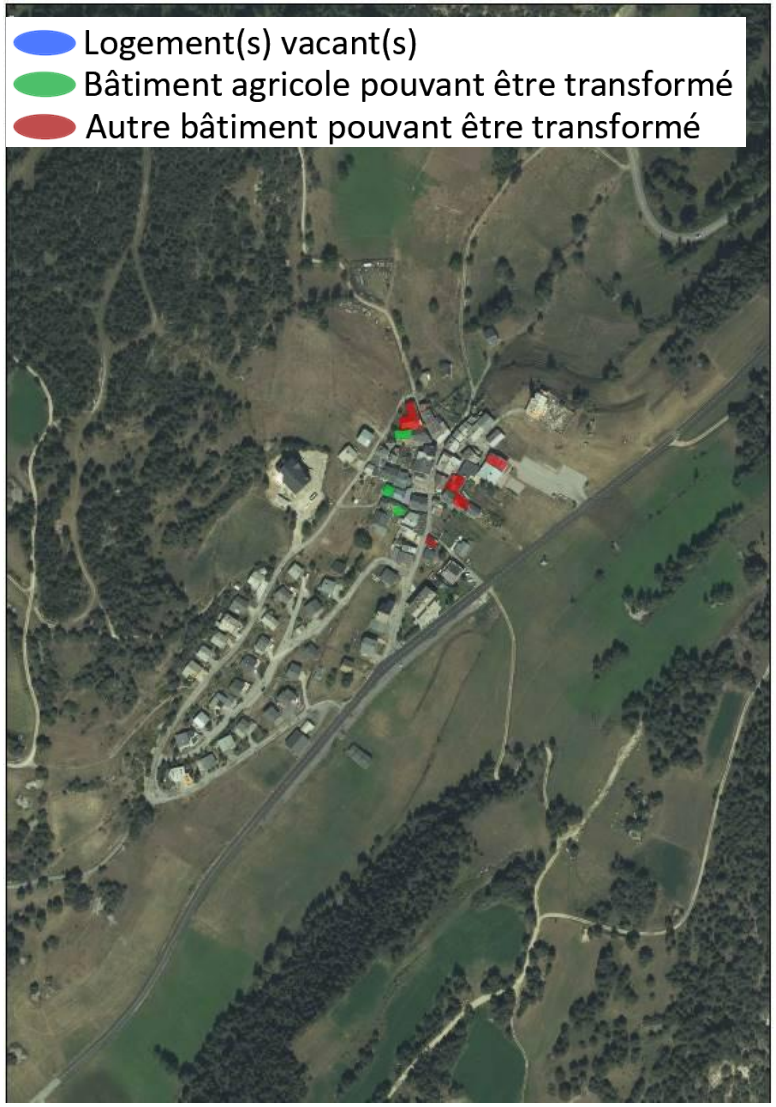
Carte 18 : Capacités de mutation des espaces bâtis à Lanslebourg



Carte 19 : Capacités de mutation des espaces bâtis à Termignon



Carte 20 : Capacités de mutation des espaces bâtis à Sollières-Sardières





Carte 21 : Capacités de mutation des espaces bâtis à Bramans



3 CAPACITES DE DENSIFICATION DES ESPACES BATIS

L'enveloppe bâtie a été définie en septembre 2021. L'analyse des capacités de densification des espaces bâtis donne les résultats suivants :
Cette analyse a été faite indépendamment du zonage des PLU en vigueur, sur la seule base de l'enveloppe bâtie. Les données chiffrées peuvent donc différer des données finalement retenues dans le projet de PLU.

Tableau 24 : Surfaces disponibles par village et probabilité d'urbanisation à destination d'habitat

Village	Probabilité d'urbanisation positive (en m²)	Probabilité d'urbanisation faible ou négative (en m²)				TOTAL
		Pente	Terrain attenant à une habitation ou centre de vacances	Plusieurs propriétaires	Pas de volonté du propriétaire	
Lanslevillard	2 685	300	4 320	1 415	555	**9 275**
Lanslebourg	735	3 650	3 960	3 200	0	**11 545**
Termignon	?2385?	0	0	1 190	0	**1 190**
Sollières-Sardières	260	0	1 925	775	2 375	**5 335**
Bramans	7 695	1 920	4 620	5 615	545	**20 395**
Sous-total	**11 375**	**5 870**	**14 825**	**12 195**	**3 475**	**47 740**
TOTAL	**11 375**	**36 365**				**47 740**

Les surfaces prises en compte sont d'environ 500 m² au minimum sur les villages de Bramans et Sollières-Sardières et d'environ 300 m² au minimum sur les villages de Termignon, Lanslebourg et Lanslevillard. Cette différence s'explique par la densité des opérations réalisées sur chaque territoire avant 2021.

Sur les 4,77 ha disponibles dans l'enveloppe bâtie, il est estimé que près de 1,14 ha (soit environ 25%) disposent d'une probabilité d'évolution positive, car ils ne présentent aucune des contraintes justifiant une probabilité d'urbanisation faible ou négative. Cette surface ne prend pas en compte les environ 2 385 m² disponibles dans la ZAC de La Boucle de l'Arc et constituant son espace vert.
Les près de 3,64 ha disponibles dans l'enveloppe, dont la probabilité d'urbanisation est estimée faible ou négative, se répartissent de la façon suivante :

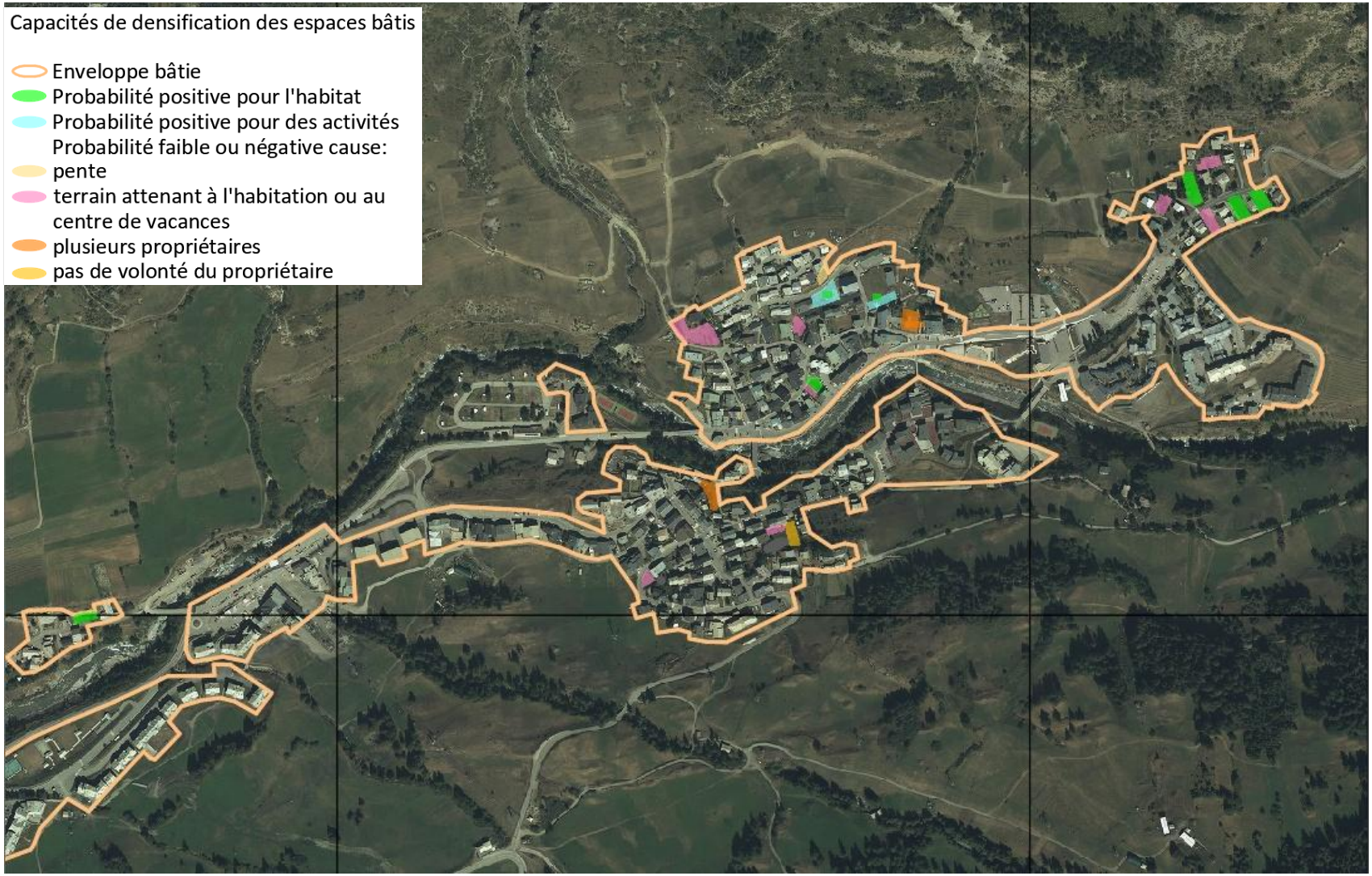
- 5 870 m² dont la pente rend techniquement difficile la construction ;
- 1,48 ha directement rattachés à une maison d'habitation ou à un centre de vacances. Il s'agit, dans le premier cas, du jardin d'agrément, voire potager, des propriétaires qui envisagent rarement, sauf besoin financier ou cession aux enfants, de construire dans leur jardin et, dans le second cas, des terrains utilisés par les centres de vacances pour les activités ;
- 1,22 ha représentent des espaces composés de plusieurs parcelles, aux propriétaires parfois nombreux ; la surface de chaque parcelle est souvent insuffisante pour la construction, ce qui implique que plusieurs propriétaires se mettent d'accord sur un projet. Dans certains cas, il s'agit aussi de jardins enclavés dans les villages ;
- 3 475 m² correspondent à des terrains qui ne présentent aucune contrainte technique particulière (ex. la pente), ne sont pas attenants à des habitations mais pour lesquels il semble que les propriétaires n'ont aucun projet à court ou moyen terme.

Les secteurs inconstructibles en raison des risques naturels ne sont pas comptabilisés.
La commune n'a aucune maîtrise foncière de ces terrains et ne peut donc imposer leur urbanisation.
Le règlement pourra prévoir, pour les surfaces disponibles de plus de 800 m² l'obligation de réaliser plusieurs logements.

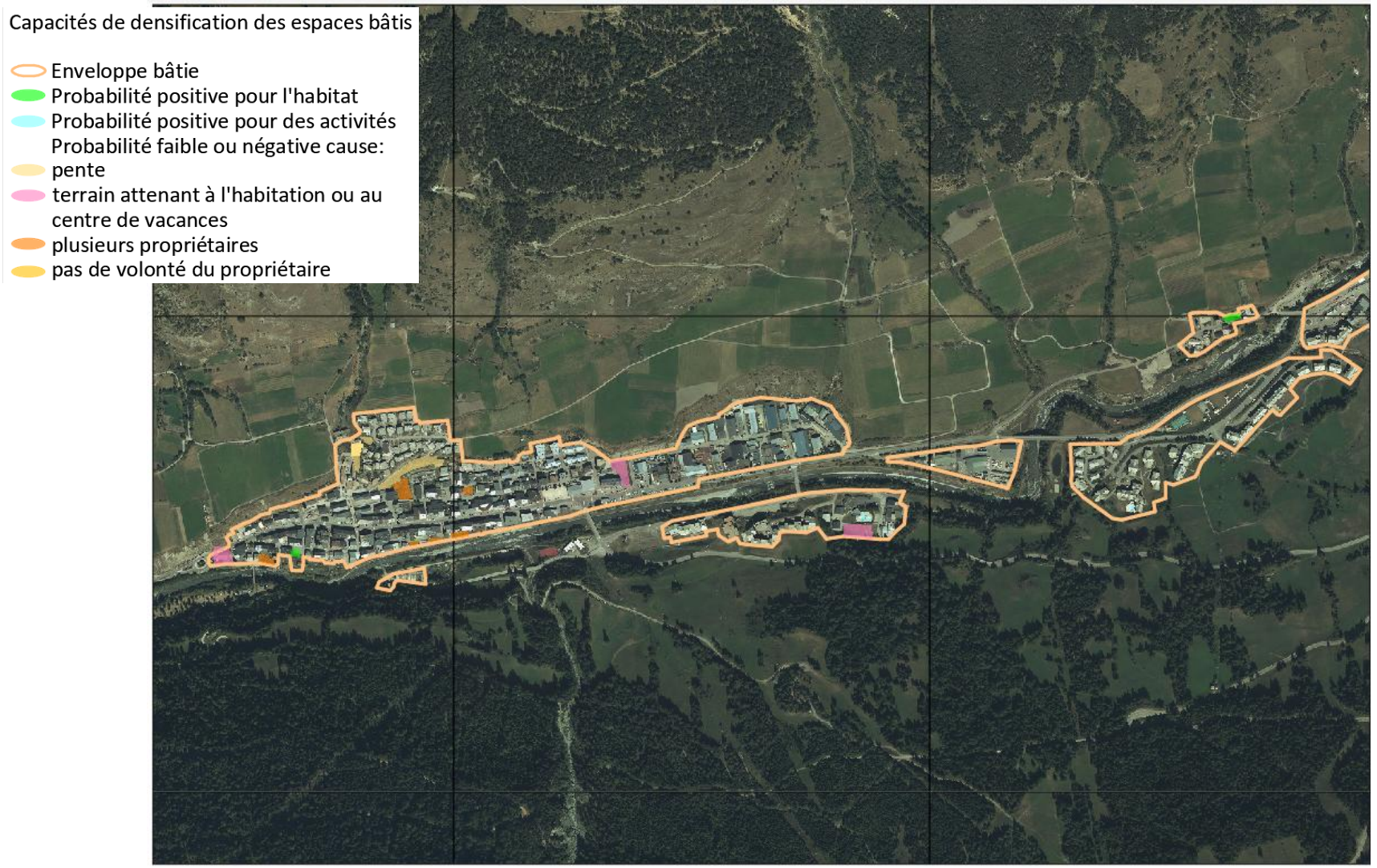
A cela s'ajoutent quelques surfaces disponibles pour

- les activités économiques : environ 515 m² à Lanslevillard, environ 4 000 m² aux Favières, sur Sollières-Sardières, qui sont dans des lots mais encore non bâtis,
- les activités agricoles : environ 900 m² à Lanslevillard et 4 375 m² à Bramans.

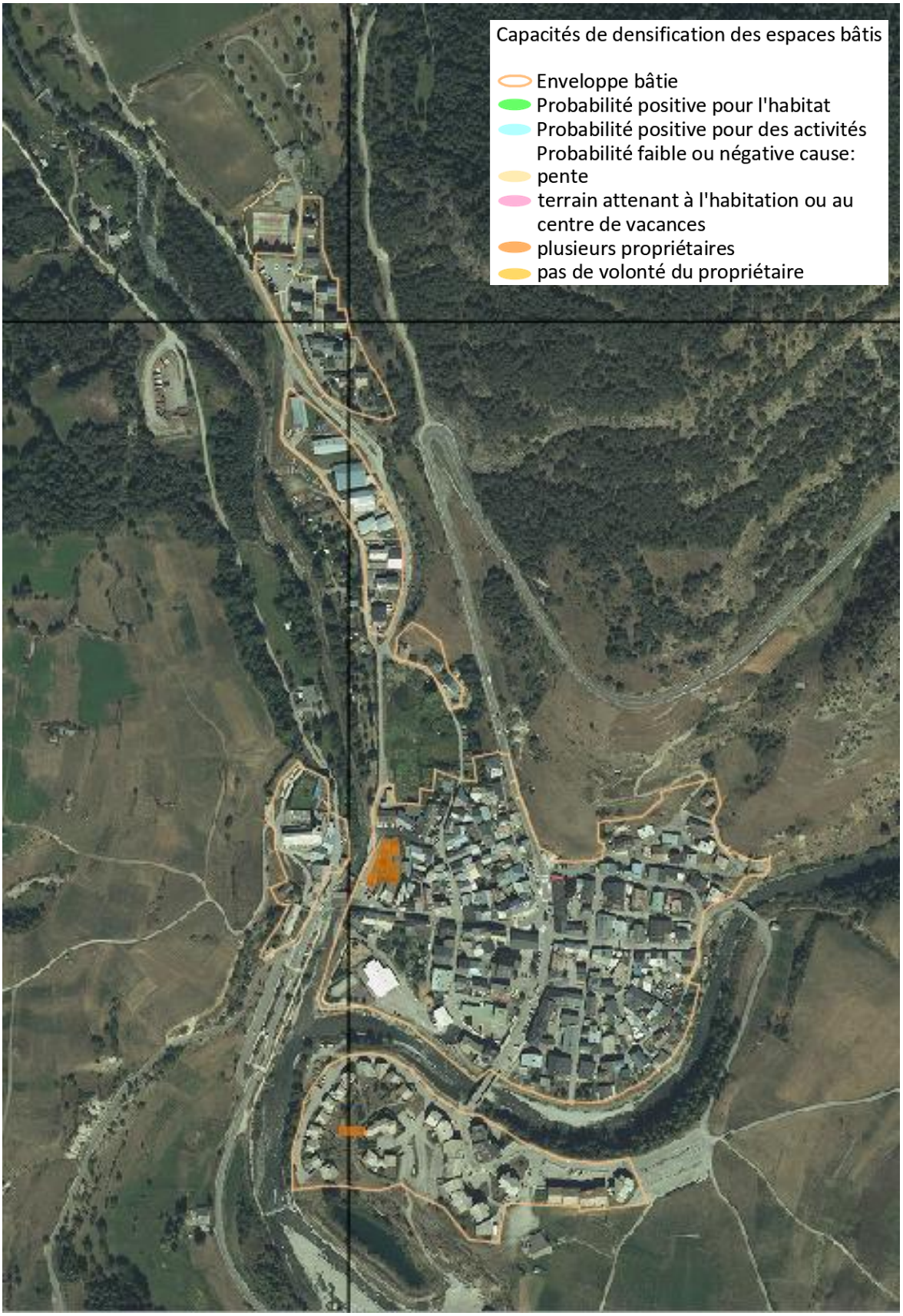
Carte 22 : Capacités de densification à Lanslevillard



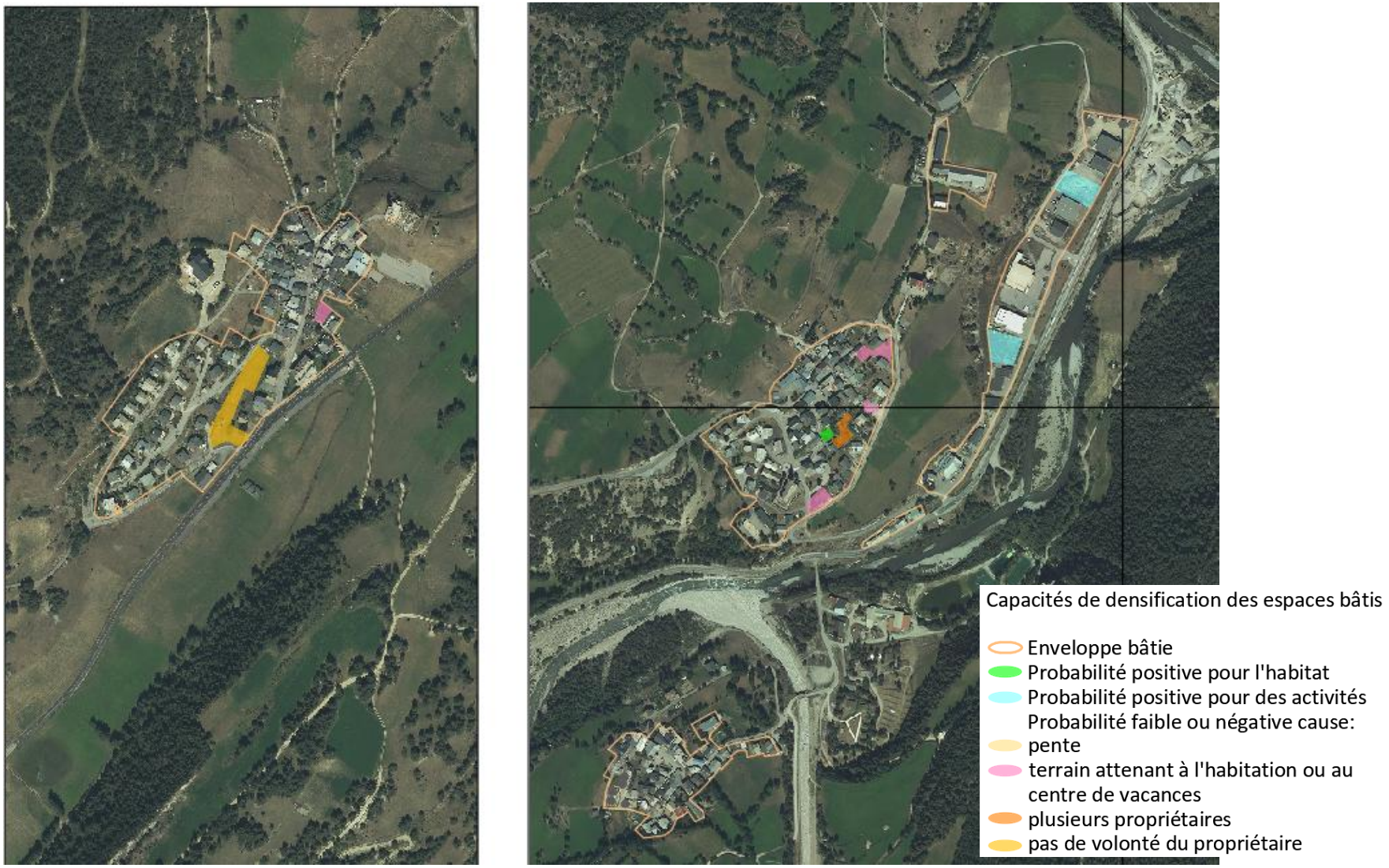
Carte 23 : Capacités de densification à Lanslebourg



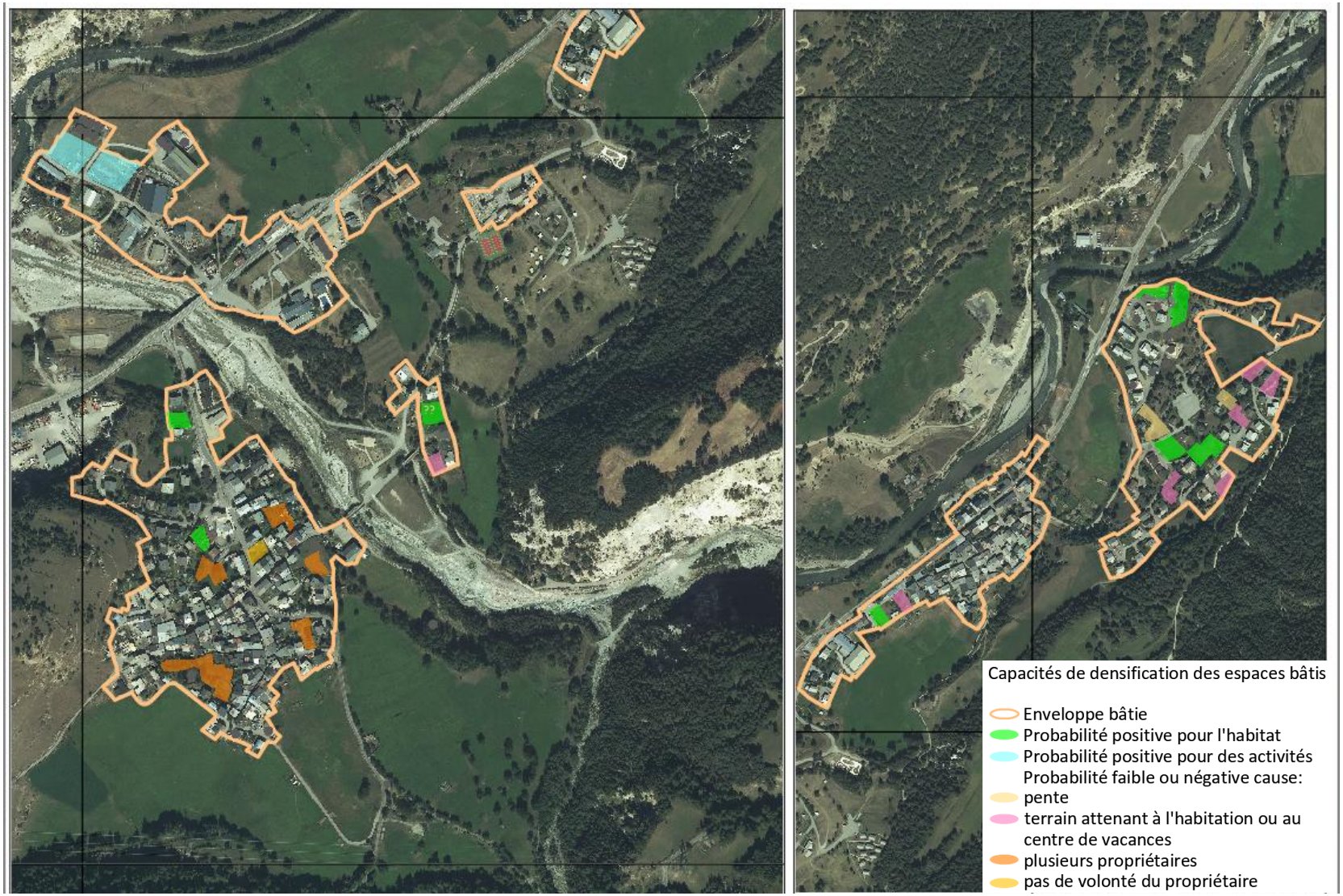
Carte 24 : Capacités de densification à Termignon



Carte 25 : Capacités de densification à Sollières-Sardières



Carte 26 : Capacités de densification à Bramans



CONSOMMATION FONCIERE, CAPACITES DE DENSIFICATION ET MUTATION DES ESPACES BATIS : SYNTHESE ET ENJEUX

Synthèse

11,32 ha consommés entre 2011 et décembre 2020, répartis de la façon suivante :

- 4.87 ha non ENAF
- 6.44 ha ENAF

1.13 ha consommés entre 2021 et juin 2025, dont

- 0.6 ha de non ENAF
- 0.53 ha d'ENAF

38 logements recensés vacants et 149 à 169 logements pouvant être réalisés par transformation de bâtiments ou parties de bâtiment agricole ou de bâtiment ancien non destinés au logement (importants travaux).

4,77 ha disponibles pour l'habitat dans l'enveloppe bâtie de 2021, dont 1,2 ha pour lequel la probabilité d'urbanisation est jugée positive.

Environ 2 000 m² disponibles pour des activités économiques et 5 275 m² pour les activités agricoles.

Enjeux généraux

Poursuivre les efforts en matière de réduction de la consommation foncière.

Mettre en œuvre des projets organisés, peu consommateurs de foncier et répondant aux problématiques du logement pour tous.

Trouver des outils pour maintenir l'habitat permanent, en particulier dans les opérations communales le cas échéant.

Mettre en place les outils pour faciliter la réhabilitation et la transformation du bâti ancien.

Mettre en place les outils pour inciter au remplissage des espaces disponibles dans l'enveloppe bâtie.

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Table des cartes

Carte 1 : Situation de la commune de Val-Cenis 4
Carte 2 : Localisation des terrains disponibles aux Favières 40
Carte 3 : Localisation des stationnements à Bramans 69
Carte 4 : Localisation des stationnements au Verney 69
Carte 5 : Localisation des places de stationnement à Sollières Endroit et Sollières Envers 71
Carte 6 : Localisation des places de stationnement à Sardières 71
Carte 7 : Localisation des stationnements dans le centre de Termignon 73
Carte 8 : Localisation des stationnements sur la Fennaz 73
Carte 9 : Localisation des stationnements à Lanslebourg – secteur ouest 75
Carte 10 : Localisation des stationnements à Lanslebourg – secteur est 75
Carte 11 : Localisation des stationnements à Lanslevillard – secteur ouest 77
Carte 12 : Localisation des stationnements à Lanslevillard – secteur est 77
Carte 13 : Consommation foncière à Lanslevillard et Lanslebourg 109
Carte 14 : Consommation foncière à Termignon et Sollières-Sardières 110
Carte 15 : Consommation foncière à Termignon – sites isolés 111
Carte 16 : Consommation foncière à Bramans 112
Carte 17 : Capacités de mutation des espaces bâtis à Lanslevillard 114
Carte 18 : Capacités de mutation des espaces bâtis à Lanslebourg 115
Carte 19 : Capacités de mutation des espaces bâtis à Termignon 116
Carte 20 : Capacités de mutation des espaces bâtis à Sollières-Sardières 117
Carte 21 : Capacités de mutation des espaces bâtis à Bramans 118
Carte 22 : Capacités de densification à Lanslevillard 121
Carte 23 : Capacités de densification à Lanslebourg 122
Carte 24 : Capacités de densification à Termignon 123
Carte 25 : Capacités de densification à Sollières-Sardières 124
Carte 26 : Capacités de densification à Bramans 125

Table des figures

Figure 1 : Plan du domaine skiable de Val-Cenis 49
Figure 2 : Réseau de collecte de l'unité de traitement de Lanslebourg 84
Figure 3 : Réseau de collecte de l'unité de traitement de Val d'Ambin 85

Tables des graphiques

Graphique 1 : Evolution démographique et taux démographiques de Val-Cenis 6
Graphique 2 : Evolution et taux démographiques de l'ancienne CCHMV 7
Graphique 3 : Evolution de la structure par âge de la population de Val-Cenis entre 2011 et 2022 8
Graphique 4 : Lieu de résidence antérieure par âge des personnes habitant un autre logement un an auparavant 8
Graphique 5 : Comparaison de la structure par âges des populations de Val-Cenis et de la CCHMV en 2022 9
Graphique 6 : Logements par catégorie à Val-Cenis en 2022 et comparaison avec la CCHMV 10
Graphique 7 : Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge 12

Graphique 8 : Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socio-professionnelle, à Val-Cenis et sur la CCHMV 33
Graphique 9 : Lieu de travail des actifs de Val-Cenis et de la CCHMV en 2022 34
Graphique 10 : Modalités de déplacements domicile – travail des actifs 35
Graphique 11 : Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2022 à Val-Cenis 36
Graphique 12 : Emplois selon le secteur d'activité 37
Graphique 13 : Evolution de la structure des lits touristiques 44
Graphique 14 : Evolution du chiffre d'affaires hiver et été de la SEM Val-Cenis 2015 - 2024 47
Graphique 15 : Evolution des indicateurs (hiver) de la SEM Val-Cenis, base 100 en 2015 48
Graphique 16 : Evolution des catégories de titres vendus sur 6 ans 48
Graphique 17 : Evolution des effectifs scolaires depuis la rentrée 2011 53
Graphique 18 : Consommation par secteur (GWh) 93
Graphique 19 : Consommation détaillée par secteur (GWh) 94
Graphique 20 : Répartition de la consommation par type d'énergie 94
Graphique 21 : Consommation par usage en énergie finale 95
Graphique 22 : Emission de CO2 sur Val-Cenis 96
Graphique 23 : Détail pour le secteur agricole 96
Graphique 24 : Emissions de CO2 en comptabilisant le transport amont touristique 97
Graphique 25 : Production d'énergie sur Val-Cenis 98

Table des tableaux

Tableau 1 : Evolution comparée de la population de l'ensemble de la CCHMV 7
Tableau 2 : Evolution du nombre de logements par catégorie entre 1999 et 2022 10
Tableau 3 : Résidences principales selon le statut de l'occupation 11
Tableau 4 : Evolution comparée de la population, du nombre de ménage et des logements principaux de Val-Cenis 11
Tableau 5 : Evolutions possibles de la population de Val-Cenis en fonction de différentes projections 15
Tableau 6 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité 33
Tableau 7 : Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus de Val-Cenis 34
Tableau 8 : Emploi et activité, à gauche sur Val-Cenis et à droite à l'échelle de la CCHMV 35
Tableau 9 : Migrations alternantes entre le domicile et le lieu de travail des actifs ayant un emploi . 36
Tableau 10 : Emplois selon le statut professionnel 37
Tableau 11 : Etablissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2023 41
Tableau 12 : Retombées économiques de Val-Cenis par période et par catégorie de dépenses 45
Tableau 13 : Liste des secteurs de distribution modélisés 79
Tableau 14 : Bilan besoin ressource en situation actuelle 81
Tableau 15 : Bilan besoin ressource à l'horizon futur (2035) 81
Tableau 16 : Programme Pluriannuel d'Investissement de l'alimentation en eau potable 82
Tableau 17 : Perspectives d'urbanisation retenues dans le cadre du schéma d'assainissement 87
Tableau 18 : Charges hydrauliques totales à la STEP de Lanslebourg – situation actuelle et future 87
Tableau 19 : Charges hydrauliques totales à la STEP de Val d'Ambin – situation actuelle et future 88
Tableau 20 : Programme Pluriannuel d'Investissement d'assainissement 90
Tableau 21 : Production potentielle d'énergies renouvelables 100
Tableau 22 : Consommation foncière selon le type d'occupation par village entre 2011 et juin 2025 107
Tableau 23 : Estimation des capacités de mutation du bâti existant 113
Tableau 24 : Surfaces disponibles par village et probabilité d'urbanisation à destination d'habitat . 119

ANNEXES

Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc, Intégrer l'agriculture dans votre PLU, Commune de Val-Cenis, octobre – avril 2022.

G2A Consulting, Mairie de Val-Cenis, Diagnostic de l'offre touristique de la commune en matière d'hébergement et perspectives, novembre 2024.

Black Sheep Energy, Diagnostic et mise en relief des enjeux : énergie et transition énergétique, Val-Cenis.